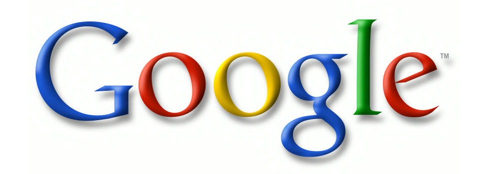
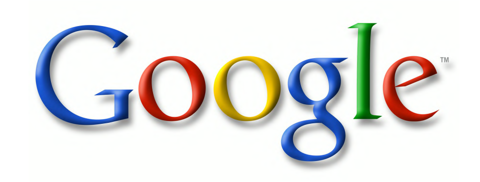




L'ÉGLISE

ET

LA SOCIÉTÉ

CHRÉTIENNES

EN 1861

PAR

M. GUIZOT



PARIS
MICHEL LÉVY FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS
RUE VIVIENNE, 2 BIS

1861

L'ÉGLISE

ET

LA SOCIÉTÉ

CHRÉTIENNES

EN 1861.

Paris. — Imprimé chez Bonaventure et Ducessois, 55, quai des Augustins.

L'ÉGLISE

ET

LA SOCIÉTÉ

CHRÉTIENNES

EN 1861

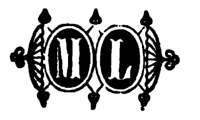
PAR

M. GUIZOT

« Quelque éclatants et apparemment spécieux desseins que puissent former quelques potentats que ce puisse être, avec intention d'en dépouiller quelques-uns de leurs biens, chevances et possessions, et quelque efficacieux et avantageux qu'en soient ou qu'en deviennent les poursuites et les succès, si se trouveront-ils toujours, à la fin, plutôt suivis de blâmes que de louanges, d'ennuis que de contentements, de haines que de bienveillances, et de repentirs que d'esjouissances, si telles conquêtes sont pour demeurer toujours litigieuses. »

(HENRI IV, *Maximes royales d'État* [1].)

[1] *Œconomies royales* (*Mémoires de Sully*), COLLECTION PETITOT, t. IV, p. 2.



PARIS

MICHEL LÉVY FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS

RUE VIVIENNE, 2 BIS

1861

L'ÉGLISE

ET

LA SOCIÉTÉ

CHRÉTIENNES

EN 1861

CHAPITRE I

POURQUOI CET ÉCRIT.

Je n'avais nul dessein d'écrire ce que je publie aujourd'hui. Deux incidents personnels m'en ont imposé le devoir.

Le 20 avril dernier, en présidant la séance publique de la Société pour l'encouragement de l'instruction primaire parmi les protestants de France, j'ai dit : « Une perturbation déplorable atteint et afflige une portion considérable de la grande et générale

Église chrétienne. Je dis une perturbation déplorable, et c'est mon propre sentiment que j'exprime et que j'ai à cœur d'exprimer. Quelles que soient entre nous les dissidences, les séparations même, nous sommes tous chrétiens et frères de tous les chrétiens. La sécurité, la dignité, la liberté de toutes les Églises chrétiennes importent au christianisme tout entier. C'est le christianisme tout entier qui a à souffrir quand de grandes Églises chrétiennes souffrent; c'est à l'édifice chrétien tout entier que s'adressent les coups qui frappent de nos jours telle ou telle des grandes constructions qui le composent. Dans de telles épreuves, nous devons à toute la grande Église chrétienne notre sympathie. »

Ces paroles ont été très-diversement accueillies et interprétées. Beaucoup de catholiques m'en ont vivement remercié. Beaucoup de protestants les ont vivement blâmées et s'en sont inquiétés. Quelques-uns de mes plus intimes amis, parmi eux, m'en ont témoigné un affectueux regret.

Trois mois auparavant, le 24 janvier 1861, en recevant, comme directeur de l'Académie française, le Père Lacordaire élu l'un de ses membres, j'avais été amené à parler des événements qui agitent l'Italie, et je m'en étais exprimé en ces termes : « Nous avons vu, il y a déjà près d'un demi-siècle, l'Italie en proie à des troubles, à des envahissements, à des bouleversements pareils à ceux qui y éclatent aujourd'hui ; mais alors, du moins, ils apparaissaient avec leur vrai caractère et sous leur vraie figure. Un homme qui a joui d'un grand renom populaire et que les libéraux appelaient leur publiciste[1], en parlant de ces faits et de tant d'autres semblables, les qualifiait d'*esprit d'usurpation et de conquête*, et il écrivait, sous ce titre, un livre pour les flétrir. Les mêmes faits ne méritent-ils plus le même nom ? Ont-ils changé de nature parce que ce n'est plus la France qui les accomplit ouvertement pour son propre compte et qui s'en attribue les fruits ? Ou bien

[1] M. Benjamin Constant.

ces violences seraient-elles devenues légitimes parce qu'aujourd'hui c'est au nom de la démocratie et en vertu de ce qu'on appelle sa volonté qu'on les exerce? »

Un homme considérable en Italie, naguère commissaire du roi Victor-Emmanuel en Toscane et aujourd'hui député au parlement italien, M. Boncompagni, m'a fait l'honneur de m'adresser, dans la *Bibliothèque universelle de Genève*[1], une lettre qui en annonce d'autres et dans laquelle, avec beaucoup de modération et de convenance, il combat ce que j'ai dit devant l'Académie, et présente sous un jour tout différent les événements dont l'Italie est le théâtre, leurs causes, leur sens et leur caractère.

Je ne me propose point d'entrer, soit avec mes amis protestants, soit avec mon honorable correspondant italien, dans une discussion directe de leurs réclamations et de leurs plaintes. J'ai beaucoup discuté dans ma vie ; mais la discussion était alors,

[1] N° 40, 20 avril 1861, p. 555—601.

pour moi, une nécessité de l'action politique; je poursuivais des résultats immédiats, et nous portions tous le poids salutaire de la responsabilité que cette situation impose. Quand on se parle, non pas face à face et dans l'attente de l'adhésion qu'on veut obtenir ou de l'échec qu'on peut subir, mais de loin et dans la liberté de la solitude; quand, au lieu d'avoir à déterminer, par un débat pressant, des résolutions positives, on n'a qu'à critiquer à son aise des idées et des paroles, je fais peu de cas de la controverse et j'y ai peu de goût. C'est un tournoi où les esprits se déploient, non un combat où les destinées sont en jeu. Les amours-propres s'y échauffent et s'y entêtent de plus en plus, chacun sur sa pente, et la vanité s'y satisfait bien plus que la vérité n'y triomphe. Mais si je m'abstiens avec eux de toute controverse, je porte aux inquiétudes religieuses des protestants et aux réclamations patriotiques des Italiens trop de respect pour n'en pas tenir grand compte, devant le public comme dans

mon âme. Je n'y veux répondre qu'en éclaircissant et en exposant complétement ma propre pensée, mais je leur dois et je me dois à moi-même cette réponse. Je n'ai pas la prétention ni l'espérance de faire partager à tous mon opinion, mais j'ai à cœur d'être bien compris de tous. Le moment, d'ailleurs, me semble opportun : les questions religieuses et italiennes préoccupent fortement les esprits, et pourtant il y a, dans les faits, un peu de répit et de calme. La mort soudaine de l'homme éminent qui tenait dans ses mains hardies et habiles le fil des événements italiens les a, sinon arrêtés, du moins ralentis. Depuis que M. de Cavour n'est plus, on s'observe, on attend avec anxiété ; on ne renonce à rien, mais l'attaque est suspendue. S'il y a, dans mes paroles, de la vérité, et une vérité qui vienne à propos, plus elle se montrera seule, sereine, étrangère à tout débat personnel, plus elle aura de chances de se faire accueillir.

CHAPITRE II

L'ÉGLISE CHRÉTIENNE.

C'est à l'Église chrétienne, à toute l'Église chrétienne que je pense. C'est de l'Église chrétienne, de toute l'Église chrétienne que je veux parler.

Est-ce à dire que je n'attache nulle importance aux dissentiments, aux déchirements qui ont détruit, dans l'Église chrétienne, l'unité, et qu'entre les catholiques et les protestants, les luthériens et les calvinistes, les anglicans et les dissidents, il n'y ait, à mes yeux, nulle sérieuse différence par cela seul qu'ils sont tous chrétiens?

Ou bien serait-ce que je crois à un rapprochement, à une fusion qui rétabliraient, entre les chrétiens, l'unité religieuse, et que je poursuis ce dessein?

Ni l'un ni l'autre.

Je suis protestant, de conviction comme d'origine. En m'enseignant la justice, une justice sympathique envers tous les chrétiens, l'expérience de la vie et l'étude de l'histoire m'ont affermi dans l'Église où je suis né. Sans parler des questions de dogme religieux qui seraient ici hors de place, je demeure convaincu que, malgré les troubles qu'elle a suscités et les fautes qu'elle a commises, la Réforme du XVIe siècle a rendu au monde moderne deux services immenses : elle a ranimé, même chez ses adversaires, la foi chrétienne ; elle a imprimé, bon gré malgré, à la société européenne un mouvement décisif vers la liberté.

Je ne crois pas que la fusion des diverses communions chrétiennes et l'unité religieuse du monde chrétien soient possibles, car elles ne seraient ni vraies ni durables. Dans l'ordre spirituel, je n'estime pas plus l'unité mensongère de la transaction que l'unité contrainte de la persécution. Quand Dieu

a créé l'homme pensant et libre, il ne lui a pas livré la décision de ce qui serait ou ne serait pas la vérité ; mais il a fait de la variété des convictions la condition des hommes sur la terre, comme de la liberté leur droit. La paix permanente des esprits dans une foi unique n'est ni dans notre nature ni dans notre destinée. Le genre humain est voué au travail et à la lutte dans la recherche de la vérité, non pas au repos dans le sein de la vérité.

Pourtant je persiste, et je dis l'Église chrétienne. Quelles qu'aient été et que soient encore nos dissidences et nos luttes, nos préventions et nos aversions, catholiques ou protestants, épiscopaux ou presbytériens, Église nationale ou sectes libres, je dirais presque indifférents comme croyants, nous avons tous une même origine religieuse ; nous avons tous appris la même histoire et reçu de nos parents, de nos maîtres, de nos entours, de la vie comme de l'école, des impressions semblables ; nous y avons tous contracté certaines idées, certains sentiments

communs, présents et puissants dans nos âmes, même à notre insu. Cette civilisation qui, sous des formes diverses et à des degrés inégaux, s'est développée chez tous les peuples de l'Europe et qui est en train de conquérir le monde, est essentiellement chrétienne; malgré ses dissensions intestines, la société religieuse qui a tenu et qui tient, dans l'histoire de l'humanité, tant de place, est et demeure l'Église chrétienne. Nous nous appelons tous et toujours la Chrétienté. Il y a là une unité morale et sociale qui résiste à toutes les diversités, survit à toutes les luttes, et lie entre eux tous les chrétiens, soit qu'ils se réunissent pour la prière, ou qu'ils débattent les conditions du salut des âmes, ou qu'ils se querellent pour la domination.

Celui qui ne tient pas grand compte de ce lien suprême et qui, en étant chrétien, oublie la Chrétienté, celui-là méconnaît le plus grand fait de notre histoire, manque à un grand devoir, et expose aujourd'hui sa propre cause à un grand péril.

CHAPITRE III

DANGERS ACTUELS DE L'ÉGLISE CHRÉTIENNE.

Pendant que le catholicisme est menacé dans son établissement extérieur, le christianisme tout entier est en butte, dans sa base et son essence, à des attaques encore plus graves et à des périls plus profonds.

C'est dans l'ordre intellectuel que ces périls éclatent. Ce n'est pas à la religion chrétienne comme institution sociale, c'est à la foi chrétienne elle-même que s'adressent ces attaques. Le matérialisme, le panthéisme, le rationalisme, la critique

historique et le scepticisme portent, chacun avec ses armes propres, au christianisme dogmatique des coups divers, mais simultanés et continus.

Ces coups ne sont pas bien nouveaux. Plusieurs fois déjà, spécialement du XV[e] au XVIII[e] siècle, le christianisme les a subis et leur a efficacement résisté. Il a eu ses jours de force et de faiblesse, d'ardeur et de langueur, d'éclat et de déclin. Il s'est défendu, tantôt par la puissance des traditions, tantôt par celle des transformations, surtout par sa vertu propre et intime. Il est resté debout à travers toutes les fortunes; il a survécu à toutes les guerres. Il survivra également, j'en suis convaincu, à celle qui lui est faite aujourd'hui. Mais le mal de la guerre est grand, même quand l'issue n'en doit pas être funeste; les âmes souffrent, la société souffre des coups que reçoit le christianisme, de ses défaillances apparentes et de ses blessures, quoique non mortelles. Il ne périra point; mais il a besoin de bien reconnaître ses périls, de les regarder en

face, et de réunir toutes ses forces pour les surmonter.

Parmi ses adversaires, il en est qui l'y invitent eux-mêmes, et qui, avec une sollicitude restée pieuse, s'inquiètent de leurs propres attaques. Je lis, dans un essai de M. Edmond Scherer intitulé *la Crise du Protestantisme*, et qui a été publié dans la *Revue des Deux Mondes*, ce paragraphe [1] : « On s'imagine que toutes les difficultés sont résolues et l'on croit entrevoir l'avenir religieux de l'humanité dans une espèce de rationalisme chrétien, ou de christianisme rationnel, qui, sans exclure la ferveur, laisserait à la pensée toute sa liberté. Je ne demande pas mieux pour ma part ; mais je ne puis m'empêcher de demander avec quelque inquiétude si le rationalisme chrétien est bien une religion. Ce qui reste dans le creuset après l'opération que l'on sait, est-ce bien l'essence des dogmes positifs, ou n'en serait-ce que le *caput mortuum*?

[1] *Revue des Deux Mondes*; 15 mai 1861, p. 423.

Le christianisme rendu transparent pour l'esprit, conforme à la raison et à la conscience, possède-t-il encore une grande vertu? Ne ressemble-t-il pas au déisme, et n'en a-t-il point la maigreur et la stérilité ? La puissance que les croyances exercent ne réside-t-elle pas dans les formules dogmatiques et dans les légendes merveilleuses tout autant que dans leur contenu proprement religieux? N'y a-t-il pas toujours un peu de superstition dans la vraie piété, et celle-ci peut-elle se passer de cette métaphysique populaire, de cette brillante mythologie qu'il s'agit d'en éliminer ? Les éléments dont vous prétendez dégager la religion ne sont-ils pas l'alliage sans lequel le métal précieux devient impropre aux rudes usages de la vie ? Enfin, quand la critique aura renversé le surnaturel comme inutile et les dogmes comme irrationnels, quand le sentiment religieux d'une part et de l'autre une raison exigeante auront pénétré la croyance et l'auront transformée en se l'assimilant, quand il n'y aura

plus d'autorité debout si ce n'est la conscience personnelle de chacun, quand l'homme en un mot, ayant déchiré tous les voiles et pénétré tous les mystères, contemplera face à face le Dieu auquel il aspire, ne se trouvera-t-il pas que ce Dieu n'est autre chose que l'homme lui-même, la conscience et la raison de l'humanité personnifiées? Et la religion, sous prétexte de devenir plus religieuse, n'aura-t-elle pas cessé d'exister? »

Un autre ministre protestant, homme aussi d'un esprit distingué et d'un cœur sincère, M. Colani, disait naguère : « Moi aussi, j'ai mes opinions et mes idées qui, acquises au milieu des luttes de la pensée, me sont devenues singulièrement précieuses. Il va sans dire que je voudrais les voir partagées par mes frères, et il me semble même que je serais capable de sacrifices pour les répandre autour de moi. Et pourtant, s'il dépendait de ma volonté de les voir subitement adoptées par tous les membres de notre Église, je le dis devant Dieu, je refuserais

très-certainement. Car je distingue entre l'Évangile et mes opinions sur l'Évangile ; la parole du Christ, qui est esprit et vie, convient à tous ; elle satisfait toutes les intelligences, les plus hautes comme les moins développées, les plus simples comme les plus sublimes ; elle répond à tous les états de l'âme ; elle est éternellement vraie parce qu'elle s'adresse à la substance même de notre nature. Mes idées, mes opinions sur l'Évangile, je les crois vraies ; mais quelque chose me dit qu'elles sont imparfaites, incomplètes ; qu'elles répondent à un état d'âme particulier, que l'expérience les modifiera ; que, si elles me conviennent maintenant, le temps approche où elles ne me satisferont plus tout à fait, et que, par conséquent, elles ne peuvent satisfaire réellement que ceux qui se trouvent dans le même état d'âme que moi en ce moment, ceux qui ont les mêmes tendances, les mêmes besoins intellectuels [1]. »

[1] *Le Lien*, n° du 4 mai 1861.

A l'aspect de cette honnête anxiété qui accompagne une agression si vive, j'éprouve un sentiment d'estime mélancolique pour les agresseurs et de confiance dans la cause attaquée. Ainsi ce sont les rationalistes et les sceptiques eux-mêmes qui doutent du mérite définitif de leur raisonnement et de leur doute ; ils travaillent à rendre, comme ils disent, la religion chrétienne rationnelle, et ils tremblent que, dans leur travail, l'essence même de la religion ne périsse !

Je ne veux pas citer ici d'autres noms propres ; mais je suis persuadé que, parmi les matérialistes, les panthéistes, les critiques historiques, ceux qui sont sérieux et sincères, et sans doute beaucoup le sont, témoigneraient, s'ils laissaient paraître le fond de leur âme, la même inquiétude.

D'où provient cette inquiétude? Pourquoi ce trouble qui saisit tant d'esprits éminents au milieu de leur œuvre ? C'est que, selon la belle expression de Montesquieu , ils exécutent bien plus qu'ils n'ont

entrepris et qu'ils ne voudraient : sous les coups qu'ils portent au christianisme dogmatique, tout l'édifice religieux s'écroule et tout l'édifice social s'ébranle ; l'empire, l'essence même de la religion s'évanouissent ; l'âme humaine se sent déshéritée et près de périr elle-même avec sa foi.

Je voudrais sonder et mettre au jour les grandes plaies que font à l'Église chrétienne, à toute l'Église chrétienne, ces coups à la fois ardents et timides de ses divers adversaires, les plaies où le mal se concentre et réside. Il y en a deux principales.

CHAPITRE IV

DU SURNATUREL.

Toutes les attaques dont le christianisme est aujourd'hui l'objet, quelque diverses qu'elles soient dans leur nature et dans leur mesure, partent d'un même point et tendent à un même but, la négation du surnaturel dans les destinées de l'homme et du monde, l'abolition de l'élément surnaturel dans la religion chrétienne comme dans toute religion, dans son histoire comme dans ses dogmes.

Matérialistes, panthéistes, rationalistes, sceptiques, critiques érudits, les uns hautement, les au-

tres discrètement, tous pensent et parlent sous l'empire de cette idée que le monde et l'homme, la nature morale comme la nature physique, sont uniquement gouvernés par des lois générales, permanentes et nécessaires, dont aucune volonté spéciale n'est jamais venue et ne vient jamais suspendre ou modifier le cours.

Je ne songe pas à discuter pleinement ici cette question qui est la question fondamentale de toute religion ; je ne veux que soumettre aux adversaires déclarés ou voilés du surnaturel deux observations, ou, pour parler plus exactement, deux faits qui, selon moi, la décident.

C'est sur une foi naturelle au surnaturel, sur un instinct inné du surnaturel que toute religion se fonde. Je ne dis pas toute idée religieuse, mais toute religion positive, pratique, puissante, durable, populaire. Dans tous les lieux, sous tous les climats, à toutes les époques de l'histoire, à tous les degrés de la civilisation, l'homme porte en lui ce senti-

ment, j'aimerais mieux dire ce pressentiment que le monde qu'il voit, l'ordre au sein duquel il vit, les faits qui se succèdent régulièrement et constamment autour de lui ne sont pas tout; en vain il fait chaque jour, dans ce vaste ensemble, des découvertes et des conquêtes; en vain il observe et constate savamment les lois permanentes qui y président; sa pensée ne s'enferme point dans cet univers livré à sa science; ce spectacle ne suffit point à son âme; elle s'élance ailleurs; elle cherche, elle entrevoit autre chose; elle aspire pour l'univers et pour elle-même à d'autres destinées, à un autre maître :

Par delà tous ces cieux le Dieu des cieux réside,

a dit Voltaire, et le Dieu qui est par delà tous les cieux, ce n'est pas la nature personnifiée, c'est le surnaturel en personne. C'est à lui que les religions s'adressent; c'est pour mettre l'homme en rapport avec lui qu'elles se fondent. Sans la foi instinctive des hommes au surnaturel, sans leur élan spontané

et invincible vers le surnaturel, la religion ne serait pas.

Seul entre tous les êtres ici-bas l'homme prie. Parmi ses instincts moraux, il n'y en a point de plus naturel, de plus universel, de plus invincible que la prière. L'enfant s'y porte avec une docilité empressée. Le vieillard s'y replie comme dans un refuge contre la décadence et l'isolement. La prière monte d'elle-même sur les jeunes lèvres qui balbutient à peine le nom de Dieu et sur les lèvres mourantes qui n'ont plus la force de le prononcer. Chez tous les peuples, célèbres ou obscurs, civilisés ou barbares, on rencontre à chaque pas des actes et des formules d'invocation. Partout où vivent des hommes, dans certaines circonstances, à certaines heures, sous l'empire de certaines impressions de l'âme, les yeux s'élèvent, les mains se joignent, les genoux fléchissent, pour implorer ou pour rendre grâces, pour adorer ou pour apaiser. Avec transport ou avec tremblement, publiquement ou dans le se-

cret de son cœur, c'est à la prière que l'homme s'adresse, en dernier recours, pour combler les vides de son âme ou porter les fardeaux de sa destinée; c'est dans la prière qu'il cherche, quand tout lui manque, de l'appui pour sa faiblesse, de la consolation dans ses douleurs, de l'espérance pour sa vertu.

Personne ne méconnaît la valeur morale et intérieure de la prière, indépendamment de son efficacité quant à son objet. Par cela seul qu'elle prie, l'âme se soulage, se relève, s'apaise, se fortifie; elle éprouve, en se tournant vers Dieu, ce sentiment de retour à la santé et au repos qui se répand dans le corps quand il passe d'un air orageux et lourd dans une atmosphère sereine et pure. Dieu vient en aide à ceux qui l'implorent, avant et sans qu'ils sachent s'il les exaucera.

Les exaucera-t-il? Quelle est l'efficacité extérieure et définitive de la prière? Ici est le mystère, l'impénétrable mystère des desseins et de l'action de Dieu sur chacun de nous. Ce que nous savons,

c'est que, soit qu'il s'agisse de notre vie extérieure ou intérieure, ce n'est pas nous seuls qui en disposons selon notre pensée et notre volonté propres. Tous les noms que nous donnons à cette part de notre destinée qui ne vient pas de nous-mêmes, hasard, fortune, étoile, nature, fatalité, sont autant de voiles jetés sur notre impiété ignorante. Quand nous parlons ainsi, nous refusons de voir Dieu où il est. Au delà de l'étroite sphère où sont renfermées la puissance et l'action de l'homme, c'est Dieu qui règne et qui agit. Il y a, dans l'acte naturel et universel de la prière, une foi naturelle et universelle dans cette action permanente, et toujours libre, de Dieu sur l'homme et sur sa destinée : « Nous sommes ouvriers avec Dieu, » dit saint Paul : ouvriers avec Dieu, et dans l'œuvre des destinées générales de l'humanité, et dans celle de notre propre destinée, présente et future. C'est là ce que nous fait entrevoir la prière sur le lien qui unit l'homme à Dieu ; mais là s'arrête pour nous la lumière : « Les

voies de Dieu ne sont pas nos voies ; » nous y marchons sans les connaître ; croire sans voir et prier sans prévoir, c'est la condition que Dieu a faite à l'homme en ce monde, pour tout ce qui en dépasse les limites. C'est dans la conscience et l'acceptation de cet ordre surnaturel que consistent la foi et la vie religieuses.

Ainsi M. Edmond Scherer a raison quand il doute que « le rationalisme chrétien soit et puisse jamais être une religion. » Et pourquoi M. Jules Simon, qui s'incline devant Dieu avec un respect si sincère, a-t-il intitulé son livre *la Religion naturelle?* Il aurait dû l'appeler *Philosophie religieuse.* La philosophie poursuit et atteint quelques-unes des grandes idées sur lesquelles la religion se fonde ; mais, par la nature de ses procédés et les limites de son domaine, elle n'a jamais fondé et ne saurait fonder une religion. A parler exactement, il n'y a point de religion naturelle, car dès que vous abolissez le surnaturel, la religion aussi disparaît.

Que cette foi instinctive au surnaturel, source de la religion, puisse être et soit aussi la source d'une infinité d'erreurs et de superstitions, source à leur tour d'une infinité de maux, qui songe à le nier? Ici, comme partout, c'est la condition de l'homme que le bien et le mal se mêlent incessamment dans ses destinées et dans ses œuvres comme en lui-même ; mais de cet incurable mélange il ne s'ensuit pas que nos grands instincts n'aient point de sens et ne fassent que nous égarer quand ils nous élèvent. Quels que puissent être, en y aspirant, nos égarements, il reste certain que le surnaturel est dans la foi naturelle de l'homme, et qu'il est la condition *sine qua non*, le véritable objet, l'essence même de la religion.

Voici un second fait qui mérite, je crois, toute l'attention des adversaires du surnaturel.

Il est reconnu et constaté par la science que notre globe n'a pas toujours été dans l'état où il est aujourd'hui, qu'à des époques diverses et indétermi-

nées il a subi des révolutions, des transformations qui en ont changé la face, le régime physique, la population ; que l'homme en particulier n'y a pas toujours existé, et que, dans plusieurs des états successifs par lesquels ce monde a passé, l'homme n'aurait pu y exister.

Comment y est-il venu? De quelle façon et par quelle puissance le genre humain a-t-il commencé sur la terre?

Il ne peut y avoir, de son origine, que deux explications : ou bien il a été le produit du travail propre et intime des forces naturelles de la matière, ou bien il a été l'œuvre d'un pouvoir surnaturel, extérieur et supérieur à la matière. La génération spontanée ou la création, il faut, à l'apparition de l'homme ici-bas, l'une ou l'autre de ces causes.

Mais en admettant, ce que, pour mon compte, je n'admets nullement, les générations spontanées, ce mode de production ne pourrait, n'aurait jamais

pu produire que des êtres-enfants, à la première heure et dans le premier état de la vie naissante. Personne, je crois, n'a jamais dit et personne ne dira jamais que, par la vertu d'une génération spontanée, l'homme, c'est-à-dire l'homme et la femme, le couple humain, ont pu sortir et qu'ils sont sortis un jour du sein de la matière tout formés et tout grands, en pleine possession de leur taille, de leur force, de toutes leurs facultés, comme le paganisme grec a fait sortir Minerve du cerveau de Jupiter.

C'est pourtant à cette condition seulement qu'en apparaissant pour la première fois sur la terre l'homme aurait pu y vivre, s'y perpétuer et y fonder le genre humain. Se figure-t-on le premier homme naissant à l'état de la première enfance, vivant mais inerte, inintelligent, impuissant, incapable de se suffire un moment à lui-même, tremblotant et gémissant, sans mère pour l'entendre et pour le nourrir! C'est pourtant là le seul premier homme

que le système de la génération spontanée puisse donner.

Évidemment l'autre origine du genre humain est seule admissible, seule possible. Le fait surnaturel de la création explique seul la première apparition de l'homme ici-bas.

Ceux-là donc qui nient et abolissent le surnaturel abolissent du même coup toute religion réelle ; et c'est en vain qu'ils triomphent du surnaturel si souvent introduit à tort dans notre monde et dans notre histoire ; ils sont contraints de s'arrêter devant le berceau surnaturel de l'humanité, impuissants à en faire sortir l'homme sans la main de Dieu.

CHAPITRE V

LES DEUX DIEUX.

Outre la guerre directe et déclarée au surnaturel, un autre mal attaque, au cœur même, la religion chrétienne.

Le paganisme, tous les paganismes, cosmologiques ou mythologiques, mystiques ou poétiques, ont ce caractère essentiel et commun que c'est l'homme lui-même qui y devient ou y fait Dieu. On y rencontre bien l'idée vague d'un Dieu primitif et suprême, caché bien loin au fond de l'univers; mais le Dieu ou les dieux qui sont vraiment l'objet

de la religion, qui vivent en rapport avec l'homme, le Dieu ou les dieux qu'on adore et qu'on prie, ceux-là ne sont que des personnifications de l'homme ou de la nature, les héros-humains, ou les grandes facultés et passions humaines, ou les forces actives de l'univers élevés à la condition divine et aux honneurs du culte religieux. Dans toutes ces religions, le Dieu ou les dieux réels et vivants, qui président aux destinées de l'homme et du monde, sont d'origine naturelle et de création humaine.

C'est au contraire le caractère propre et fondamental du christianisme, dans son berceau biblique et dans toute son histoire, que Dieu n'y provient en aucune façon de l'homme ni de la nature. Le Dieu des Hébreux et des chrétiens n'est point la personnification des forces de la nature, ni des facultés humaines, ni des héros du genre humain ; il a créé le genre humain et la nature ; il leur préexiste et en demeure essentiellement distinct et indépendant. Il est le Dieu primitif, unique, éternel, qui subsiste

par lui-même, et il est en même temps le Dieu actif, toujours et partout présent, qui maintient et gouverne tout ce qu'il a créé, et à qui seul s'adressent la foi et le culte de ses créatures. C'est vraiment Dieu.

Si c'était ici la place, je pourrais montrer tout ce que contient ce caractère propre et fondamental de la religion biblique et chrétienne ; comme le disent les monuments de cette religion, et comme le croient ses fidèles, c'est Dieu lui-même qui s'y révèle, qui parle et agit, crée et gouverne le monde. Mais je ne veux, en ce moment, que mettre en face l'un de l'autre les deux principes, les deux Dieux, si je puis me permettre ce langage, en qui se résume la double histoire religieuse de l'humanité : d'un côté est l'idolâtrie, de l'autre le christianisme.

Voici maintenant où nous en sommes et où le vent du siècle nous pousse. On ne tente pas de nous ramener à telle ou telle de ces formes de l'idolâtrie qui ont érigé en Dieu les héros du genre humain, ou les grandes facultés de l'homme, ou les forces

de la nature ; mais on veut que nous délaissions le Dieu de la Bible et de l'Évangile, le Dieu primitif, indépendant, personnel, distinct et créateur de l'homme et du monde; et on nous demande d'accepter pour toute religion un Dieu abstrait, qui est aussi une idole d'invention humaine, car il n'est autre que l'homme et le monde confondus et érigés en Dieu par une science qui se croit profonde et qui voudrait bien ne pas être impie. A la place du christianisme, de son histoire et de ses dogmes, ces grandes solutions de notre destinée et ces sublimes espérances de notre nature, on nous propose le panthéisme, le scepticisme et les embarras de l'érudition.

CHAPITRE VI

L'ÉGLISE CHRÉTIENNE ET LA LIBERTÉ RELIGIEUSE.

En présence de ces attaques et de ces périls qui s'adressent à l'essence même du christianisme, tous les chrétiens ont évidemment un grand intérêt et un grand devoir commun ; c'est leur foi et leur patrie religieuse commune qu'il s'agit de défendre. Ils habitent des demeures diverses ; mais c'est la place même où elles sont toutes contenues qui est assiégée.

Aux XVe et XVIe siècles, quand la Réforme jeta la fermentation dans le monde chrétien, les dogmes fondamentaux du christianisme n'étaient pas en

question et restaient les mêmes pour tous les chrétiens. Ils se divisaient et se querellaient sur la sainte cène, l'infaillibilité du pape, la confession, le purgatoire, le célibat des prêtres ; mais ils croyaient tous à la création, au péché originel, à l'incarnation, à la rédemption. Ils pouvaient se livrer à leurs croyances diverses sans renier ni mettre en péril leurs croyances communes ; ils luttaient au sein de leur patrie religieuse ; ils ne l'exposaient pas, ils ne l'ouvraient pas à l'étranger. Aujourd'hui l'étranger est partout aux portes de l'Église chrétienne, prêt et ardent à profiter de ses dissensions pour la décrier et l'envahir.

Non-seulement les chrétiens ont aujourd'hui un pressant intérêt à la paix ; ils peuvent vivre en paix, car ils ont la liberté. Au XVIe siècle, et tant que la liberté religieuse a manqué, il fallait bien se battre pour garder et professer sa foi ; la guerre était la conséquence de la tyrannie et la nécessité de la religion ; nul ne pouvait être protestant en France ou catholique en Angleterre s'il ne résistait, par la force,

à Louis XIV ou au parlement de Charles II. Aujourd'hui, partout où la liberté religieuse est admise, la paix religieuse est possible. Libres dans leurs croyances diverses, les chrétiens peuvent et doivent, en les gardant, prendre soin aussi des intérêts communs de l'Église chrétienne ; dès qu'ils ne se persécutent et ne s'oppriment plus les uns les autres, ils peuvent et doivent se respecter et se soutenir mutuellement.

Je sais, et je le reconnais à regret, que la liberté religieuse, cette conquête, ce trésor de la civilisation moderne, n'y a pas été introduite et fondée par les croyants chrétiens. Non qu'elle soit contraire, je ne dis pas seulement aux principes, mais aux traditions du christianisme ; elle a eu de tout temps, dans l'Église chrétienne, des confesseurs et des défenseurs : au IVe siècle, de glorieux évêques catholiques, saint Hilaire de Poitiers et saint Martin de Tours, s'élevaient contre les persécutions religieuses ; au XVIe siècle, Guillaume de Nassau, *le Taciturne*, ce fondateur de la Hollande protestante, soutenait, contre la plu-

part de ses amis, la tolérance pour toutes les communions chrétiennes. A toutes les époques on voit apparaître, dans l'histoire du christianisme, quelqu'une de ces grandes âmes solitaires et éparses qui comprennent et réclament les droits de la conscience et de la dignité humaine. Mais il est vrai que ce n'est point par sa propre vertu et son propre effort que l'Église chrétienne est arrivée à la liberté ; c'est l'esprit humain qui, en s'élevant et s'affranchissant, a affranchi la conscience humaine ; c'est la société laïque qui, en cherchant pour elle-même la justice et la liberté, les a données, je devrais dire imposées à la société religieuse. J'ajoute que, dans l'état actuel des esprits et des mœurs, la société laïque et les pouvoirs qui la régissent sont seuls capables de protéger et de maintenir, au profit de tous, la liberté religieuse. Si, en présence des controverses et des passions religieuses, cette liberté, la plus sainte de toutes, était placée sous la main et laissée à la discrétion des pouvoirs religieux eux-mêmes, elle serait partout, je le crains,

gravement compromise. C'est grâce aux maximes de la société civile et à l'action vigilante des pouvoirs civils qu'elle est maintenant, dans le monde moderne, un fait accompli ou près de s'accomplir, et le seul fait qui puisse assurer, dans la société religieuse, la paix au sein de la diversité.

CHAPITRE VII

EN QUOI CONSISTE LA LIBERTÉ RELIGIEUSE.

La liberté religieuse, c'est la liberté de la pensée, de la conscience et de la vie humaine en matière religieuse, la liberté de croire ou de ne pas croire, la liberté des philosophes comme celle des prêtres et des fidèles. L'État leur doit à tous la même plénitude et la même sécurité dans l'exercice de leur droit.

En quoi consiste le droit même ? Ou pour mieux dire, quels sont les droits divers que contient et confère le principe de la liberté religieuse ?

Le droit, pour les individus, de professer leur foi et de pratiquer leur culte, d'appartenir à telle ou telle société religieuse, d'y rester ou d'en sortir ;

Le droit, pour les Églises diverses, de s'organiser et de se gouverner intérieurement selon les maximes de leur foi et les traditions de leur histoire ;

Le droit, pour les croyants et pour les ministres des Églises diverses, d'enseigner et de propager, par les moyens d'influence intellectuelle et morale, leur foi et leur culte.

Comme tous les droits, ceux-ci sont susceptibles d'abus et d'empiétement ; ils peuvent, dans le contact des croyances diverses au sein de la même société, méconnaître leurs limites et se porter de mutuelles atteintes. L'État doit en surveiller l'exercice et peut, si le besoin s'en fait sentir, leur imposer certaines garanties de la paix publique. Mais, à considérer les choses en elles-mêmes et abstraction faite des circonstances locales ou passagères, il est incontestable que la liberté individuelle de conscience et

de culte, la liberté d'organisation et de gouvernement intérieur des Églises, la liberté d'association religieuse, d'enseignement religieux et de propagation de la foi, sont inhérentes au principe de la liberté religieuse, et que ce principe est réel ou nominal, fécond ou stérile, selon qu'il porte ou ne porte pas ces diverses conséquences, qu'il reçoit ou ne reçoit pas ces diverses applications.

CHAPITRE VIII

DE L'ALLIANCE DE L'ÉTAT ET DE L'ÉGLISE.

On dit que cette complète liberté religieuse n'est possible qu'à condition que l'État et l'Église soient complétement séparés et indépendants l'un de l'autre. On veut qu'il ne s'établisse entre eux aucun lien public, que l'État ne fasse à l'Église, que l'Église ne reçoive de l'État aucune situation spéciale, aucun traitement; que les membres des Églises diverses, prêtres ou fidèles, ne soient, aux yeux de l'État, que de simples citoyens qui font en commun leurs

affaires religieuses, comme d'autres s'associent pour leurs affaires temporelles.

Si la complète liberté religieuse ne pouvait exister qu'à ce prix, ce serait une conséquence déplorable d'un excellent principe, car la société religieuse et la société civile y perdraient l'une et l'autre beaucoup d'autorité morale, de dignité et de sécurité. On ne méconnaît pas, on n'offense pas impunément la nature des choses. Les croyances et les associations religieuses sont, dans la société générale, des faits et des influences du premier ordre. En les reconnaissant officiellement et en leur assurant des moyens de dignité et de stabilité, l'État ne fait que rendre hommage à leur importance naturelle et leur marquer, dans l'ordre social, le rang qui leur appartient. Quand la société civile et la société religieuse demeurent tout à fait étrangères l'une à l'autre et comme s'ignorant mutuellement, elles en sont, l'une et l'autre, abaissées et affaiblies. N'ayant de rapports qu'avec les affaires et les intérêts

terrestres des hommes, le pouvoir civil perd la force morale que lui apportent naturellement des liens avec les principes et les sentiments religieux ; à leur tour, dénués de tout caractère public, les conducteurs spirituels des Églises diverses n'ont plus, envers les populations mêmes de leur foi, qu'une attitude subalterne et précaire ; ils sont livrés à toute la mobilité des opinions, à la légèreté et à l'insolence des volontés humaines ; le contraste est choquant entre la hauteur de leur mission et la faiblesse de leur situation. Dans cet isolement mutuel, l'État se matérialise et l'Église, si l'on peut ainsi parler, se divise et se mobilise de plus en plus ; l'ordre civil manque de sanction et l'ordre religieux de stabilité comme de dignité.

Absolument séparée de l'État, l'Église court un autre danger : elle tombe aisément dans l'exagération des doctrines et des préceptes ; elle perd l'intelligence des nécessités légitimes de l'ordre civil ;

elle manque d'expérience et de tempérance ; au nom de son origine céleste et de sa mission morale, elle devient dure et intraitable envers les sentiments humains et les intérêts ordinaires de la vie. On a des sectaires ou des mystiques, non des chrétiens.

La société d'ailleurs ne vit pas uniquement de liberté. Pas plus que l'ordre civil, l'ordre religieux ne peut se passer de tout modèle d'organisation forte et permanente. Aussi bien que les sociétés civiles, les sociétés religieuses aspirent et doivent aspirer à la consistance et à la durée. Ce n'est pas assez, pour elles, d'offrir aux générations qui passent sur cette terre une hospitalité momentanée sous des tentes mobiles ; il faut qu'elles construisent des édifices où les générations puissent se succéder et vivre avec confiance sous un solide abri.

Je m'empresse de le redire, et personne n'en est plus convaincu que moi : il faut que les tentes se puissent dresser librement autour des édifices ; il faut que l'Église ou les Églises en alliance avec

l'État n'aient droit d'apporter aucun obstacle à la formation des Églises qui préfèrent l'isolement à l'alliance. Il faut que la société civile et la société religieuse demeurent profondément distinctes et ne puissent ni s'envahir, ni s'opprimer mutuellement. Mais il n'est pas vrai que, pour échapper à ce péril, elles doivent rester absolument étrangères l'une à l'autre, et qu'elles ne puissent, pour le bien comme à l'honneur de toutes deux, contracter des liens publics et se prêter un mutuel appui. Le mérite d'une telle alliance dépend des termes auxquels elle est contractée : il se peut que ces termes soient contraires aux droits essentiels de l'État et à ceux de l'Église, et deviennent ainsi une cause de désordre et d'oppression. Il est plus d'une fois arrivé, sous l'influence des égoïsmes humains, que l'État et l'Église, en s'alliant, se sont mutuellement livrés leurs droits et leurs libertés. Plus d'un concordat célèbre en est un exemple. Mais ce n'est point là une condition nécessaire de l'alliance; elle n'a point

pour conséquence inévitable l'établissement d'une religion d'État fatale à la liberté ou du despotisme civil en matière de religion. Ces iniquités ont pris leur source dans les erreurs des temps et les mauvaises passions des hommes, non dans la nature même des choses et des situations ; le lien public entre l'État et l'Église n'exige point que la liberté individuelle des âmes soit entravée, et le caractère public attribué par l'État aux ministres de l'Église n'entraîne nullement leur dépendance. Le cours des événements et les progrès des idées ont fait vivement sentir, dans l'État et dans l'Église, les funestes résultats, pour l'un et pour l'autre, des alliances mal conçues ; mais ils n'ont point démontré la nécessité de la séparation. Instruites par l'expérience et plus fidèles chacune à sa vraie mission, les deux sociétés peuvent très-bien se rapprocher en demeurant distinctes l'une de l'autre, et se soutenir l'une l'autre en conservant chacune son domaine propre et ses libertés. Ainsi seulement l'ordre social et

l'ordre religieux s'élèvent et s'affermissent ensemble ; ainsi seulement, dans l'une et dans l'autre société, les idées, les institutions et les personnes sont placées à leur hauteur naturelle et exercent leur salutaire influence en conservant leur légitime rang.

En sommes-nous là aujourd'hui ? L'alliance entre l'État et l'Église est-elle, dans le monde chrétien, et notamment en France, tout ce qu'elle peut et doit être ? L'Église chrétienne, toutes les Églises chrétiennes jouissent-elles, en principe et en fait, dans leurs rapports avec l'État, de toutes les libertés et de toutes les garanties auxquelles elles ont droit ?

Je suis loin de le penser.

CHAPITRE IX

L'ÉGLISE PROTESTANTE DE FRANCE.

L'Église protestante française souffre du même mal dont souffre toute l'Église chrétienne. Les attaques que dirigent contre le christianisme les matérialistes, les panthéistes, les sceptiques, les critiques érudits, s'adressent à elle comme à l'Église catholique. L'Église protestante est, de plus, agitée et divisée dans son propre sein; elle a des orthodoxes, des latitudinaires, des rationalistes, des déistes, des séparatistes, des esprits arrêtés et des esprits flottants. On rencontre dans ses rangs la foi vive et le

doute indifférent, l'attachement aux traditions et l'élan vers les nouveautés, le dessein de maintenir et le désir de rompre l'alliance de l'Église avec l'État.

Les uns disent que c'est là pour le protestantisme un état de crise qui doit aboutir, soit à sa ruine comme à celle du christianisme même, soit à je ne sais quelle transformation dissolvante et énervante qui, au dire de ceux même qui y poussent, ne pourrait guère continuer à être appelée une religion. Selon les autres, au contraire, cette latitude, cette variété dans les idées et les tendances religieuses, ce mélange de foi précise et de croyance vague, de tradition persévérante et d'innovation continue, est l'état normal, l'essence même du protestantisme; il doit non-seulement s'y résigner, mais s'y attacher comme à son principe et à son droit; il n'admet point de confession de foi générale et permanente, et toute tentative de déterminer, pour les pasteurs comme pour les fidè-

les, une doctrine uniforme est une déviation du protestantisme et une atteinte à la liberté. D'autres repoussent énergiquement cette latitude, cette mobilité illimitées qui ne sont, à leurs yeux, que l'anarchie spirituelle; ils acceptent, ils respectent autant que personne la liberté religieuse consacrée par la loi civile; mais ils n'en concluent pas que l'Église protestante soit une arène ouverte aux doctrines et aux prédications les plus incohérentes ou même les plus contraires; c'est pour eux une Église véritable, qui a sa foi déterminée écrite dans les livres saints et consacrée par ses traditions et son histoire; elle a plein droit de se maintenir telle qu'elle a vécu, et de maintenir dans ses règles les hommes qu'elle appelle, dans son sein, à un ministère de prédication et d'enseignement chrétien.

Je reconnais la crise à laquelle, avec le christianisme tout entier, le protestantisme est aujourd'hui en proie; elle est douloureuse et périlleuse; mais pas plus pour le protestantisme que pour le christia-

nisme lui-même, je ne crains qu'elle soit définitive et fatale. Comme religion, le protestantisme est essentiellement chrétien, et, à ce titre, il n'est pas de création humaine, et il n'appartient pas plus aux hommes de le détruire qu'il ne leur a été donné de le créer. Comme événement, la Réforme du XVI[e] siècle a été déterminée par une multitude de causes et de nécessités, morales et sociales, qui lui ont imprimé une force capable de résister aux plus rudes épreuves du temps et de la fortune; et celles qu'elle a déjà subies valaient bien celles qu'elle rencontre aujourd'hui. Le protestantisme a déjà eu ses crises, tantôt de secousse violente, tantôt de langueur et de dépérissement; il a connu l'anarchie religieuse, le doute philosophique, la critique savante, l'indifférence et la légèreté mondaines. Il a traversé, sans y périr, toutes ces vicissitudes; ses racines sont trop profondes pour en être atteintes. C'est l'une des fables de la mythologie païenne que, dans sa lutte contre Hercule, le géant Antée, fils de la Terre, n'avait qu'à toucher du

pied sa mère pour reprendre ses forces. Ce n'est pas de la terre, mais du Ciel que le christianisme a reçu les siennes; et quand il est menacé de les perdre, c'est en se rattachant au Ciel, à sa source surnaturelle, qu'il les retrouve. Dans les dissensions qui agitent l'Église protestante de France, c'est le mérite des orthodoxes qu'ils croient fermement au surnaturel, et placent ainsi la foi protestante dans sa vraie patrie, au-dessus des coups que lui portent ses adversaires. Et ils ont raison de vouloir que cette foi soit la base de l'Église, car c'est sur cette base seulement qu'une Église chrétienne peut se fonder et s'appeler légitimement de ce nom. Ils ont raison aussi de penser que dire « une Église » c'est dire une foi religieuse commune dans laquelle les âmes s'unissent, et que les confessions de foi ne sont que l'expression de cette union : il n'y a, dans un tel fait, rien que de parfaitement naturel et légitime; ce qui ne serait ni naturel ni légitime, ce serait qu'on s'obstinât à vouloir faire partie d'une Église sans partager sa foi, et même en

travaillant à y répandre une foi contraire. Si Luther et Calvin, en prêchant la Réforme, avaient prétendu être toujours des catholiques, l'Église romaine aurait eu grand'raison de s'étonner; et si elle avait eu dès lors la justice d'admettre la liberté religieuse, elle aurait pu, à bon droit, leur dire : « Appelez à vous ceux qui croient comme vous; mais ne restez pas, de votre personne, dans une Église où votre âme n'est pas. »

Pourtant je ne pense pas que, dans l'état actuel du protestantisme, les protestants orthodoxes doivent appliquer avec rigueur un principe légitime en soi, et faire aujourd'hui, d'une confession de foi précise et formelle, la règle absolue de leur Église. Deux motifs, l'un d'équité et de prudence, l'autre de droit strict et public, le leur interdisent également.

On a reproché, non sans quelque raison, au protestantisme dogmatique, de manquer de mesure et de douceur, de pousser toutes choses à l'extrême, et d'oublier l'esprit chrétien pour tomber dans l'esprit sectaire. La faute serait, de nos jours, plus grave et

plus inopportune que jamais : dans le mouvement religieux qui travaille le protestantisme français, la mêlée est encore très-confuse, et beaucoup de personnes, sérieuses d'ailleurs et sincères, n'ont pas, sur leur propre foi, des idées ni des résolutions bien arrêtées. Les uns, naguère sortis de l'indifférence, s'étonnent de telle ou telle des croyances qu'on leur présente comme essentielles au christianisme ; les autres, assaillis par le zèle orthodoxe avec une ardeur impatiente, conçoivent, pour la liberté religieuse, de vives alarmes ; le nombre est grand de ceux qui sont très-honnêtement incertains, inquiets, et qui, avec un sincère désir d'être chrétiens, hésitent à entrer dans les voies orthodoxes, doutant que ce soient vraiment là les voies chrétiennes. A écarter de son sein tous ceux des protestants, pasteurs ou fidèles, que préoccupent ces inquiétudes ou ces doutes, l'Église protestante manquerait d'équité et courrait risque de voir ses rangs trop éclaircis. Il lui convient de se montrer modérée, patiente, de faire aux nuances diverses

leur part, de travailler, sans exigence prématurée, à convaincre ceux qui doutent, à rassurer ceux qui craignent, et de compter, pour le progrès de la foi, sur l'empire de la vérité et du temps en respectant la liberté.

Le droit commande d'ailleurs ici ce que conseillent l'équité et la prudence. L'Église protestante de France est trop incomplétement organisée et trop imparfaitement libre pour que, dans son gouvernement intérieur, l'autorité puisse se déployer avec un caractère incontestable et sans crainte de compromettre la liberté.

L'organisation intérieure de l'Église protestante française ne date pas d'hier, pas plus que sa foi. Elle a, depuis sa fondation, son gouvernement propre et régulier, ses consistoires et ses synodes, composés de laïques et d'ecclésiastiques, de pasteurs et de fidèles traitant et décidant ensemble des affaires locales et générales de l'Église. Cette constitution religieuse du protestantisme français a été

en vigueur dans tout le cours de son histoire, dans le temps même où il voyait sa liberté contestée, attaquée et progressivement détruite. Elle a été formellement reconnue par les articles organiques qui, en 1802, ont reconstitué en France les Églises chrétiennes et réglé leurs rapports avec l'État. Les synodes provinciaux sont consacrés par cette loi, aussi bien que les consistoires locaux; elle ne parle pas du synode général, mais elle ne l'exclut point. Son silence sur ce point s'explique aisément: en rendant au christianisme sa place dans l'État, le gouvernement consulaire, et le public politique de cette époque autant que le gouvernement, redoutaient sa pleine et active liberté, surtout ses assemblées. La constitution antérieure et intérieure de l'Église protestante fut admise en principe, mais incomplétement mise en pratique; les consistoires locaux eurent seuls une existence réelle; dans quelques occasions spéciales et rares, quelques synodes principaux reçurent seuls l'autorisation de se réunir; le synode général ne

parut jamais. Nous en sommes encore là aujourd'hui ; l'organisation propre de l'Église protestante reste incomplète et mutilée ; cette Église n'a point le gouvernement religieux que lui a légué son histoire et que les lois nouvelles lui ont promis.

Le protestantisme français n'a pas non plus toute la liberté à laquelle il a droit. Il ne réside pas tout entier dans l'Église protestante reconnue et soutenue par l'État. La formation d'Églises dissidentes qui, pour des motifs de croyance ou de culte, se séparent de l'Église officiellement constituée, et vivent par elles-mêmes, sans rien demander de plus que la liberté, est dans la nature du protestantisme comme dans le droit de notre ordre civil. Mais aux termes des lois en vigueur, ces Églises, que pourtant on appelle *libres*, ne peuvent se former ni se réunir sans l'autorisation formelle du gouvernement, qui peut toujours la leur retirer. Quand ces lois ont été rendues, leur véritable but était de détruire les sociétés secrètes, les associations politiques, et l'on

a beaucoup dit alors que la liberté religieuse n'aurait pas à en souffrir. Mais pour qu'elle n'en souffrît pas, pour qu'elle conservât du moins, sous ce régime général imposé aux associations, des garanties efficaces, il faudrait que, lorsque des Églises dissidentes se forment, la question de savoir si elles sont en effet des réunions purement religieuses et étrangères à toute menée politique fût soumise à un pouvoir indépendant, c'est-à-dire aux tribunaux ordinaires. Or cette question est complétement aujourd'hui dans les mains de l'administration qui, décidant seule du fait, dispose ainsi seule du droit ; ce qui substitue, pour les réunions religieuses aussi bien que pour les associations politiques, la prévention à la répression et l'arbitraire à la liberté.

Ainsi, ni l'organisation au dedans de l'Église, ni la liberté au dehors ne sont encore, pour le protestantisme français, complètes ni assurées ; l'Église protestante de France ne possède pas dans son sein l'autorité propre et indépendante qui pour-

rait seule y instituer des règles générales; et elle n'a pas la certitude que, si ces règles étaient instituées, ceux des protestants qui ne croiraient pas devoir s'y soumettre seraient libres de pratiquer leur foi et leur culte. Pour que l'autorité spirituelle s'exerce fermement et sans scrupule dans l'Église constituée, il faut qu'elle puisse compter sur la pleine liberté des Églises dissidentes; et la libre existence des Églises dissidentes est indispensable pour que, dans l'Église constituée, l'autorité ne s'exerce qu'avec équité et mesure. Si la dissidence n'était pas parfaitement libre, l'orthodoxie deviendrait aisément oppressive. Dans l'ordre spirituel comme dans l'ordre temporel, dans l'Église comme dans l'État, le pouvoir, pour demeurer sensé et légitime, a besoin d'être contrôlé et contenu par la liberté.

CHAPITRE X

L'ÉGLISE CATHOLIQUE ET LA LIBERTÉ.

Les grands spectacles et les grands enseignements n'ont jamais manqué au monde, et nul temps n'en a offert et reçu plus que le nôtre. Mais trop souvent, et de notre temps comme jadis, ils sont demeurés vains. Grand sujet de tristesse pour les esprits sensés et les honnêtes gens. Pourtant il y a des spectacles et des enseignements si grands, si répétés qu'ils finissent par triompher de la légèreté humaine, et par exercer, sur la pensée et la conduite des hommes, une salutaire influence. J'incline à espérer que les événe-

ments auxquels nous assistons de nos jours auront cette vertu. Jamais peut-être l'expérience n'a parlé plus haut ni plus clair.

C'est un lieu commun historique, et ce lieu commun est fondé, que depuis le XVI[e] siècle, le catholicisme a été en général hostile à la liberté. Ayant l'autorité pour principe fondamental et voyant ce principe attaqué avec violence, il a trop oublié et méconnu les droits du principe correspondant dans la nature et la destinée humaines, la liberté. Pendant plusieurs siècles, le pouvoir spirituel catholique avait souvent et efficacement protégé, contre le despotisme temporel, les libertés sociales ; mais mis lui-même en question et ne se confiant pas dans sa force propre, ce pouvoir s'est presque partout allié avec le pouvoir absolu politique et l'a soutenu pour s'y appuyer.

Là où cette alliance s'est accomplie, la liberté religieuse et la liberté politique en ont également souffert ; la conscience et la société ont vécu sous le joug.

Les hommes supportent beaucoup et longtemps; pas tout cependant ni toujours. Contre ce double joug, l'esprit de résistance et de liberté a fini par éclater. Selon que l'alliance entre les deux pouvoirs absolus a été plus ou moins entière et obstinée, la lutte a eu, chez les divers peuples chrétiens, en Allemagne, en Angleterre, en Espagne, en France, en Italie, des apparences et des vicissitudes très-diverses; mais partout en définitive elle a abouti au même résultat; un peu plus tôt ou un peu plus tard, avec plus ou moins de fracas et de ruines, il est partout arrivé que l'union contractée entre le pouvoir temporel absolu et le pouvoir spirituel catholique, pour imposer leur joug commun, leur a été fatale à l'un et à l'autre; s'ils y ont puisé d'abord quelque force, ils s'en sont bientôt trouvés, l'un et l'autre, décriés et affaiblis. Partout cette union et son but ont été condamnés par l'expérience; partout il est devenu évident que, sinon la rupture de tout lien entre l'État et l'Église, du moins la séparation de leurs

domaines et leur liberté mutuelle sont les conditions de leur sûreté comme de leur dignité et de leur repos.

L'Europe chrétienne en est là aujourd'hui.

C'est un grand pas vers un meilleur avenir, pour l'Église comme pour l'État, pour la religion comme pour la liberté. Mais nous chancelons encore dans cette voie; pour nous raffermir et avancer vers le but, il faut veiller avec soin à ne pas retomber dans l'ancienne ornière; il faut que la mauvaise alliance des deux pouvoirs ne recommence pas, que la liberté civile soit fermement défendue contre les empiétements du pouvoir religieux, et la liberté religieuse contre les empiétements du pouvoir civil; il faut que l'Église soit intacte et libre dans son domaine comme l'État dans le sien.

Je me représente quelquefois ce qui arriverait si, un jour, le pouvoir suprême de l'Église catholique, la papauté, acceptait pleinement, hautement, le principe de la liberté religieuse. Non pas le principe de l'indifférence de l'esprit, mais celui de l'incompé-

tence et de l'illégitimité absolue de la force en matière de foi. Ce principe ne touche à aucune des bases essentielles du catholicisme, ni à l'unité, ni à l'infaillibilité spirituelle de l'Église et de son chef, ni à aucun dogme proprement religieux. Il consiste uniquement à reconnaître la séparation de la vie civile et de la vie religieuse, l'autorité de l'esprit seul sur l'esprit, et le droit de la conscience humaine à n'être pas gouvernée, dans ses rapports avec Dieu, par des décrets et des châtiments humains. Personne ne saurait mesurer d'avance l'effet que produirait, dans le monde civilisé, la franche et ferme introduction de ce principe dans l'Église catholique. Par sa forte organisation, par l'éclat de son culte, par plusieurs de ses institutions et de ses maximes, cette Église répond à de puissants instincts de la nature humaine : si elle renonçait sérieusement, sans réserve ni subtilité théologique, à toute alliance avec le pouvoir temporel absolu, à toute hostilité contre la liberté civile, à tout appel à la

contrainte matérielle dans l'ordre spirituel, elle retrouverait beaucoup de force, car, sans cesser d'être religieusement elle-même, elle rentrerait en harmonie sociale avec le temps présent et l'avenir.

Cette réforme politique du catholicisme s'accomplira-t-elle? Viendra-t-il un jour, à la tête de l'Église catholique, un ferme et puissant génie qui en reconnaisse et en proclame la légitimité comme la nécessité? Nul ne le sait. Dans cette Église, parmi ses fidèles et ses prêtres, de bons symptômes se manifestent; des efforts sont tentés pour faire pénétrer et prévaloir, dans les rapports de la société religieuse et de la société civile, de l'Église et de l'État, une vraie et mutuelle liberté. Mais d'autres symptômes, d'autres actes révèlent en même temps, au sein du catholicisme, une obstination inintelligente dans de mauvaises routines d'idées et de langage, ce qui fait dire aux malveillants et aux indifférents: « Vous voyez bien, c'est incurable! » Ainsi la crainte des prétentions et des traditions absolutistes du catholicisme

se perpétue; loin de se pacifier, la lutte entre l'État et l'Église se renouvelle; nous sommes près de rétrograder, au lieu d'avancer, dans les voies de la justice et de la liberté.

Dans cette crise incertaine, pendant que la société laïque et l'Église catholique, toutes deux méfiantes, s'observent et se tâtent, ne sachant pas bien si elles peuvent vivre en paix, qu'ont à faire tout gouvernement sensé, tout vrai et honnête libéral? Une seule chose qui leur est un intérêt comme un devoir impérieux; ils doivent professer et pratiquer, pour les libertés diverses qui sont en présence, civiles et religieuses, un respect également profond, également ferme, les maintenir toutes ensemble, et travailler ainsi à dissiper, par l'autorité des faits, les inquiétudes et les hésitations mutuelles qui retardent leur coexistence pacifique.

Par malheur, c'est précisément en sens contraire qu'agissent les faits auxquels nous assistons aujourd'hui, Les apparences et les réalités se contredisent

scandaleusement; on entend retentir des chants de triomphe en l'honneur de la liberté religieuse; il semble que son jour soit venu, qu'elle soit près d'être le fait universel comme le droit reconnu dans la société européenne; et c'est au moment d'une grave atteinte portée à la liberté religieuse d'une grande partie de l'Europe qu'éclate ce libéral transport!

Je viens de le dire, et les faits le disent bien plus haut que moi : la liberté religieuse ne consiste pas uniquement dans le droit personnel et isolé de chaque homme à professer sa foi; la constitution intérieure de la société où les hommes s'unissent religieusement, c'est-à-dire de l'Église, son mode de gouvernement, les rapports de ses ministres avec ses fidèles, les règles et les traditions qui y président, font essentiellement partie de la liberté religieuse; et partout où cette liberté est proclamée, elle n'est réelle et complète que lorsque l'Église et les Églises diverses en jouissent aussi bien que les individus.

Que dirait l'Église protestante de France si, mal-

gré ses institutions primitives, malgré son histoire, malgré la loi qui reconnaît ses synodes, on venait lui dire : « Vous n'aurez point de synodes, point d'autorité supérieure et indépendante pour régler vos affaires intérieures et générales ; chacune de vos Églises locales restera isolée, et décidera seule, comme il lui plaira, des questions qui intéressent le protestantisme tout entier? » Si on tenait aux protestants français ce langage, si on abolissait ainsi leurs institutions propres et traditionnelles, trouveraient-ils leur liberté religieuse complète? Croiraient-ils leurs droits religieux suffisamment exercés et garantis?

Si le parlement britannique, en laissant les catholiques parfaitement libres de professer leur foi et de pratiquer leur culte dans l'intérieur des trois royaumes, leur interdisait absolument à tous, prêtres ou fidèles, toute relation avec la papauté, et détruisait ainsi pour eux le gouvernement de l'Église catholique en brisant les liens qui en unissent partout le chef et les membres, la liberté religieuse existerait-

elle en Angleterre? Les catholiques anglais se tiendraient-ils pour satisfaits par la jouissance de leur liberté religieuse individuelle quand la liberté générale de leur Église serait abolie?

Personne n'ignore qu'indépendamment des dogmes religieux, deux faits essentiels caractérisent l'organisation et la situation de l'Église catholique; elle a un chef général et unique que reconnaissent tous les catholiques réunis ou dispersés dans les divers États du monde; ce chef est en même temps le prince spirituel du catholicisme tout entier et le prince temporel d'un petit État européen. Un ardent débat s'élève aujourd'hui à ce sujet : les uns prétendent que l'union de ces deux caractères n'est pas nécessaire à la papauté, et qu'elle peut conserver son pouvoir spirituel sans posséder aucune souveraineté temporelle; les autres maintiennent la nécessité de la souveraineté temporelle pour le libre et sûr exercice du pouvoir spirituel. Je ne touche pas encore à ce débat; je n'examine pas ici le système de

gouvernement de l'Église catholique; c'est sa liberté et son droit à la liberté que je défends. Le double caractère de la papauté est un fait consacré par les siècles; ce fait s'est développé et maintenu à travers toutes les vicissitudes, toutes les luttes, tous les déchirements du christianisme; il n'est pas toute la foi catholique, mais il est l'Église catholique elle-même. Et l'on croit pouvoir porter sur ce fait une main violente, l'altérer à son gré, le détruire même, sans porter atteinte à la liberté religieuse des catholiques! On veut dépouiller le chef spirituel de l'Église catholique d'un caractère et d'une situation qu'elle regarde, depuis des siècles, comme la garantie de son indépendance, et l'on prétend qu'on n'entrave pas, qu'on ne mutile pas le catholicisme! Bien plus, on soutient que l'Église catholique n'a jamais été libre et qu'elle va l'être; l'*Église libre* est le principe qu'on proclame au nom de l'État, au moment où l'État enlève à l'Église sa constitution et sa maison!

Je ne crois pas, de la part d'un homme supérieur,

à une hypocrisie cynique et dérisoire ; j'admets, comme l'a dit M. de Cavour et comme l'attestent ses amis, qu'il a vraiment voulu et cru dire quelque chose de sérieux quand il a pris la maxime, *l'Église libre dans la patrie libre,* pour programme de sa politique. Si, en travaillant à conquérir et à constituer le royaume d'Italie, il n'avait fait, comme l'ont fait successivement les divers États-Unis de la république américaine, que prononcer l'absolue séparation de l'État et de l'Église, laissant d'ailleurs l'Église catholique telle qu'il la trouvait établie et en possession de ses anciennes institutions, il aurait eu quelque droit de tenir ce langage ; mais proclamer l'Église catholique libre quand, malgré elle, on entre chez elle pour lui ravir ses possessions, se jouer de ses traditions et renverser ses fondements, je ne sais dans l'histoire aucun exemple pareil de la légèreté présomptueuse et tyrannique où peuvent tomber les plus éminents esprits quand ils s'abandonnent à l'enivrement de l'ambition et du succès.

CHAPITRE XI

L'ÉGLISE CATHOLIQUE EN ITALIE.

Si du moins l'Église catholique n'était qu'une Église italienne, si le catholicisme était renfermé dans les limites de ce beau pays

> Ch' Apennin parte, e 'l mar circonda, e l'Alpe;

de ce pays que M. de Cavour a entrepris de conquérir tout entier pour le Piémont, il y aurait eu quelque motif plausible, quelque apparence spécieuse à son langage; il n'aurait touché à l'ordre spirituel que là où il changeait l'ordre temporel; il n'aurait porté atteinte à la libèrté religieuse que là où il

établissait l'unité politique, et l'Église placée sous la loi du nouvel État aurait eu seule à en souffrir. Mais l'Église catholique est partout, au dehors comme au dedans de l'Italie, dans l'ancien et dans le nouveau monde; c'est partout que l'abolition de la souveraineté temporelle du pape changerait sa condition et attenterait à ses libertés. Que M. de Cavour, dans le nouveau royaume italien, eût voulu séparer absolument l'État de l'Église, et mettre l'entière liberté religieuse du catholicisme à la place de son alliance avec le pouvoir civil, soit; je n'examine pas s'il eût eu tort ou raison; il eût agi du moins dans les limites de son droit politique et de la souveraineté italienne. Mais prendre, quant à l'Église catholique, des mesures qui altèrent partout sa constitution et sa situation, qui atteignent les catholiques de France, d'Allemagne, d'Espagne, d'Angleterre, d'Amérique, du monde entier comme ceux d'Italie, qui préoccupent et inquiètent les missionnaires catholiques au milieu des cités de la

Chine et dans les îles de l'Océanie comme les prêtres et les fidèles à Paris et à Madrid ; enlever à toutes ces Églises, à toutes ces nations, à toutes ces consciences parfaitement étrangères au royaume italien, l'ancienne souveraineté, les anciennes garanties d'indépendance du chef spirituel de leur religion, c'est, à coup sûr, l'un des plus étranges actes d'usurpation que connaisse l'histoire et que l'esprit puisse concevoir.

L'Église catholique d'Italie a-t-elle pris quelque part à cet acte ? Le catholicisme général a-t-il eu, au delà des Alpes, des représentants qui aient donné à la politique de M. de Cavour, je ne dis pas un assentiment formel, mais seulement quelque couleur, quelque apparence d'adhésion religieuse ? On affirme, et je ne m'en étonne pas, que le clergé italien n'a pas tout entier montré, pour cette politique, la même répugnance, la même ardeur de résistance qui se sont manifestées dans d'autres portions de l'Église catholique ; la papauté, dit-on,

est peu populaire en Italie, et même parmi ses défenseurs naturels, beaucoup s'y résignent froidement à ses revers. Le sentiment national, l'espoir de voir enfin l'Italie affranchie de la domination étrangère, un nouvel élan vers la vieille idée de l'unité italienne, peut-être aussi l'esprit général du siècle, ou sincèrement libéral ou aveuglément révolutionnaire, ont pénétré, dit-on, dans les rangs du clergé italien, et y contre-balancent les alarmes que les attaques dirigées contre l'Église doivent lui inspirer. Je ne conteste pas; je sais quelle a été la part d'illustres catholiques italiens, ecclésiastiques aussi bien que laïques, dans les premières inspirations et les premières scènes du grand mouvement qui agite l'Italie : mais, comme il arrive toujours en pareil cas, ils étaient loin de prévoir avec quelle rapidité ce mouvement dépasserait leurs vues et se précipiterait vers une révolution contre l'Église, poursuivie par des passions et des ambitions purement temporelles. Malgré les noms et les écrits de

l'abbé Gioberti, de l'abbé Rosmini, de Silvio Pellico, de Manzoni, il n'y a rien, absolument rien de religieux dans ce qui s'est passé et se passe de nos jours en Italie; ce n'est point au sein de l'Église même, ni sur des questions et par des dissensions de l'ordre spirituel que la fermentation italienne a pris naissance et s'est développée; bonnes ou mauvaises, ses origines et ses tendances sont exclusivement politiques; ce sont des puissances politiques qui l'ont suscitée et qui l'exploitent à leur profit; l'Église catholique n'est pour rien elle-même dans les idées et les actes qui bouleversent son organisation et sa situation; elle n'a été ni consultée ni écoutée; elle subit les volontés et les coups de conquérants étrangers qui portent sur elle la main et la frappent, dans les pays même où n'atteignent pas leurs conquêtes.

Quand la lumière s'est faite sur ces événements, quand ils ont pris leur caractère et leur direction véritables, la résistance n'a pas manqué

dans l'Église catholique d'Italie. Résistance quelquefois inintelligente et trop indistinctement opposée à toutes les réformes, mais sincère, courageuse et justement amenée par les violences et les périls auxquels l'Église était en butte. La plupart des évêques et beaucoup de prêtres italiens ont hautement protesté ou se sont tenus en dehors du mouvement ; plusieurs ont lutté, et subissent encore, dans l'exil ou sous le poids de peines diverses, les conséquences de la lutte. Des sentiments très-mêlés agitent sans doute l'Église catholique d'Italie; ses propres alarmes n'étouffent pas ses instincts sympathiques pour l'indépendance nationale; mais, au milieu de ses perplexités, elle est évidemment fort loin de se prêter, ou seulement de se résigner à la révolution que des pouvoirs complétement étrangers à l'ordre spirituel prétendent accomplir dans sa constitution intérieure et contre ses libertés.

CHAPITRE XII

L'ÉGLISE CATHOLIQUE EN FRANCE

Dans cette grande épreuve du catholicisme, c'est l'Église catholique française qui a réclamé et résisté avec le plus d'énergie et d'éclat.

Cela devait être; c'est l'Église catholique française qui, depuis trois quarts de siècle, a été le plus souvent mise en scène et éprouvée; c'est elle qui a le plus appris, parce que c'est elle qui a le plus souffert.

Elle a appris à mesurer la portée et à pressentir les conséquences des idées et des événements. Elle

a appris à reconnaître de loin l'esprit révolutionnaire et l'esprit antichrétien. Sa propre expérience l'a formée en même temps à la prudence et à la lutte.

Le mélange, la confusion, je devrais dire le chaos des idées et des passions les plus incohérentes et les plus contraires, ce fut là, en 1789, le danger suprême de nos pères, et c'est encore notre danger. Rien n'est plus incohérent que l'esprit de liberté et l'esprit de révolution, l'ardeur pour la justice et la soif de l'égalité, le respect de la dignité humaine et l'aversion de l'autorité. Ce sont pourtant là les dispositions que nous avons vues, que bien souvent encore nous voyons confondues et prises l'une pour l'autre. Méprise fatale qui compromet d'abord et bientôt souille la bonne cause, et qui nous jette bien loin du but vers lequel nous voulons et croyons marcher.

Ce qui est vrai dans l'ordre politique l'est aussi dans l'ordre spirituel; rien ne s'accorde moins que

le respect de la conscience et le mépris de la foi, la liberté religieuse et l'irréligion. Que de gens pourtant tiennent ces sentiments si incohérents pour naturellement unis et presque inséparables! Ici encore la confusion est également fréquente et funeste.

Sous l'influence de ce chaos, des événements qu'il a amenés et des enseignements qu'elle en a reçus, l'Église catholique de France a vu naître et se développer dans son sein des dispositions très-diverses qui s'y manifestent chaque fois que de grandes circonstances l'appellent à agir.

La première et la plus générale de ces dispositions, c'est la soumission aux vicissitudes politiques et à ce qu'on appelle la force des choses. L'idée que la religion doit se tenir à part de la politique et poursuivre sa mission de morale et de salut des âmes, quels que soient les régimes et les dynasties, prévaut de plus en plus dans le clergé français. Il l'a mise en pratique depuis soixante ans, quelquefois avec tristesse, mais convaincu qu'il

fait ainsi son devoir religieux en même temps qu'il met son existence sociale à l'abri des coups du sort. Par un mouvement fort naturel, des esprits généreux se sont récriés contre cette imperturbable adhésion du clergé aux régimes les plus contraires et l'ont taxée d'égoïste faiblesse. La faiblesse et l'égoïsme ont souvent leur part dans les conduites sensées, et la dignité du clergé a souffert de son indistincte complaisance politique. A tout prendre cependant, l'attitude de la plupart des ecclésiastiques en de telles circonstances a été déterminée par un sentiment juste de leur situation et de leur mission. Le soin des âmes est en effet la vraie et grande affaire de l'Église, affaire supérieure et permanente à travers toutes les vicissitudes de l'État. Les hommes engagés dans la politique active sont enclins d'ailleurs à oublier trop vite les secousses révolutionnaires, les périls qu'elles ont fait courir à la société et les alarmes qu'elles lui ont inspirées. Les honnêtes gens étrangers à la vie publique, les corps

chargés de veiller aux intérêts moraux et civils des peuples, en conservent un souvenir plus profond et se regardent comme spécialement appelés à en prévenir le retour. De là leur disposition à soutenir le pouvoir, quels que soient son nom et sa forme, dès qu'il apparaît comme le gardien de l'ordre et qu'il acquiert un peu de régularité et de durée. C'est la disposition dominante du clergé et de la magistrature en France ; disposition honnête et salutaire en soi, mais qui fait souvent descendre ces deux grands corps à une attitude subalterne, et compromet leur autorité morale en faisant douter de leur indépendance.

A côté de cette prudence modeste, nos révolutions ont provoqué, dans le clergé catholique, un esprit bien différent, l'esprit de réaction vers l'ancien régime, dans l'Église et dans l'État. Cet esprit s'est manifesté, sous la Restauration, par de téméraires efforts pour pousser le gouvernement dans ces voies rétrogrades; sous la monarchie de 1830, par un

mauvais vouloir plus obstiné que hardi, et toujours par une adhésion systématique aux principes du pouvoir absolu et une hostilité déclarée contre les idées et les œuvres de 1789. Aveugle esprit qui n'a pas eu seulement pour effet de rendre le clergé catholique de France étranger et suspect à la nouvelle société française, mais qui l'a mis souvent dans une situation radicalement fausse, car il a été conduit, par de naturels et pressants intérêts, à réclamer pour son propre compte ces mêmes libertés qu'en thèse générale il condamnait comme illégitimes et pernicieuses; ce qui l'a fait taxer d'inconséquence ou d'hypocrisie. C'était un étrange spectacle de voir la liberté d'association, la liberté d'enseignement, même la liberté de la presse ardemment invoquées par ceux-là même qui faisaient de l'absolutisme politique leur doctrine fondamentale. Pas plus dans l'Église que dans l'État, il n'est possible au pouvoir de se démentir sans se décrier.

Heureusement pour l'Église catholique de France,

les événements auxquels elle a assisté et les épreuves qu'elle a subies ont suscité dans ses rangs des dispositions autres que l'esprit de soumission et l'esprit de réaction. Tandis que, parmi ses fidèles, les uns se serraient un peu aveuglément autour du pouvoir et les autres s'enfonçaient avec colère dans le parti du passé, des penseurs indépendants et courageux apparaissaient çà et là, croyants zélés mais préoccupés surtout des droits, de la dignité et de l'avenir de l'Église, et la servant, chacun à sa façon, avec son allure et sa fierté personnelles. Les journaux, les recueils périodiques, les controverses philosophiques, les débats politiques, les questions à l'ordre du jour, la liberté d'association, la liberté d'enseignement ont fourni, à ces volontaires de l'Église, des occasions et des champs de bataille. Ils s'y sont comportés vaillamment, et souvent avec éclat. Beaucoup d'entre eux étaient mêlés au monde et y assuraient à l'Église d'utiles alliés. Ils ont trouvé, dans l'épiscopat, de généreux et éloquents patrons. Ainsi s'est

formé peu à peu en France, dans l'Église catholique et à son service. je ne dirai pas un parti, ni une coterie, mais un groupe d'esprits élevés, à la fois fidèles et libres, modérés et résolus, sensés et dignes, capables de sympathie pour les sentiments du pays comme de dévouement à leur propre foi, et décidés à accepter la liberté religieuse pour base des rapports entre l'Église et l'État.

L'expérience vient d'en être faite : c'est dans ce groupe que l'Église catholique, attaquée dans sa constitution générale et dans ses libertés par les événements d'Italie, a trouvé naguère et trouvera toujours ses plus utiles comme ses plus fermes défenseurs. Ceux-là seuls sont en mesure de la bien défendre et d'obtenir crédit dans le pays en la défendant. Que les catholiques ne se fassent point d'illusion : la cour de Rome a été trop souvent et trop longtemps l'alliée du pouvoir absolu pour que sa cause ne soit pas suspecte aux amis de la liberté politique et religieuse. Aussi, quand elle est en péril,

que de gens hésitent à lui venir en aide ! Les uns par souvenir et méfiance, les autres par ménagement pour le pouvoir civil, d'autres par crainte de l'impopularité. Et quand les partisans, déclarés ou présumés, de la réaction absolutiste prennent les premiers en main la défense de l'Église, ils la compromettent bien plus qu'ils ne la servent. Elle ne peut avoir aujourd'hui, pour champions efficaces, au dedans comme au dehors du catholicisme, que les hommes qui veulent sérieusement la liberté, et qui sont bien résolus à la maintenir au profit de tous, comme envers et contre tous.

CHAPITRE XIII

LES ÉGLISES CHRÉTIENNES.

Il y a des moments décisifs dans la vie des sociétés religieuses ou civiles ; il y a des épreuves qui, bien ou mal supportées, déterminent pour longtemps leur caractère et leur destinée.

Je ne dis pas cela à propos du christianisme considéré dans son essence et comme religion ; il est au-dessus de telles alarmes. Sans doute il traverse aujourd'hui une crise ; la négation et le doute philosophique, scientifique, historique, l'assaillent de toutes parts, et dans une multitude d'esprits la foi

tombe ou chancelle. Tant que durera cette crise, le christianisme se défendra surtout par sa beauté morale et son utilité sociale; c'est un rempart qu'il connaît déjà, et à l'abri duquel il s'est plus d'une fois replié dans les jours de tempête intellectuelle. Mais la tempête se dissipera, comme il est déjà plus d'une fois arrivé, et la lumière chrétienne reprendra, au-dessus des nuages amassés de main d'homme, son éclat et son empire. Cet avenir est écrit dans l'histoire du passé.

Ce n'est pas pour le christianisme lui-même, c'est pour les Églises chrétiennes, telles qu'elles existent maintenant, que je m'inquiète. Dans les Églises chrétiennes dont je me préoccupe je ne comprends pas l'Église grecque que je ne connais pas assez bien pour juger avec précision de son état et de son avenir; c'est uniquement de l'Église catholique et des Églises protestantes que je veux parler; elles sont en ce moment appelées à des épreuves qui, bien ou mal subies, exerceront, sur leur propre sort et sur

le sort des sociétés chrétiennes elles-mêmes, une influence dont la portée échappe à toute mesure.

Pour l'Église catholique, il s'agit de savoir si elle saura, sans se dénaturer religieusement, se mettre en harmonie avec les idées, les sentiments, les institutions qui évidemment prévalent et prévaudront de plus en plus dans le monde civilisé. Tout en demeurant la gardienne du principe d'autorité, reconnaîtra-t-elle la liberté comme un droit, et cessera-t-elle de se regarder comme engagée dans la cause du pouvoir absolu? Tout en défendant et maintenant la foi, acceptera-t-elle l'activité générale des esprits, le respect de la science, le goût du progrès social? Là où elle restera en alliance avec le pouvoir civil, conservera-t-elle cet esprit et ces garanties d'indépendance qui ont si puissamment contribué à sa force morale? S'il les perdait, le clergé catholique courrait risque de tomber à l'état d'un corps de fonctionnaires chargés de l'administration des âmes. C'est de nos jours une tendance trop commune de

le réduire à cette condition subalterne et fausse. Sa mission est plus haute : pour la remplir efficacement, il a besoin d'un point d'appui placé hors de l'atteinte des maîtres temporels de l'État. Il a trouvé longtemps ce point d'appui dans la papauté. Quand les prétentions théocratiques de la papauté ont menacé en France l'indépendance de l'État et de son gouvernement, le clergé français, fidèle à la société française, a fait acte d'indépendance envers Rome; l'Église gallicane a apparu. On reproche aujourd'hui au clergé d'être devenu ultramontain. Il y a été contraint pour défendre le christianisme et lui-même. Attaquée dans ses droits essentiels, dans son indépendance, dans sa foi, dans son existence, l'Église française s'est repliée sur le centre de l'Église catholique générale; elle a cherché et trouvé dans Rome un refuge, et de là elle s'est relevée. La scène a changé ; c'est Rome elle-même qui est aujourd'hui en pressant péril; quoi de plus naturel que l'empressement du clergé français à la défendre? Dans ce

moment pour lui bien solennel, il est appelé à faire à la fois, en France, acte de sagesse chrétienne et d'esprit national en se mettant en harmonie avec la société nouvelle; hors de France, acte de fidélité à l'Église générale et à son chef en soutenant leur indépendance et leur dignité. Sortira-t-il heureusement de cette double épreuve? Suffira-t-il à cette double mission?

Les difficultés et les périls de l'Église protestante française, la seule dont je veuille parler ici, sont d'une autre nature : elle n'est point engagée et compromise dans les luttes politiques du jour; elle n'est l'objet d'aucune attaque de la part du pouvoir temporel, et elle n'inspire, aux amis de la liberté, aucune méfiance. Mais son organisation est incomplète; son gouvernement propre et traditionnel lui manque; les garanties lui manquent aussi pour le libre développement des Églises dissidentes que le libre examen fait incessamment fermenter dans son sein, et qu'elle considère, qu'elle doit toujours considérer

comme des essaims détachés de la ruche mère, mais non tout à fait perdus pour elle. Et c'est au milieu d'un vif mouvement religieux que le protestantisme français se trouve ainsi dépourvu de l'autorité et de la liberté intérieures dont il aurait besoin. La foi chrétienne orthodoxe se ranime parmi les protestants, et ranime la controverse qui provoque la dissidence. Ce réveil simultané de la foi et de la critique protestantes coïncide avec les attaques dont le christianisme lui-même est l'objet. Et dans cette mêlée confuse, le protestantisme court risque de voir sa cause dénaturée, et de passer, du drapeau de la liberté chrétienne sous celui du scepticisme et de l'indifférence en matière de foi.

Je reviens au point d'où je suis parti. Catholiques ou protestantes, un danger commun menace aujourd'hui les Églises chrétiennes; les bases communes de leur foi sont attaquées; elles ont toutes, à les défendre, le même intérêt et le même devoir, car elles périraient également dans la ruine de l'édifice sous

lequel elles vivent toutes. C'est de plus aujourd'hui leur situation à toutes qu'elles ont, pour se défendre et pour défendre le christianisme, un égal besoin de la liberté. C'est au nom de sa constitution générale et des garanties traditionnelles de son indépendance que l'Église catholique peut s'élever contre les atteintes qui la frappent, et elle ne peut réclamer efficacement ses propres libertés qu'en acceptant celles des autres Églises chrétiennes. Le protestantisme à son tour, pour se préserver de l'anarchie en restant fidèle à son principe du libre examen, a besoin de revendiquer la complète organisation de son gouvernement intérieur et la complète liberté des dissidents qui peuvent se détacher de l'Église constituée. Il est de plus appelé aujourd'hui à défendre les libertés du catholicisme en même temps que les siennes propres ; il a une occasion admirable de faire acte de fidélité libérale comme de charité chrétienne, et de donner ainsi à l'Église catholique un de ces exemples qui confèrent à ceux qui les donnent

le droit de réclamer un juste retour. Catholiques et protestants, ceux qui méconnaîtraient cette situation et ne tiendraient pas la conduite qu'elle leur prescrit manqueraient à leur devoir religieux et à leur intérêt durable, pour se donner les satisfactions aveugles et momentanées de la passion.

CHAPITRE XIV

LES SOCIÉTÉS CHRÉTIENNES.

Je sors de l'Église; j'entre dans la société laïque et politique. Je viens de dire ce que je pense de l'état et des rapports actuels des Églises chrétiennes. Je veux dire aussi ce que je pense des événements accomplis ou tentés sous nos yeux en Italie, entre des États civilisés et chrétiens.

C'est surtout en ce qui touche aux liens mutuels des peuples divers et aux relations extérieures des États que la civilisation moderne est d'origine spécialement chrétienne. Dans l'antiquité païenne,

même sur ses plus beaux théâtres et dans ses plus beaux jours, les étrangers étaient des ennemis. A moins que des conventions particulières et précises n'eussent été conclues entre deux nations, elles se considéraient comme absolument étrangères l'une à l'autre et naturellement hostiles. La force présidait seule à leurs rapports; le droit des gens n'existait pas. A peine les plus grands esprits de l'antiquité, Aristote et Cicéron, en ont-ils conçu quelque idée; à peine rencontre-t-on dans l'histoire, entre les États divers, quelques instincts vagues et passagers de droits et de devoirs mutuels.

Le christianisme a fait deux choses également grandes et nouvelles. Il a placé la simple qualité d'homme en dehors et au-dessus de toute circonstance accidentelle et locale, en dehors et au-dessus de la nationalité comme de la condition sociale. Selon la foi chrétienne, l'étranger est un homme et possède les droits inhérents à la qualité d'homme, aussi bien que le compatriote. En même temps que

son origine est divine, l'idée fondamentale du christianisme est, essentiellement et par excellence, humaine. Sous l'empire de cette idée, le christianisme a considéré tous les hommes, tous les peuples comme liés entre eux par d'autres liens que la force, par des liens indépendants de la diversité des territoires et des gouvernements. Tous les hommes, tous les peuples étaient compris dans sa mission : « Allez et instruisez toutes les nations. » En travaillant à convertir toutes les nations, le christianisme a entendu aussi les unir, et faire pénétrer dans leurs rapports des principes de justice et de paix, de droit et de devoir mutuels. C'est au nom de la foi et de la loi chrétiennes qu'est né, dans la Chrétienté, le droit des gens.

Après la chute de l'Empire romain et pendant le moyen âge, c'est la papauté qui, à travers les violents désordres du temps et malgré les siens propres, a été l'interprète, le défenseur, le patron du droit des gens. Elle en a souvent toléré et même autorisé la

violation; elle l'a souvent subordonné à son ambition et à son intérêt propre; mais, à tout prendre, c'est elle, et elle seule à cette époque, qui, au nom de la religion, de la morale, des droits naturels de l'humanité ou des intérêts généraux de la Chrétienté, est intervenue entre les États divers, entre les princes et les peuples, entre les forts et les faibles, pour rappeler et recommander la justice, la paix, le respect des engagements, les devoirs et les ménagements mutuels, posant ainsi, contre les prétentions et les déréglements de la force, les principes du droit international.

Au XVIe siècle, les événements et les conséquences de la Réforme ont fait prendre à ce droit un grand et rapide développement. Sous l'impulsion de cette lutte européenne, les idées, les sentiments, les intérêts des peuples divers se sont étendus et combinés. Après un siècle de guerres religieuses exploitées par les ambitions politiques, il a fallu en venir à un compromis, à une pacification entre les deux

puissants groupes, catholique et protestant, qui s'étaient formés pour se combattre. Le traité de Westphalie a posé les bases de la paix religieuse et de l'équilibre européen. Grotius a réduit en maximes l'œuvre de Henri IV et de Richelieu, avant même qu'elle fût définitivement accomplie. Le droit des gens est devenu un grand système et un grand fait généralement acceptés.

Depuis cette époque, une puissance nouvelle, la civilisation générale, le progrès général des esprits et des mœurs, surtout de l'esprit politique, ont donné à ce droit bien plus de clarté et d'empire. Quand je considère à quel point et avec quels scandales il a été de nos jours méconnu et violé, j'hésite presque à tenir ce langage; c'est la tristesse particulière de notre temps que les spectacles qui frappent les yeux sont plus que jamais contraires aux aspirations de la pensée. Pourtant, nous ne saurions le méconnaître, bien que très-inférieur au désir des esprits sains et des honnêtes gens, le progrès est réel

et immense; nous avons vu tenter et accomplir les plus choquantes violations du droit des gens, les plus graves atteintes à la justice et au bon sens dans les relations des États; mais ces œuvres de la violence n'ont pu subsister, et nous les avons vues détruites presque aussitôt qu'accomplies; celles-là même qui ont survécu, le partage de la Pologne par exemple, demeurent frappées d'un anathème européen qui les rend pesantes pour leurs possesseurs, et qui s'élève comme un puissant obstacle contre le renouvellement de tels actes, du moins contre leur succès durable. Les folies et les iniquités de la force étaient jadis bien plus aisément acceptées; elles ont abondé et abonderont peut-être encore dans notre siècle; mais elles ne tardent guère à être reconnues, décriées, et contraintes de s'arrêter ou même de tomber devant la réaction d'équité et de vérité dont elles sont l'objet. Les amis du droit des gens ont de quoi s'attrister, mais ils auraient tort de se décourager; même dans les jours d'épreuve de la foi chré-

tienne, c'est le privilége et l'honneur de la civilisation chrétienne que le mal n'y étouffe pas le bien, qu'entre les bons et les mauvais principes, la lutte se perpétue à travers toutes les chances, et que l'avenir est de plus en plus prochain qui se charge de démentir et de détruire les mauvaises œuvres du présent.

CHAPITRE XV

LE DROIT DES GENS.

Je prends le droit des gens dans son sens le plus étendu et le plus élevé. Ce droit a été longtemps à peu près restreint aux questions qui naissent des rapports des gouvernements entre eux, abstraction faite de l'état des peuples dont ils dirigent les destinées; la diplomatie ne s'inquiétait guère et n'avait guère besoin de savoir quels étaient le régime intérieur, les institutions, les degrés ou les formes d'organisation politique des États entre lesquels elle négociait la paix ou la guerre, les alliances ou les rivalités. Depuis que l'esprit de réforme ou de révolution agite presque toutes les nations européennes,

et que la plupart des gouvernements sont aux prises avec cette redoutable alternative, la sphère du droit des gens s'est fort agrandie, et la politique extérieure est appelée à prendre en considération des faits et à résoudre des problèmes bien plus compliqués que ceux dont elle se préoccupait jadis. Aux questions d'étendue ou de configuration territoriale, d'équilibre européen, de liens politiques ou de rapports commerciaux, viennent se joindre aujourd'hui celles que soulèvent les relations des gouvernements avec leurs peuples, les droits mutuels du pouvoir et de la liberté dans les divers États, les luttes intestines des partis, la variété de leurs principes, de leurs forces et de leurs chances de succès. La politique extérieure ne peut se dispenser de regarder avec soin à tous ces faits et d'en tenir grand compte dans son attitude et ses résolutions. L'appréciation du régime intérieur des États, de ses troubles, de ses vicissitudes, la comparaison des droits des princes et des droits des peuples, et

la solution des questions de principe ou de prudence qui s'élèvent à ce sujet, entrent maintenant dans le domaine du droit des gens.

L'Italie a été, pendant des siècles, le théâtre de la rivalité guerrière et diplomatique des grandes puissances européennes : l'Allemagne, l'Espagne, la France s'y sont ardemment disputé les territoires et la prépondérance ; mais dans cette lutte elles ne prenaient conseil que de leur ambition et de leur force ; peu leur importait que les diverses portions de l'Italie fussent gouvernées de telle ou telle façon; elles ne se croyaient point obligées d'avoir un avis, ni de prendre un parti sur le régime intérieur du royaume de Naples ou des États romains, et de le soutenir par les négociations ou même par les armes. Aujourd'hui les anciennes questions de rivalité et d'équilibre européen, à propos de l'Italie, subsistent encore; mais les questions d'organisation et de régime intérieur de l'Italie elle-même sont venues s'y joindre, et ont même pris la première place.

Grand progrès de justice et d'élévation dans la politique extérieure européenne, mais grand fardeau de plus pour ceux qui sont chargés d'y mettre la main.

Au droit des gens seul il appartient de distribuer équitablement ce fardeau ; en se compliquant ce droit n'a point disparu ; l'extension de son domaine n'altère point son autorité ; parce que les droits des peuples sont entrés dans le droit des gens, les droits des gouvernements n'en sont pas sortis ; quand la liberté gagne ses éperons, le pouvoir ne rend pas son épée, et nous n'avons pas repoussé les violences et les mensonges du pouvoir absolu pour accepter les mensonges et les violences du suffrage universel. Anciennes ou nouvelles, ce n'est que selon les principes et par le respect du droit des gens que les questions qui agitent dans leurs relations les sociétés chrétiennes peuvent être efficacement résolues. Hors du droit des gens, il n'y a que l'état révolutionnaire qui est la barbarie jetée au travers de la civilisation.

CHAPITRE XVI

L'INDÉPENDANCE DE L'ITALIE.

Le plus dur des résultats de la guerre, la conquête, ne se légitime et ne s'établit irrévocablement que par l'assimilation des peuples. L'histoire raconte, à chaque page, les ambitions victorieuses, les résistances malheureuses, les provinces, les nations changeant de maître ; elle explique les causes des succès et des revers, des démembrements et des accroissements des États. Tant que les vaincus ne se sont pas assez confondus avec les vainqueurs pour oublier leur défaite et accepter leur nouvelle condition, la

conquête demeure un acte de violence que les traités peuvent reconnaître, que des forces supérieures et la longue durée peuvent maintenir, mais qui ne cesse pas d'être contesté, oppressif et précaire.

Tel était le caractère des conquêtes de l'Autriche en Italie. Malgré leur domination tant de fois rétablie, malgré la modération personnelle et l'habileté de quelques-uns de leurs princes, les Autrichiens n'avaient point réussi à faire, de leurs sujets italiens, des compatriotes; ils étaient toujours, dans leurs possessions italiennes, des vainqueurs et des étrangers.

Expulser l'étranger, s'affranchir de la domination étrangère, ce ne pouvait être, ce n'était, pour les Italiens, qu'une question d'opportunité et de force; l'indépendance était, chez eux, une passion nationale et naturelle. Quand, sur ma demande, le roi Louis-Philippe envoya M. Rossi à Rome, je connaissais la vie passée et les sentiments du nouvel ambassadeur : « Vous le savez comme moi, lui dis-je; par

elle-même et à elle seule, l'Italie ne saurait lutter contre l'Autriche; de nouvelles révolutions, de grandes guerres européennes peuvent seules lui en donner l'occasion et les moyens. Nous sommes convaincus que l'intérêt de la France, l'intérêt de ses libertés comme de son gouvernement, de sa grandeur durable comme de son bonheur actuel, lui commande et nous commande d'éviter les révolutions et les guerres nouvelles. Tout ce qui se pourra faire, sans compromettre l'ordre européen et la paix, pour le bien de l'Italie, pour le redressement de ses griefs, pour l'indépendance et la réforme intérieure de ses gouvernements, nous nous y emploierons de tout notre pouvoir. Mais l'intérêt français est notre premier devoir et la règle de notre politique; vous êtes devenu Français; vous êtes décidé, j'en suis sûr, à servir, avant tout, la France et sa politique, en Italie comme ailleurs. » Il y était décidé, en effet, et en homme d'honneur autant qu'en esprit supérieur, il comprenait à merveille la situation de son ancienne

et de sa nouvelle patrie. Tant que sa mission a duré, il a fait leurs affaires à l'une et à l'autre, dans la mesure où elles pouvaient s'accorder; et quand de nouvelles révolutions sont venues ébranler toute l'Europe, quand M. Rossi, quitte envers la France, a repris l'espoir de l'indépendance de l'Italie, en même temps qu'il s'est dévoué à la cause de l'esprit national, il est entré en lutte contre l'esprit révolutionnaire. Dans cette lutte, il a laissé sa vie et trouvé sa gloire.

En de telles circonstances et devant de telles chances, quand l'élan des Italiens vers l'indépendance a éclaté, la conscience européenne s'est émue. Mais sous le vent de l'esprit de révolution et d'ambition, les Italiens ont compliqué sans nécessité et gravement compromis leur situation et leur entreprise. C'était déjà, pour eux, un grand mal et un grand péril que d'avoir besoin d'un secours étranger, et d'un très-puissant secours étranger, pour conquérir leur indépendance. Ils ont eu la bonne fortune de

trouver, à la tête de la France, un prince engagé, dès sa jeunesse, dans leur cause, pressé de s'acquitter envers eux, et qui s'est contenté d'un prix bien modeste en retour d'un service immense. On avait beaucoup dit au delà des Alpes : *l'Italia farà da se.* C'est la France qui a fait pour l'Italie ce que l'Italie à elle seule était évidemment hors d'état de faire. Si on eût dit d'avance à l'Italie que, pour recouvrer son indépendance, pour être délivrée des étrangers, il ne lui en coûterait que la Savoie et Nice, et que les nouveaux étrangers, vainqueurs pour elle, rentreraient paisiblement chez eux, la laissant en possession d'elle-même, un tel résultat eût-il paru probable, et les Italiens ne s'en seraient-ils pas félicités comme d'un bonheur bien inattendu?

Ils ne s'en sont point contentés. Il ne leur a pas suffi d'être délivrés de la domination étrangère ; ils ont, au même instant, soulevé d'autres questions et tenté d'autres œuvres ; ils ont entrepris de renverser, dans toute l'Italie, les gouvernements établis,

et de la conquérir tout entière au profit d'un maître nouveau et unique. Ils ont fait bien autre chose que réclamer le droit d'un peuple contre le joug étranger : ils ont mis, au sein même de l'Italie, les droits des peuples aux prises avec les droits des princes, les désirs d'innovation aux prises avec les sentiments de fidélité, le patriotisme général aux prises avec le patriotisme local. Aux difficultés et aux périls de la guerre étrangère ils ont ajouté les difficultés et les périls de la guerre civile ; la conquête de l'indépendance a servi d'instrument aux conquêtes de l'ambition ; l'état de révolution a pris la place du droit des gens.

De cette conduite violente et hasardeuse les Italiens ont, je le sais, une explication qu'ils tiennent pour péremptoire : le renversement des anciens gouvernements de l'Italie était, disent-ils, indispensable à la conquête de son indépendance ; l'Autriche avait à Florence, à Modène, à Parme, à Naples, à Rome même, des alliés inféodés à son empire ; il

fallait détruire ces instruments de la domination étrangère pour détruire la domination étrangère elle-même ; nous avons tenté une œuvre de révolution intérieure, parce que le succès de l'œuvre d'indépendance nationale était à ce prix.

Je rencontre ici l'erreur fondamentale, la passion fatale qui dénaturent et compromettent, et qui ont souvent perdu les plus belles et plus légitimes entreprises. La politique régulière, celle qui tient compte des faits et des droits divers, et qui respecte toutes les libertés, a ses difficultés propres et ses chances douteuses ; il y faut de longs et continus efforts de prudence, d'équité, de persévérance, pour obtenir des succès souvent incomplets et toujours contestés. Les esprits exclusifs et fougueux ne se résignent pas à cette tâche ; pour y échapper, ils se précipitent dans les moyens extrêmes ; ils ont recours à la violence pour se dispenser d'habileté et de patience. On est en face d'anciens adversaires ou d'alliés incertains ; on ne veut pas prendre la peine de lutter

chaque jour pour les retenir ou pour les vaincre; on aime mieux leur déclarer une guerre à mort que d'avoir à mener, avec eux, une vie laborieuse; on les tue pour n'avoir pas à opposer sa force à leur force, sa liberté à leur liberté. On se crée ainsi des difficultés et des périls bien plus grands que ceux auxquels on veut se soustraire; on complique des situations qui pourraient rester naturelles; on compromet l'avenir pour se décharger des embarras du présent; on met la guerre révolutionnaire à la place de la lutte politique. On obéit à ses haines et à ses peurs, passions aveugles auxquelles les hommes sacrifient bien souvent la justice, la liberté, et même le succès.

Il est vrai; l'Autriche avait, dans la plupart des princes italiens, des alliés publics ou secrets, qui acceptaient sa prépondérance et servaient sa politique. Mais pourquoi? Parce qu'ils croyaient leur sûreté, leur existence même menacées par les révolutions, parce qu'ils regardaient l'Autriche comme la plus forte en Italie et comptaient toujours

sur sa victoire. Plus d'une fois plusieurs d'entre eux, en particulier les rois de Naples et les grands-ducs de Toscane, ont trouvé la domination autrichienne bien pesante, et ont tenté de la secouer; la maison de Bourbon n'était pas, avec la maison d'Autriche, dans une naturelle intimité, et elle a prouvé naguère, à Parme et à Gaëte, qu'aucun revers ne pouvait lui faire perdre le sentiment de sa dignité et de sa grandeur; les princes autrichiens établis à Florence avaient contracté, pour leur patrie italienne, un sincère et libéral attachement. Mais quand, du dehors ou du dedans, un grand péril les atteignait, c'était vers l'Autriche que se tournaient leurs regards; c'était de l'Autriche qu'ils attendaient et recevaient un efficace appui. Que cette situation générale fût changée, que l'Autriche perdît en Italie ses possessions et son empire, que la prépondérance y passât à une puissance italienne assez forte et assez bien soutenue en Europe pour défendre l'indépendance italienne contre l'ambition autri-

chienne ; croit-on que les souverains italiens ne se seraient pas accommodés à ce nouvel état de l'Italie, et qu'ils auraient poussé le goût du pouvoir absolu, mêlé d'une triste dépendance, jusqu'à conspirer et se compromettre pour l'Autriche vaincue ? Les princes ne sont pas si fidèles ni si immuables ; à Naples, à Florence, à Rome, ils auraient accepté et soutenu l'indépendance de l'Italie s'ils l'avaient crue assez forte pour se défendre, et s'ils y avaient trouvé leur propre sûreté. Ils auraient eu, sous leurs yeux et à leurs portes, un grand exemple d'un tel changement d'attitude et de politique : quelle puissance italienne a été plus autrichienne que le Piémont ? Où la cour de Vienne a-t-elle longtemps trouvé plus de déférence et de zèle qu'à Turin ? D'autres temps sont venus et ont ouvert aux intérêts de la cour de Turin d'autres perspectives ; elle n'a pas hésité à changer radicalement ses alliances et ses allures. Sans avoir les mêmes tentations, les cours de Rome, de Naples et de Florence n'auraient

pas été plus obstinées; elles auraient pris, dans l'Italie affranchie de l'Autriche, leur rang, leur influence, leur politique nouvelle, et elles auraient trouvé dans l'indépendance un peu plus de travail, mais aussi plus de dignité et de force que dans la subordination.

Sans doute, si l'affranchissement de l'Italie n'eût été recherché et acquis qu'à de telles conditions, sans bouleversements intérieurs et sans dépouillement des princes italiens, l'entreprise n'eût pas été exempte de difficultés et de périls; mais on ne les eût pas trouvés insurmontables; et je n'hésite pas à dire qu'en tout cas le droit des gens respecté et la paix maintenue en Italie auraient valu à l'indépendance italienne de meilleures chances qu'elle n'en trouvera dans la tentative de la domination exclusive du Piémont fondée sur tant de ruines.

CHAPITRE XVII

LA LIBERTÉ EN ITALIE.

La conquête piémontaise n'assure pas mieux en Italie la liberté que l'indépendance.

Le meilleur souvenir qui restera du comte de Cavour, c'est qu'il a voulu sincèrement la liberté, et qu'en fait il l'a respectée, même chez ses adversaires, plus que cela ne se pratique d'ordinaire dans les temps de révolution. Il ne craignait pas d'être contredit, et croyait fermement que la liberté lui apportait plus de force que de péril.

Il faut reconnaître aussi qu'une particulière et précieuse liberté, la liberté religieuse, a fait et fait

maintenant, en Italie, de notables progrès ; elle y était naguère inconnue, et rudement repoussée dès qu'elle essayait d'y paraître ; il n'était pas permis à des Italiens d'être protestants, et les protestants étrangers ne jouissaient eux-mêmes que sur certains points du territoire, et très-imparfaitement, du droit de pratiquer leur culte. Les consciences sont affranchies au delà des Alpes ; nul n'est plus contraint d'afficher une foi qui n'est pas la sienne, et les chrétiens des communions diverses peuvent se réunir et prier selon leur foi.

En ceci pourtant l'incohérence des faits est manifeste et choquante : la liberté religieuse est à la fois, en Italie, en progrès et en échec ; en même temps que les protestants l'acquièrent, elle est compromise pour les catholiques. Comme je le rappelais tout à l'heure, la constitution et les libertés des diverses Églises font essentiellement partie de la liberté religieuse ; le nouveau gouvernement de l'Italie attaque violemment celles de l'Église catholique,

non-seulement dans ses rapports avec l'État, mais dans son organisation propre et intérieure. Les Églises nouvelles deviennent libres en Italie; la liberté de l'ancienne Église italienne est en souffrance et en péril.

Il y a des mots qui réveillent de si grandes idées et de si belles espérances qu'ils sont puissants par eux-mêmes, et presque indépendamment des faits qui leur correspondent. Le mot de *liberté* a ce prestige : rien qu'à l'entendre retentir, les hommes sont charmés et dominés ; ils se croient en possession de la liberté dès qu'ils en parlent, et ils se figurent aisément qu'ils l'ont donnée parce qu'ils l'ont promise. Il n'y a point d'illusion plus décevante pour ceux qui s'y livrent, et plus irritante pour ceux qui ne la partagent pas. Pour qu'elle porte ses fruits, il faut que la liberté soit réelle, et elle n'est réelle qu'à des conditions auxquelles les mots et les promesses ne suffisent point.

La première de ces conditions, c'est que la liberté

existe pour tous; que tous les partis, tous les citoyens en jouissent également, en fait comme en droit, notamment pour la défense des intérêts établis, car de tous les droits le plus respectable est celui de la défense. Tant que la liberté est une arme pour les uns plus qu'un rempart pour les autres, tant qu'elle n'est pas entourée des garanties générales qui en assurent l'exercice aux faibles aussi bien qu'aux forts, qu'on ne dise pas qu'elle est conquise et fondée; qu'on ne se prévale pas de son nom pour éblouir le pays qui l'attend et célébrer le pouvoir qui s'en vante; le pouvoir n'a le droit de se dire libéral que lorsqu'il accepte sérieusement la liberté au lieu de s'en faire un moyen de charlatanerie et de mensonge; les peuples ne sont libres que lorsqu'ils ne sont pas dupes; et il n'y a point de charlatanerie plus méprisable ni de duperie plus ridicule que l'invocation continuelle du nom de la liberté quand elle n'est ni également répartie, ni efficacement garantie.

Il y a, pour qu'un pays puisse se croire et se dire libre, une autre condition non moins impérieuse; il faut que la liberté s'allie avec cette sécurité des personnes, des intérêts et de la vie commune qui est le but essentiel et le premier besoin de la société. Quand ce qu'on appelle la liberté trouble et entrave, au lieu de les protéger, les relations et les affaires quotidiennes des hommes, quand la menace et la violence s'y mêlent sans cesse, quand, au lieu de maintenir la paix dans l'État, elle y provoque la discorde, ce n'est pas la liberté, c'est l'anarchie; situation d'autant plus déplorable qu'à la suite de ses propres maux, elle amène des réactions violentes à leur tour, dans lesquelles la liberté, même légitime et mesurée, périt misérablement.

Je redis là des lieux communs dont notre propre patrie, et notre propre génération dans son court passage, ont fait plus d'une fois la rude expérience; mais qui pourrait nier que ces lieux communs ne soient vrais aujourd'hui, beaucoup trop vrais, en

Italie, spécialement dans le royaume de Naples? Je n'ai nul goût à recueillir des faits hideux et à les concentrer dans de sombres tableaux; mais, à coup sûr, ce n'est pas la liberté qui règne dans l'Italie méridionale; et en fait d'arbitraire et de violence, ses maîtres d'aujourd'hui ne gagneraient rien à être comparés à ses rois d'hier.

« Nous le savons bien, disent des gens d'esprit et même d'honnêtes gens; mais il n'y a pas moyen d'échapper à de telles crises; c'est le cours nécessaire des choses; pour arriver à la liberté il faut passer par la révolution. »

Je comprendrais et, sans l'accepter pleinement, j'admettrais dans une certaine mesure cette excuse, si la révolution avait été, dans le midi de l'Italie, un mouvement naturel, spontané, national, entraînant, comme il a pu arriver ailleurs. Les griefs ne manquaient pas aux Napolitains, et ils étaient fondés à réclamer, à poursuivre, dans leur gouvernement, de grandes réformes; mais les faits

ont prouvé qu'ils n'étaient point enclins à prendre eux-mêmes l'initiative d'une révolution, et à la pousser jusqu'à l'expulsion de leurs rois. Il a fallu des étrangers, des étrangers armés, il a fallu les bandes de Garibaldi pour commencer cette œuvre; et même commencée avec succès, l'œuvre a rencontré, non-seulement dans le jeune roi et dans l'armée napolitaine, mais dans une partie considérable de la population, une obstinée résistance; et il a fallu que les bataillons piémontais vinssent au secours des bandes de Garibaldi, et que le roi Victor-Emmanuel assiégeât dans Gaëte le roi François II pour que la révolution parût triompher, et installât dans le royaume de Naples la guerre civile en attendant la liberté.

J'adresserais volontiers, à tous les esprits libres de prévention et de parti pris, cette question : si la domination autrichienne avait été seule détruite en Italie, si le mouvement d'indépendance et de réforme libérale qu'un tel événement ne pouvait manquer de

susciter dans tous les États italiens s'était développé sans mélange de bouleversements territoriaux et de conquêtes, qui peut douter qu'il n'y eût aujourd'hui, dans le royaume de Naples, plus de liberté, de justice, de prospérité, et de meilleures garanties d'avenir que ne lui en donne le Parlement de Turin?

J'ai beaucoup d'estime et de goût pour le régime constitutionnel; mais je ne le tiens pas pour une panacée toute-puissante. Il ne suffit pas d'établir dans un pays des élections, des chambres et le gouvernement parlementaire pour le délivrer de ses maux, lui donner tous les biens qu'on lui-promet, et le soustraire aux funestes conséquences de toutes les fautes qu'on y commet. Les conditions du bon gouvernement des peuples sont plus compliquées; on ne satisfait pas à tous les intérêts, on ne garantit pas tous les droits en mettant une constitution à la place d'un vieux pouvoir, et on peut avoir institué à Turin un parlement italien sans avoir fondé en Italie la liberté.

CHAPITRE XVIII

L'UNITÉ ITALIENNE.

Mais on a une autre panacée : c'est l'unité italienne qui doit guérir tous les maux de l'Italie, élever sa force au niveau de son nom, et accomplir, au dehors comme au dedans, ses plus belles espérances.

Si nous étions encore au moyen âge, en présence de l'étranger, tantôt allemand, tantôt français, envahissant et dévastant incessamment l'Italie en proie à d'incessantes discordes intestines et se faisant incessamment la guerre à elle-même, de prince à prince, de faction à faction, de ville à ville, de rue

à rue, je comprendrais la passion de l'unité italienne poursuivie à tout prix, même avec peu de chances de succès. C'était au nom de cette seule idée et sous la main d'un maître unique qu'on pouvait alors en Italie concevoir quelque espérance de lutter contre les étrangers, et de mettre un terme aux violences mutuelles des Italiens se déchirant entre eux. Je ne m'étonne pas que les grands patriotes de ce temps aient prêché ardemment l'unité italienne ; si l'affranchissement extérieur et la paix intérieure de l'Italie étaient possibles, c'était à ce prix.

Nous ne sommes plus au moyen âge; depuis longtemps les divers États italiens ne se font plus la guerre ; les Italiens ne se déchirent plus entre eux ; ils n'ont plus besoin de chercher un pouvoir unique qui leur impose à tous la paix. Et quant à l'étranger, une ère nouvelle s'est ouverte pour eux : en fait et dans le présent, l'épée de la France vient de les délivrer de la domination autrichienne ; en principe et pour l'avenir, l'idée que l'Italie doit être indépen-

dante et qu'aucune puissance étrangère n'y doit dominer devient rapidement une idée européenne, une maxime du droit public européen. La France l'a proclamée ; l'Angleterre la soutient de toute son influence ; déjà la plupart des gouvernements européens s'y rallient. Comme sûreté contre l'étranger, l'unité italienne est un anachronisme ; pas plus que pour sa paix intérieure, l'Italie n'a besoin aujourd'hui, pour son indépendance, d'un pouvoir italien unique ; ses garanties sont ailleurs.

Inutile à l'indépendance, l'unité italienne l'est encore bien plus à la liberté. Quand, après un long travail, l'unité de gouvernement est enfin et réellement établie dans un grand État, la liberté peut prétendre à s'y établir à son tour. L'œuvre est difficile, nous le savons, et sujette à bien des traverses ; pourtant je ne la crois pas et il ne faut pas la croire impossible, car au sein d'un grand pays et en présence d'un grand pouvoir central, il n'y a à choisir qu'entre la liberté politique et la décadence lente et

brillante peut-être, mais infailliblement inhérente au pouvoir absolu. Autre est la condition d'un pays où, loin d'être déjà établie, l'unité de gouvernement n'existe pas et tente de s'établir : pendant longtemps, elle n'y sera cherchée et obtenue qu'aux dépens de la liberté. L'histoire de tous les États européens, la nôtre surtout, est là pour le démontrer. On célèbre, et avec raison, l'unité nationale et politique de la France ; mais à quel prix a-t-elle été conquise? Au prix d'une longue série de troubles intérieurs et d'une lutte de plusieurs siècles contre les libertés, aristocratiques et populaires, des diverses parties du territoire, provinces, villes, campagnes successivement réunies et assimilées. Et dans cette lutte, presque toutes ces libertés ont péri, sacrifiées à la conquête de l'unité ; et aujourd'hui nous nous mettons péniblement à l'œuvre pour reconquérir nos libertés, générales et locales, sans que l'unité nationale y périsse. En s'engageant à la poursuite de l'unité, l'Italie entre, on peut le dire, dans

cette rude carrière avec les avantages d'une civilisation et d'une intelligence politique plus avancées; mais les violences, les iniquités, les souffrances, les périls de l'œuvre ne lui seront pas, pour cela, épargnés; et elle les trouvera d'autant plus graves que, par sa constitution naturelle et par son passé, elle est moins préparée et moins propre à l'unité. Je ne veux pas répéter ici ce qui se dit partout, ce que reconnaissait le bon sens pratique de l'empereur Napoléon Ier au moment même où sa conquérante et despotique imagination se complaisait dans la perspective d'unité que poursuit aujourd'hui l'Italie; il est évident que la géographie et l'histoire de l'Italie sont contraires à l'unité; sa configuration territoriale y rend un centre unique très-difficile à déterminer et à maintenir; un pouvoir central et unique y sera partout aux prises avec les orgueils nationaux, les traditions locales, les sentiments populaires, les prétentions obstinées des peuples comme des princes. C'est déjà une œuvre très-difficile que de détrôner

définitivement une dynastie; mais les nations et les capitales abdiquent bien plus difficilement que les rois.

Étrange spectacle! C'est au nom de la nationalité que se tente l'entreprise à laquelle nous assistons, et elle commence par détruire des nations, de vraies nations anciennes et illustres. Il se peut que, dans un violent accès de passion, pour se soustraire à un joug étranger ou à un régime détesté, et sous le manteau de ce qu'on appelle le suffrage universel, ces nations fassent le sacrifice de leur passé et d'elles-mêmes; mais les sacrifices de la passion sont précaires; les souvenirs, les habitudes, les antipathies, les regrets reprendront bientôt leur empire, et susciteront, à l'œuvre de l'unité, des difficultés de jour en jour croissantes. Que sera-ce si l'État qui tente de tout envahir n'est pas bien puissant ni bien brillant par lui-même, s'il est à peine l'égal de quelques-uns de ceux qu'il prétend absorber? Quand la monarchie française a conquis, par la force ou par les négo-

ciations, les provinces qui l'ont faite si grande, elle leur était depuis longtemps bien supérieure en puissance et en gloire; c'était un grand État qui saisissait et s'assimilait des provinces et des populations bien moindres. La situation du Piémont en Italie est tout autre; c'est un petit État qui, à la faveur d'une crise extérieure et d'un puissant secours étranger, prétend absorber tout à coup d'autres États, quelques-uns au moins ses égaux. Mauvais point de départ pour jouer en Italie le rôle de Louis XIV en Europe. Et à côté des prétentions de M. de Cavour, celles de Louis XIV étaient bien modestes, car s'il a conquis, sur les princes ses voisins, bien des provinces, il n'a jamais songé à les détrôner eux-mêmes et à s'approprier tous leurs États.

Au nom de l'unité italienne, le Piémont entreprend bien autre chose que de conquérir des royaumes et de détrôner des rois; il entreprend de changer tout le régime de l'Église catholique et sa situation dans le monde entier, en détrônant la papauté.

CHAPITRE XIX

LA PAPAUTÉ.

J'ai combattu la politique du Piémont envers la papauté au nom de la liberté religieuse; c'est au nom du droit des gens que j'ai maintenant à l'apprécier.

Je le reconnais : soit qu'il ait pour patron le comte de Cavour ou M. Mazzini, qu'il soit royaume ou république, l'État italien qu'on prétend fonder a besoin de posséder Rome, d'avoir Rome pour sa capitale. Rome est la capitale morale de l'Italie, la seule ville devant laquelle les autres capitales histo-

riques des divers États italiens puissent abdiquer leur titre et leur orgueil. Tant que le roi du nouveau royaume italien ne résidera pas à Rome, il ne sera pas le roi de l'Italie; l'Italie sera un État unique qui n'aura pas sa naturelle et unique capitale. Pour qu'aux yeux et dans la pensée du monde, l'unité italienne soit réelle, il faut que Rome en soit le siége. Pour devenir réellement le chef de l'unité italienne, le Piémont est condamné à détrôner, dans Rome, la papauté.

C'est-à-dire que, pour atteindre à son but, le Piémont est condamné à fouler aux pieds le droit des gens en dépouillant le pape des États dont le pape est le souverain, comme il foule aux pieds les droits de la liberté religieuse en renversant la constitution de l'Église catholique dont le pape est le chef.

Je pourrais m'en tenir là : de telles nécessités sont la condamnation de la politique qui les impose. Mais un système s'élève à l'appui de cette politique et prétend non-seulement l'excuser, mais la justifier

en principe : système soutenu par des libéraux et des chrétiens sincères. Je n'ai garde de le discuter ici pleinement ; mais je ne veux pas l'éluder.

Partant de ce principe général et légitime que la société religieuse et la société civile, le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel sont essentiellement distincts et doivent être séparés, on en tire deux conséquences absolues : l'une, qu'entre les deux sociétés et les deux pouvoirs il ne doit y avoir aucune sorte d'alliance ; l'autre, qu'à Rome, où les deux pouvoirs sont réunis, cette union doit être abolie et le pouvoir temporel absolument retiré à la papauté réduite au seul pouvoir spirituel. J'ai déjà dit ce que je pense de la première de ces idées ; je regarde la seconde comme l'un de ces exemples où la logique étouffe la justice et la raison.

L'union du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel dans la papauté n'a pas été un fait systématiquement poursuivi et atteint au nom d'un principe rationnel ou d'une prétention ambitieuse : le raison-

nement et l'ambition y ont eu leur part; mais c'est la nécessité, une nécessité intime et continue qui a vraiment produit et maintenu ce fait à travers toute sorte d'obstacles. En remplissant et pour remplir sa mission religieuse, en exerçant et pour exercer son pouvoir spirituel, la papauté a eu besoin, absolument besoin d'indépendance et d'une certaine mesure d'autorité matérielle; elle les a acquises, d'abord dans Rome, puis autour de Rome, puis dans d'autres parties de l'Italie, successivement et à des titres divers; d'abord comme magistrature municipale, puis comme propriétaire territorial et en vertu du pouvoir politique inhérent alors à la propriété, puis à titre de souveraineté pleine et directe. Les possessions et le gouvernement sont venus à la papauté comme un appendice naturel et un appui nécessaire de sa grande situation religieuse, et à mesure que cette situation se développait. Les donations de Pepin et de Charlemagne n'ont été que l'un des principaux incidents de ce développement à la fois spirituel et

temporel, commencé de très-bonne heure et secondé par les instincts des peuples comme par les faveurs des rois. C'est en devenant chef de l'Église, et pour l'être réellement, que le pape est devenu souverain d'un État.

Ainsi amenée par le cours naturel des choses et la force des situations, l'union des deux pouvoirs dans la papauté a eu un résultat naturel aussi, quoique imprévu ; elle a établi et fait prévaloir leur distinction partout ailleurs. « Il faut, a dit avec grande raison M. Odilon Barrot à l'Assemblée législative[1], il faut que les deux pouvoirs soient confondus dans l'État romain pour qu'ils soient séparés dans le reste du monde. » Bien des siècles avant M. Odilon Barrot, l'instinct des sociétés chrétiennes et l'intérêt général de la civilisation européenne avaient dit ce même *il faut*. Comme souverain temporel, le pape n'était redoutable pour personne ; mais il puisait dans sa souveraineté une efficace garantie de

[1] Dans la séance du 20 octobre 1849.

son indépendance et de son autorité morale; l'égal des rois en dignité sans être leur rival en puissance temporelle, il pouvait défendre partout la dignité et les droits de l'ordre spirituel, vraie source et vraie base de son pouvoir. Que les papes aient souvent abusé de cette situation, tantôt pour embarrasser, tantôt pour servir les souverains avec qui ils étaient en lutte ou en alliance, nul homme éclairé ne le peut contester, et les amis du droit en général, de tous les droits, doivent être les premiers à le reconnaître; mais il n'en est pas moins vrai que c'est à l'abri de sa petite souveraineté temporelle que la papauté a proclamé et soutenu en Europe la différence essentielle de l'Église et de l'État, la distinction des deux sociétés, des deux pouvoirs, de leurs domaines et de leurs droits mutuels. Ce fait, le salut et l'honneur de la civilisation moderne, a pris naissance et appui dans le double caractère de la papauté, et compense bien largement les abus qu'ont faits les papes de leur double empire.

Que fait-on aujourd'hui? A ce grand fait historique, qui s'est maintenu à travers tant de siècles et de vicissitudes, on oppose un système; on affirme en principe non-seulement la distinction, la séparation générale, mais l'absolue incompatibilité, quelles qu'en soient l'occasion, la forme et la mesure, de l'Église et de l'État, du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel; et dans l'entraînement de la logique, pour suivre partout et jusqu'au bout les conséquences de ce principe, des esprits éclairés oublient l'histoire, d'honnêtes gens ne tiennent nul compte du droit des gens, des libéraux mutilent la liberté.

Je ne méprise nullement les systèmes et la logique; ce sont de brillants et salutaires exercices où l'esprit humain déploie, à la poursuite de la vérité, sa fécondité et sa vigueur; mais quand un système arrive à de telles conséquences, quand il exige de tels sacrifices, j'entre en méfiance du système lui-même, et je repousse ses prétentions à la vérité absolue comme à l'universelle domination. Ces rigoureux et

hardis raisonneurs ne le sont pas assez : il faut aller plus loin dans la voie où ils s'engagent ; il faut reconnaître que, dans la papauté, le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel sont intimement unis et nécessaires l'un à l'autre, et qu'ils doivent subsister ou tomber ensemble ; il faut dire tout haut qu'en attaquant et en renversant le pouvoir temporel du pape, on attaque et on renverse aussi son pouvoir spirituel, c'est-à-dire l'Église catholique elle-même. Il faut proclamer la nécessité et le droit d'accomplir cette grande destruction révolutionnaire, comme les absolutistes républicains proclament le droit et la nécessité d'abolir toute royauté, tout pouvoir non élu par le peuple et de longue durée, quoi qu'il en doive coûter au droit des gens et à la liberté. Et pour se rassurer contre de tels sacrifices, il faut croire et dire que l'avenir compensera les iniquités et les souffrances qu'on inflige au présent.

Je n'ai point l'idolâtrie du passé ; les sociétés changent, les institutions s'usent ; d'autres besoins

appellent d'autres satisfactions; des idées nouvelles enfantent des faits nouveaux; c'est le caractère propre et l'honneur du genre humain que, seul ici-bas, il ne vit pas immobile, qu'il est capable de progrès comme de chute, que les générations successives ne sont pas enfermées dans le même état comme dans une éternelle prison, et qu'en même temps unies entre elles et différentes, elles marchent, chacune à son pas, vers l'avenir ouvert à leur ambition. Mais en prenant part à cet élan continu, bien qu'inégal, de l'humanité, les entrepreneurs d'innovations (je ne parle que de ceux qui sont honnêtes et sincères) tombent dans deux erreurs capitales: ils oublient que les grands faits qui ont duré longtemps ont eu, à coup sûr, quelque grande raison d'être, et ils ne prévoient pas combien, dans l'édifice social, les grands vides sont difficiles à combler. Le monde chrétien a maintenant une question suprême à résoudre; voici comment elle est posée : Laquelle de ces deux entreprises est la

moins impossible : faire pénétrer et prévaloir, dans l'Église catholique, la liberté civile, ou bien maintenir, dans les pays catholiques, l'ordre chrétien tout en renversant les bases de l'Église catholique, et en portant atteinte, pour les renverser, à la liberté et au droit des gens?

Que les honnêtes gens ne se fassent point d'illusion ; c'est entre ces deux entreprises qu'ils ont à choisir.

Pour les réduire à la nécessité d'accepter la seconde, on affirme que, dans ses propres États, le pouvoir temporel de la papauté n'est pas susceptible de réforme, et que, pour le maintenir, il faut condamner les populations qui vivent sous sa loi à un détestable et incurable gouvernement. C'est à ce prix, dit-on, que l'Europe achèterait la durée de l'ordre actuel. Le veut-elle? En a-t-elle le droit?

Je pourrais, comme on l'a fait non sans justice, contester la mesure des vices du gouvernement

papal; je pourrais soutenir que les actes y sont moins mauvais que les maximes, les abus plus communs que les excès, le pouvoir plus inerte et plus incommode que tyrannique; je pourrais dire que, parmi les réformes demandées, plusieurs ont déjà été accomplies, et que, si d'autres ont échoué, la faute en est aux sujets eux-mêmes autant qu'au souverain. Je ne veux pas entrer dans cet examen comparatif du bien et du mal et des circonstances atténuantes, question d'équité plus que de politique; j'admets que le gouvernement romain a besoin d'être profondément réformé; mais je dis que le mal n'est point incurable, que les moyens de guérison ne manquent point, et que l'Europe n'est point obligée, pour son propre repos, de condamner les populations romaines à subir, sans espérance, les vices de leur gouvernement.

J'amène ici l'Europe parce que l'Europe a sa part, et une grande part à prendre dans les reproches qu'on adresse au gouvernement romain. Elle a re-

connu, elle a proclamé la nécessité des réformes; bien plus, en 1831, elle les a demandées elle-même, donnant ainsi raison aux plaintes et ouvrant la carrière aux espérances. Et puis, elle n'a point insisté, elle n'a point tenu la main à l'exécution; les uns ont laissé les choses romaines retomber dans l'ornière, les autres ont eux-mêmes poussé Rome à la politique d'inertie et de réaction.

C'était méconnaître étrangement les défauts essentiels du gouvernement romain ou s'en faire volontairement le complice. Par tradition et par situation, par nature et par habitude, ce gouvernement est immobile et faible; ses maximes et ses mœurs répugnent au changement; et quand il arrive à reconnaître que le changement est nécessaire, la force lui manque souvent pour surmonter les obstacles; il faut qu'il soit encouragé et soutenu dans cette difficile carrière. L'Europe elle-même, l'Europe catholique ou politique a seule, auprès du gouvernement papal, assez d'influence pour lui donner, en de

telles circonstances, la résolution et le point d'appui dont il a besoin.

Quant au fond même des réformes à apporter dans le gouvernement romain, je n'ai garde d'examiner ici avec détail lesquelles sont à la fois nécessaires et possibles ; pour avoir, sur de telles questions, un avis sérieux, il faut voir les choses de plus près et comparer les moyens au but avec plus de précision que je ne le puis faire aujourd'hui. Je n'ai que des souvenirs lointains et des vues générales ; mais plus j'y pense, plus je me persuade que ce qui a manqué pour que la réforme du gouvernement des États romains fût efficace, ce ne sont pas les moyens mêmes, mais la hardiesse d'esprit et la ferme volonté nécessaires pour les accepter et les appliquer.

Il y a, de nos jours, des mots et des apparences qui glacent d'effroi les gouvernements et leur font voir des abîmes là où ils pourraient trouver des ports de refuge. Tel est l'effet que produisent, sur beaucoup de politiques modérés et conservateurs, les

noms, les institutions et les formes républicaines; à leurs yeux, elles ne peuvent amener que la ruine de l'ordre et du pouvoir. Que fût-il arrivé cependant, je le demande aux appréciateurs clairvoyants et libres des affaires d'État, que fût-il arrivé si, de nos jours, un grand pape, un Grégoire VII ou un Sixte-Quint, comprenant son temps et la société nouvelle, et ne se faisant, sur les périls de la papauté dans sa propre maison, aucune illusion, eût donné ou plutôt rendu aux cités des États romains cette forte indépendance municipale qui est si voisine de l'autonomie politique, et les eût appelées à se gouverner à peu près elles-mêmes, en conservant sur elles le titre et quelques-uns des droits essentiels de la souveraineté? Je ne crois point que le pape puisse devenir le roi d'une monarchie constitutionnelle centrale; la nature et la complexité de son pouvoir lui rendent ce mode de gouvernement impraticable; mais la monarchie constitutionnelle centrale n'est pas le seul mode de bon gouvernement; et je crois que le pape peut fort

bien redevenir le chef d'une agrégation de cités et de provinces, régies sur les lieux mêmes par des institutions libres, et reconnaissant la souveraineté du pape sans être soumises à son pouvoir absolu. Rien n'est plus conforme à l'histoire, aux traditions, aux mœurs de l'Italie, et il n'y a rien là d'incompatible avec la nature et les besoins du pouvoir, temporel ou spirituel, de la papauté. Bien des gens, je n'en doute pas, traiteront cette idée de chimère : chimère peut-être si on ne regarde qu'aux mœurs routinières de la plupart des gouvernements et à la timidité paresseuse de leurs chefs ; mais je suis convaincu que, si cette chimère eût été tentée, le Piémont n'aurait pas trouvé, pour envahir et absorber les États romains, les facilités que nous avons vues. Et si, comme je le pense, la tentative de l'unité italienne sous la domination piémontaise échoue, si plusieurs des États qu'on essaye de réunir retournent à leur indépendance, si la papauté en particulier conserve les provinces qui lui restent et rentre en

possession de quelqu'une de celles qu'elle a perdues, ce sera en les appelant à se gouverner elles-mêmes par une forte organisation locale qu'elle y rétablira et y exercera son empire sans avoir incessamment l'insurrection à redouter.

CHAPITRE XX

LE SUFFRAGE UNIVERSEL EN ITALIE.

Je ne songe pas à discuter ici le suffrage universel en principe et sous un point de vue général ; c'est uniquement du rôle qu'il a joué en Italie que je veux parler.

Quelques jours après la réception du père Lacordaire à l'Académie française, et à propos du discours que j'avais prononcé en lui répondant, un homme d'ésprit écrivait de Turin : « M. Guizot me paraît dans l'erreur sur le caractère de la révolution italienne. Cette révolution n'est, en aucune façon, un

débordement de la démocratie tel qu'on l'entend en France. Elle serait plutôt aristocratique; elle est faite par les classes éclairées. L'idée dominante est celle de l'indépendance. Le suffrage universel a été employé plutôt comme moyen diplomatique, et personne ne demande à l'introduire dans le mécanisme régulier du gouvernement. »

Il y a du vrai dans ce langage; ce ne sont pas en effet les passions démocratiques, c'est la passion de l'indépendance nationale et le désir de la liberté politique qui ont tenu la grande place dans le mouvement italien; ce mouvement a été surtout l'œuvre des classes élevées et éclairées, bien plus que des masses populaires; on a voulu chasser l'étranger et constituer la patrie italienne, non pas bouleverser et refondre la société italienne.

Mais les événements sont plus compliqués qu'ils ne paraissent; ce mouvement italien, plus national que politique et plus politique que social, n'a pourtant éclaté et ne s'est accompli que sous l'impulsion

et avec l'alliance du parti républicain et démocratique qui poursuivait en Italie un but bien plus éloigné et une révolution bien plus profonde que l'expulsion de l'étranger et la réforme des gouvernements établis. Le mouvement italien, c'est M. de Cavour et M. Mazzini réunis, très-divers et très-méfiants l'un envers l'autre, mais nécessaires l'un à l'autre; l'un, patriote libéral et voulant la monarchie constitutionnelle, l'autre, patriote révolutionnaire et proclamant la république une et démocratique comme son vrai dessein; se prenant l'un l'autre pour instruments, se faisant l'un à l'autre des concessions, et mêlant à chaque pas leurs influences pour avancer chacun vers son but, en étant, à chaque pas, sur le point de se séparer.

Dans cette alliance ou dans cette lutte, car l'un et l'autre nom lui convient, et au point où en sont aujourd'hui les événements, c'est M. de Cavour qui l'a emporté. Avait-il, dès l'origine et comme M. Mazzini, un parti pris en faveur de l'unité italienne?

A-t-il constamment voulu et poursuivi le royaume italien un et constitutionnel, comme M. Mazzini voulait et poursuivait la république italienne une et démocratique? Je ne sais, mais peu importe; si M. de Cavour n'a pas prémédité tout ce qu'il a fait, s'il a été entraîné à plus de conquêtes qu'il n'en cherchait, il a résolûment accepté cet entraînement, et s'il n'est allé jusqu'au bout que poussé par son rival, il a vaincu son rival en lui enlevant ses armes.

Mais cette victoire a coûté cher à M. de Cavour, plus cher, à mon avis, qu'elle ne vaut. Tout en ne cherchant, pour son pays, que la monarchie constitutionnelle et une plus grande place en Europe, il a forcément pris, des mains de M. Mazzini, la violation répétée du droit des gens, la guerre à l'Église établie, et l'appel tantôt à l'insurrection, tantôt au suffrage universel, pour défaire ou refaire les gouvernements; c'est-à-dire que M. de Cavour a pris pour alliés des principes et des forces essentiellement révolutionnaires.

M. de Cavour et ses amis y ont-ils jamais pensé? Sait-on ce que c'est que le suffrage universel substitué, tantôt à l'ordre établi entre les États divers, tantôt à l'ordre établi au sein de chaque État, et la volonté populaire officiellement appelée à abolir, tantôt les traités internationaux, tantôt les pouvoirs publics? C'est tout simplement la tyrannie démocratique mise sur le trône; c'est la révolution en permanence à la place du droit.

Que dirait aujourd'hui l'histoire si, au XVI[e] siècle, Charles-Quint, entrant en Suisse avec ses troupes à la suite des dissensions entre les catholiques et les protestants, avait appelé çà et là les populations mécontentes à voter la déchéance des gouvernements locaux qui leur déplaisaient et la réunion de leurs territoires à son Empire? La conquête franchement poursuivie et proclamée est infiniment moins choquante et moins antisociale que l'anarchie intérieure chargée de sanctionner les œuvres de l'ambition et de la force étrangères.

Je dis l'anarchie intérieure, car le suffrage universel invoqué et recueilli au milieu de la guerre, par l'un des combattants, dans le déchaînement des passions et le conflit des armes, qu'est-ce autre chose que l'anarchie au service de la force? Sans doute il peut y avoir, il y a eu des insurrections nationales et légitimes, qui ont délivré des peuples et qui sont restées nationales et légitimes, même quand elles ont été obligées d'appeler l'étranger à leur aide. Quand la France a envoyé ses soldats au secours des Grecs, est-ce que la lutte pour l'indépendance avait commencé en Grèce par l'intervention étrangère? Et quand les grandes puissances européennes ont reconnu le royaume grec, ont-elles invoqué le suffrage populaire comme base et apologie de leur résolution? Elles n'ont eu garde de porter, dans la politique générale et dans les relations des États, tant de trouble et d'incohérence; elles ont agi à la fois plus sagement et plus fermement; elles ont d'abord laissé les Grecs entreprendre et poursuivre par eux-mêmes

leur affranchissement ; puis, quand elles les ont vus faire preuve d'énergie et de constance, elles leur sont venues en aide ; puis enfin, quand elles ont reconnu leur droit à l'indépendance et à l'existence nationales, elles ont proclamé hautement ce grand fait, tout en maintenant les principes et les procédés réguliers du droit des gens ; elles ont admis le nouvel État dans l'ordre européen sans accepter l'insurrection comme le droit permanent des peuples et le suffrage universel comme la loi suprême du droit international.

Est-ce là ce qui s'est passé en Italie, notamment dans le royaume de Naples? Peut-on parler du suffrage universel à propos d'un pays où l'intervention étrangère a fait le soulèvement, et où la guerre civile se perpétue après l'annexion?

Tant de confusion et de mensonge est incompatible avec la politique d'une grande nation et d'un gouvernement régulier; il faut en sortir. Au lieu d'accepter aveuglément et pêle-mêle le mouvement

italien dans tous ses actes et dans tous ses résultats, tantôt au nom d'un prétendu suffrage universel sans vérité et sans liberté, tantôt au nom d'un prétendu fait accompli qui date d'hier et reste violemment en question, il faut appliquer à ce grand événement les règles du droit public et du bon sens ; il faut démêler, d'une part, ce qu'il a eu de naturel et de légitime, de l'autre, ce qu'il a eu de factice et d'inique ; il faut déterminer dans quelle mesure il est compatible avec l'ordre européen, les droits des autres nations, les libertés et les intérêts généraux de la Chrétienté. A cette condition seulement un régime durable peut se fonder en Italie ; et le régime qui peut seul satisfaire à cette condition n'interdit aux Italiens rien de ce qu'ils ont droit et besoin de réclamer.

CHAPITRE XXI

LA CONFÉDÉRATION ITALIENNE.

Que veulent les Italiens? Au dehors l'indépendance nationale, au dedans le gouvernement libre. La confédération italienne leur assurerait ces biens, mieux que ne peut le faire la domination piémontaise sous le nom d'unité italienne.

L'unité de gouvernement n'est point et n'a jamais été la conséquence naturelle et nécessaire de l'unité de race et de langue. L'histoire abonde en exemples de peuples de même origine, parlant le même langage, connus dans le monde sous le même nom, et

qui n'ont point vécu sous un gouvernement unique, qui auraient regardé cette unité comme leur ruine et s'en seraient défendus avec passion. Qu'a été la Grèce sinon un assemblage de petits peuples indépendants quoique unis entre eux par la communauté de langue et de race, et, dans les grandes circonstances, par une sorte de lien fédéral? Et dans les temps modernes, les Cantons suisses, les Provinces Unies de Hollande, les États-Unis d'Amérique n'ont-ils pas, malgré de notables différences, offert le même caractère? Et à travers les orages de leur destinée, ces peuples n'ont-ils pas heureusement et glorieusement vécu sous le régime fédératif, à la fois unis et séparés, à divers degrés et sous diverses formes?

Les quatre confédérations que je viens de rappeler ont été mises précisément à la double épreuve que subit l'Italie : la Grèce, la Suisse, la Hollande, les États-Unis d'Amérique ont eu à défendre ou à conquérir, au dehors leur indépendance, au dedans

leur liberté. Ont-elles failli à cette rude tâche? N'ont-elles pas su devenir et rester des nations, des nations indépendantes et libres, sans recourir à la complète unité de gouvernement?

Sans doute le régime fédératif a ses difficultés et ses mauvaises chances; quel régime n'a pas les siennes? Mais l'histoire ancienne et moderne est là pour prouver qu'entre des peuples de même race et de même langue, la confédération, c'est-à-dire l'union sans unité, peut fort bien être le régime le plus naturel et le plus efficace, dans l'intérêt de l'indépendance et de la liberté.

Les Italiens ont raison de se récrier quand on dit que ce mot, l'*Italie*, n'est qu'une dénomination géographique. J'ai plus d'une fois contesté au prince de Metternich cette idée dont il se servait, avec une complaisance d'inventeur, au profit de la politique autrichienne. Quand des millions d'hommes ont porté pendant des siècles le même nom, parlé le même langage, regardé les mêmes grands hommes

comme leurs pères et les mêmes chefs-d'œuvre de l'esprit comme leur gloire commune, on est mal venu à leur refuser leur parenté intime et leur titre de nation. Mais c'est aussi, de leur part, une grande erreur, et ce peut être une erreur fatale, de prétendre que leur parenté les appelle tous au même régime, et de ne se croire une nation que s'ils vivent tous sous un seul et même gouvernement. Non-seulement la confédération est en Italie un régime possible et naturel, mais ce régime a, de nos jours, pour les Italiens, bien moins de difficultés et de bien meilleures chances qu'à toute autre époque de leur histoire.

Le principal obstacle à l'établissement et au succès durable d'une confédération italienne était jadis l'excessif morcellement de l'Italie et le grand nombre d'États indépendants, la plupart très-petits, que le lien fédéral devait unir. Entre des éléments si nombreux et si inégaux, l'entente était très-difficile et l'intrigue dissolvante très-facile. Les dissensions

intestines et les menées étrangères venaient, à chaque instant, faire échouer les plans ou rompre les engagements d'union. Rien de semblable n'est à redouter aujourd'hui ; déjà fort réduit depuis le moyen âge, le nombre des États italiens le sera certainement plus encore sous l'influence des événements qui agitent l'Italie ; il y a des défaites, des faiblesses, des morts que la politique la plus conservatrice ne peut pas ne pas admettre. La confédération italienne ne se composerait désormais que d'un petit nombre d'États, tous assez pareils en force pour conserver leur indépendance au sein de leur union, et tous assez grands, tous placés assez haut dans la sphère politique pour comprendre et accepter les nécessités du lien qui les unirait.

Telles sont d'ailleurs la configuration géographique de l'Italie et sa situation en Europe qu'elle est naturellement appelée et comme vouée à la politique défensive. La destinée des nations et des lieux est pleine d'étranges contrastes : dans les temps an-

ciens, c'est l'Italie qui a envahi le monde; c'est de Rome que sont parties les plus grandes guerres de conquête que le monde ait subies; et depuis cette époque, après avoir tout conquis, l'Italie s'est vue incessamment en proie à la conquête, et dans la constante nécessité de se défendre contre ses divers envahisseurs. Dans l'état actuel de l'Europe, il est évident que l'Italie ne saurait redevenir conquérante; l'attitude et la politique défensives seules lui conviennent. Le régime fédératif convient très-bien à la politique défensive, et les États italiens trouveraient, dans leur confédération, de fortes garanties et pour l'indépendance de la patrie commune et contre toute velléité d'ambition agressive de la part de tel ou tel des États confédérés.

Et celui des États italiens confédérés qui serait le premier appelé à garantir contre l'étranger l'indépendance de l'Italie, le Piémont, serait plus que jamais capable de remplir cette mission. Pressé entre la France et l'Autriche, sans cesse menacé sur

ses diverses frontières et ne possédant que des forces très-inférieures à ses besoins, ce petit État, sous la main de l'habile maison qui le gouverne, a réussi pendant des siècles à maintenir sa propre indépendance et à se faire en Europe une situation très-supérieure à sa force : devenu bien plus puissant, possesseur du nord de l'Italie, il serait, pour l'Italie entière, un vaste et efficace bouclier. Il n'y a guère de plus pénible spectacle que celui d'un peuple et d'un gouvernement qui se méprennent sur leur aptitude naturelle et leur véritable destinée ; le Piémont est aussi peu propre à conquérir l'Italie qu'il est propre à la défendre. La France, lancée par la révolution et conduite par l'empereur Napoléon, a échoué dans l'entreprise de conquérir l'Europe, et d'y défaire et refaire à son gré les États et les dynasties. C'est une œuvre analogue qu'entreprend le Piémont en Italie. Des circonstances favorables, des alliances puissantes peuvent lui donner un moment de succès ; mais il n'a, par lui-même, ni la position, ni la

force nécessaires pour accomplir et pour maintenir de semblables desseins.

Le régime de la confédération serait aussi propice en Italie à la liberté qu'à l'indépendance nationale. Au souvenir de ce qui s'est passé et en présence de ce qui se passe en Italie et en Europe, les souverains des États italiens, quels qu'ils fussent, se rangeraient, bon gré mal gré, aux institutions libérales devenues évidemment nécessaires. Et ces institutions seraient vraiment libérales, car elles respecteraient les traditions et les sentiments des populations diverses; elles ne commenceraient pas par leur imposer l'abdication du nom national, un souverain étranger et une unité factice. Elles admettraient, dans les formes et les garanties de la liberté, ces variétés naturelles que commande la diversité des situations et des histoires. Elles n'exigeraient pas cette uniformité impérieuse et ce développement de la force militaire qui sont le fardeau presque inévitable des grands États et la triste nécessité des

États nouveaux dont la conquête vient de faire la douteuse grandeur.

Enfin la confédération italienne, et ce serait ici son plus précieux mérite, supprimerait la question de Rome, cette question suprême que l'unité italienne est forcée de résoudre par la spoliation de la papauté, et qui pèse, comme un arrêt fatal, sur le nouveau royaume d'Italie. J'admets, pour ce royaume, les chances les plus favorables, que la France retire de Rome ses troupes, que le Piémont s'y établisse, que le parlement de Turin s'y transporte; croit-on que la question romaine serait alors vidée? Ce serait alors au contraire qu'elle éclaterait dans toute sa gravité. Il faut aux peuples des faits matériels, de grands signes extérieurs pour qu'ils comprennent les événements et en reçoivent ces impressions souveraines qui leur en révèlent la portée. Tant qu'il ne s'agit, entre la papauté et le nouveau royaume italien, que de la possession de quelques territoires et de questions savantes sur l'organisa-

tion de l'Église, les populations catholiques en France, en Espagne, en Allemagne, partout où il en existe, ne sont pas profondément émues et troublées; elles n'ont pas assez de ferveur passionnée pour se précipiter au-devant des alarmes; on leur dit, et elles croient aisément que ce sont là des querelles d'ambition et de politique où la religion n'est pas sérieusement intéressée. Mais si elles voyaient le siége même de la papauté envahi, le pape fugitif, l'Église catholique ébranlée dans ses fondements et réclamant partout avec anxiété son gouvernement, son droit, sa capitale, son repos, c'est alors que les populations catholiques ressentiraient le coup et en feraient paraître leur ressentiment. La République française est morte sur l'échafaud de Louis XVI; que deviendrait le nouveau royaume italien en présence du pape détrôné, errant, et mendiant au milieu de la Chrétienté?

Il faut croire aux instincts naturels et spontanés des grands esprits, surtout quand ces instincts les

avertissent des périls attachés à leurs propres tentations et des conditions auxquelles peuvent se réaliser leurs espérances. A des époques et dans des situations très-diverses, longtemps avant qu'il fût question pour lui de l'ambassade de Rome comme au moment où il y fut appelé, dans la pleine liberté de nos pensées comme en présence de notre responsabilité commune, nous nous sommes souvent entretenus, M. Rossi et moi, de l'avenir de l'Italie. Il n'espérait son indépendance que de l'appui de la France au milieu d'une grande crise européenne ; mais c'était toujours dans un régime de confédération qu'il voyait pour l'Italie la garantie de l'indépendance et l'établissement de la liberté. Et quand la crise révolutionnaire de 1848 est arrivée, quand Pie IX a remis entre les mains de M. Rossi les espérances de l'Italie comme le salut de Rome, c'est vers l'union à la fois douanière et militaire des principaux États italiens que M. Rossi a dirigé ses premiers efforts. Il préparait la confédération italienne quand les assassins l'ont frappé.

Qu'on interroge la vie et les écrits des grands patriotes italiens, de ceux à qui l'Italie a porté le plus de confiance et de respect, le comte Balbo, l'abbé Gioberti, M. Manin lui-même[1]; on recevra de tous la même réponse; à travers leurs illusions et leurs dissidences, tant que leur esprit a été libre, tant qu'ils n'ont eu à écouter que leur propre raison et l'intérêt de leur patrie, la confédération italienne, monarchique ou républicaine, a été leur première pensée, leur plus

[1] Je trouve, dans un recueil intitulé : *Documents et pièces authentiques laissés par Daniel Manin, président de la République de Venise, traduits sur les originaux et annotés par F. Planat de la Faye* (t. I, p. 264), ce paragraphe d'une lettre adressée, le 7 juin 1848, par M. Manin à M. de Cormenin :

« Dans les conditions actuelles, l'*unité* de l'Italie n'est pas possible; mais il est nécessaire qu'elle soit du moins *unifiée*, c'est-à-dire qu'il y ait une confédération d'États italiens, et pour cela qu'aucun des États confédérés ne soit de beaucoup plus fort que les autres; car une association ne peut exister avec sécurité là où il existe une trop grande disparité de forces. Il faut encore que les divers États, dans leur composition et leur extension, se fondent sur des traditions historiques, qu'on ne joigne pas ensemble des peuples différents de mœurs et d'origine, car autrement à la guerre de l'indépendance on verrait succéder la guerre civile. Il faut enfin qu'on n'interdise pas la forme républicaine à tel État qui se sentirait mûr pour la prendre, et qui trouverait inutile de passer par la forme transitoire de la monarchie constitutionnelle. »

chère espérance et le but de tous leurs efforts.

Par quelle fatalité, sous quelles influences cette grande idée a-t-elle succombé? Quelles causes ont substitué le travail violent de l'unité italienne au vœu naturel de la confédération?

L'ambition piémontaise : ainsi répond à cette question la conscience européenne. Je n'ai garde de contester sa réponse. Je ne pense pourtant pas que l'ambition piémontaise soit la seule, ni même la première cause de ce brusque revirement des esprits et des efforts italiens. Dans les grands drames politiques, et surtout à leur début, les idées et les passions générales des peuples ou des partis jouent un rôle supérieur à celui des intérêts et des passions égoïstes des acteurs. C'est le parti républicain qui a été en Italie le premier patron et l'ardent propagateur de l'unité italienne; c'est par l'action incessante de M. Mazzini et de ses adhérents que cette idée s'est répandue et accréditée. On s'est peu à peu accoutumé à y voir l'unique moyen de chasser l'é-

tranger et de conquérir l'indépendance de l'Italie. La voie qu'on avait été contraint de suivre et la nature des armes qu'on avait employées en engageant cette lutte devaient conduire à ce résultat : c'était par l'association secrète, par la conspiration qu'on attaquait, qu'on minait la domination autrichienne ; pour que la conspiration eût chance de succès, il fallait qu'elle allât chercher dans tous les États, sous tous les gouvernements italiens, les cœurs et les bras disposés à la servir ; ainsi s'est recrutée la première armée de l'indépendance italienne, et c'est au nom de l'unité italienne que son recrutement pouvait s'accomplir et s'est en effet accompli. A part même cette nécessité de situation, les esprits sont disposés de nos jours à accueillir avec faveur l'idée des grandes unités nationales, républiques ou empires ; cette idée plaît à l'ambition et à la vanité. Peuple ou individu, personne ne veut plus être petit ; tous se persuadent qu'ils pourront devenir grands ; et on mesure maintenant la grandeur aux nombres que l'on compte et

à l'espace qu'on occupe. Matérialisme grossier et perturbateur qui, s'il venait à prévaloir définitivement, serait aussi fatal à la liberté qu'au repos des sociétés humaines ; ce n'est ni le nombre ni l'espace, c'est la qualité des hommes et des idées qui fait leur grandeur, et l'histoire est pleine de petits peuples glorieux et de grandes nations obscures. J'espère que ce goût vaniteux pour l'étendue territoriale et nominale de la patrie ne deviendra pas la passion dominante et durable des hommes; mais il est certain qu'aujourd'hui, sous l'influence des grands spectacles qu'a contemplés l'Europe et des grandes tentations qu'ils ont suscitées, la tendance aux vastes unités politiques est puissante et séduit aisément les chefs des peuples et les peuples eux-mêmes. L'ambition piémontaise a exploité cette tendance comme elle a exploité la conspiration républicaine; elle a mis la main sur les deux grands leviers du jour, l'esprit de révolution et l'esprit de conquête ; et c'est ainsi que l'unité, idée violente et bien moins libérale

en réalité qu'en apparence, a pris en Italie la place de la confédération, garantie bien plus naturelle et bien moins onéreuse de la liberté comme de l'indépendance italienne.

CHAPITRE XXII

LA FRANCE EN ITALIE.

Je ne remonterai pas au delà de la paix de Villafranca. Je ne rechercherai pas si la guerre faite à l'Autriche en Italie, au profit du Piémont, a été pour la France une bonne politique. On discute encore aujourd'hui la question de savoir si Louis XVI eut raison de soutenir, à main armée, les colonies anglaises d'Amérique dans leur légitime soulèvement contre l'Angleterre. Ce sont là des questions si complexes que, même après les événements accomplis, elles restent obscures et douteuses. Des faits im-

prévus viennent toujours se jeter au travers des résolutions qu'ont adoptées et des combinaisons qu'ont préparées les plus habiles politiques. Le mérite définitif de ces combinaisons ne dépend pas seulement de leur succès immédiat, mais aussi de la conduite que tiennent leurs auteurs après ce succès, et à mesure que se développent les longues conséquences de la lutte. Si la Révolution française n'eût pas éclaté peu après la guerre d'Amérique, ou si Louis XVI, au lieu d'être un faible et vertueux martyr, eût été un grand roi capable de diriger en France un grand mouvement national comme il l'avait soutenu en Amérique contre l'Angleterre, la sagesse de la guerre américaine et de cette intervention armée à l'appui d'un peuple contre son gouvernement n'aurait pas été mise en question. On ne mesure jamais d'avance toutes les chances, on ne tient jamais dans sa main tous les fils de ces grandes entreprises mêlées de bien et de mal, de droit et de violence; et même dans les plus naturel-

les et les mieux concertées, la fortune a sa grande part, et fait souvent éclater combien la prévoyance et la puissance humaines suffisent peu à leur tâche quand elles ont de tels problèmes à résoudre et de tels fardeaux à porter.

On a dit que la France était la seule nation qui fît la guerre pour une idée. A Dieu ne plaise que je regrette le noble penchant de mon pays à s'éprendre pour une grande pensée, pour un dessein généreux, et à mettre hardiment la force publique au service du sentiment public ! Peuple ou individu, « l'homme ne vit pas seulement de pain ; » les besoins de l'âme ont bien autant de droit à être satisfaits que ceux du corps, et les passions morales contribuent bien autant que les calculs politiques à la grandeur des nations. Mais les plus nobles penchants veulent être bien gouvernés ; les idées, aussi bien que les intérêts, sont tenues d'avoir raison, et la guerre n'est pas le moyen naturel de démontrer la légitimité des idées. J'espère que les progrès de la civilisation et de la liberté ne

glaceront pas le cœur de la France; mais j'espère aussi qu'elle apprendra de plus en plus à juger ses instincts avant de leur obéir, et à tenir compte, dans ses résolutions, de tous les droits et de tous les intérêts engagés dans les questions à résoudre et dans les entreprises à tenter.

Après les succès de la campagne d'Italie, la paix de Villafranca fut un acte judicieux et hardi, qui avait le grave inconvénient de laisser incomplétement atteint le but déclaré de la guerre, l'expulsion de la domination autrichienne, mais qui, après un pas immense vers ce but, rendait la politique de la France en Italie à sa légitime indépendance et à ses maximes naturelles. Quelles sont ces maximes? Quelle est, envers l'Italie, la politique naturelle et nationale de la France? C'est maintenant la question qui nous importe, et la seule que je veuille aborder.

Dans tout État sagement gouverné, la politique extérieure dépend essentiellement de la politique

intérieure. C'est à la situation et à la disposition du pays au dedans qu'il appartient de régler sa conduite au dehors. La diplomatie, soit pacifique, soit guerrière, doit être faite à l'image de la nation elle-même, pour son service et selon sa pente.

Voici quels sont aujourd'hui, dans leurs traits essentiels et généraux, l'état intérieur et les dispositions propres de la France.

La France est libérale et point révolutionnaire. Bien des ferments révolutionnaires s'agitent encore dans son sein ; bien des préjugés, bien des routines révolutionnaires subsistent encore parmi nous, là même où l'esprit révolutionnaire ne bouillonne plus. Mais dans sa pensée et sa volonté libres, la France repousse maintenant les révolutions ; aucun grand intérêt national, aucun puissant sentiment public ne l'y porte ; elle peut s'y laisser pousser et surprendre ; mais dès qu'elle en subit le péril, elle s'en défend avec ardeur, et satisfaite, à tout prendre, de son état social, elle retourne, à tout prix, vers l'ordre

et le régime capable de le garantir. On dit ailleurs qu'il faut accepter la révolution pour arriver à la liberté ; la France sacrifie la liberté pour échapper à la révolution.

La France n'aspire pas plus à des conquêtes qu'à des révolutions nouvelles ; pleine des souvenirs de sa gloire, elle se complaît à les ranimer et à se sentir toujours, dans la guerre, forte et brillante ; mais elle sait bien qu'elle n'en a plus besoin pour son indépendance et sa grandeur; par moments, les émotions de cette arène l'attirent et la charment ; mais elle n'y voudrait pas séjourner ; au fond, elle est pacifique, et par un juste instinct de ses grands intérêts moraux et matériels, elle s'empresse de retourner à la paix quand elle craint de la perdre pour longtemps, comme à l'ordre dès qu'elle le voit sérieusement compromis.

La France est en même temps catholique et profondément attachée à la liberté religieuse ; la foi et le doute, le zèle et l'indifférence y vivent côte à

côte, et c'est tantôt la foi, tantôt l'indifférence, aujourd'hui les chrétiens, demain les incrédules, qui réclament la liberté ; mais la liberté leur est à tous également nécessaire, et ni les uns ni les autres ne sauraient se la ravir ou se la refuser longtemps. Nous avons encore, en matière de liberté religieuse, bien des progrès à faire ; elle est, dans nos lois et dans nos mœurs, bien moins complète et moins assurée que nous ne nous plaisons à le dire ; la liberté réelle et pratique, de culte comme de conscience, est plus générale et mieux garantie dans quelques-uns des pays chrétiens que parmi nous. En religion comme en politique, dans la vie religieuse comme dans la vie civile, la possession de l'égalité nous console de ce qu'il y a pour nous d'incomplet et de précaire dans la liberté ; parce que les croyances religieuses ne sont point prises en considération dans l'exercice des droits publics, parce que les incrédules comme les chrétiens, les protestants et les juifs comme les catholiques, parcourent librement

toutes les carrières et arrivent à tous les emplois de l'État, nous oublions trop aisément que, tantôt aux uns, tantôt aux autres, la liberté religieuse manque souvent, tantôt entravée par les lois, tantôt mal soutenue ou même compromise par les mœurs. Mais ce sont là les difficultés et les lenteurs naturelles de la grande transformation décrétée parmi nous dans les rapports de la société civile et de la société religieuse, de l'Église et de l'État; à travers les obstacles qu'elle rencontre et les efforts qu'elle exige, cette transformation s'accomplit et s'affermit de jour en jour; en cessant d'être exclusive et dominante, l'ancienne foi n'a point péri; la France reste essentiellement catholique, mais en présence et sous la loi comme avec les bienfaits de la liberté.

Ainsi est faite la France au dedans et pour elle-même; ainsi elle doit se montrer et se conduire au dehors, dans ses relations avec les autres États, spécialement avec les Italiens, de tous les peuples ses voisins celui dont les destinées sont aujourd'hui le

plus en question et sur qui elle est naturellement appelée à exercer le plus d'influence. La France libérale, mais non révolutionnaire, doit sa faveur aux efforts de l'Italie pour l'indépendance et la liberté, mais non aux révolutions italiennes. Il convient à la France pacifique et dégagée de toute vue conquérante qu'aucune puissance étrangère ne domine en Italie, mais non que l'un des États italiens envahisse et absorbe tous les autres. La France à la fois catholique et libérale doit protéger en Italie la liberté religieuse, mais à cette condition que l'Église catholique aussi sera libre et conservera son indépendance, sa constitution et ses droits. Pourquoi aider autrui à violer en Italie le droit des gens, quand on fait soi-même profession de le respecter partout en Europe? Pourquoi favoriser les conquêtes d'autrui, quand on ne veut pour soi-même point de conquêtes? Pourquoi faire à côté de soi une grande puissance sans devenir soi-même plus grand? Je ne pense pas que, même pour l'Italie, cette politique

soit bonne ; mais à coup sûr ce n'est pas la politique naturelle et nationale de la France en Italie ; elle est inconséquente, sans aucun profit ; elle répugne également aux principes et aux intérêts français.

Je n'ai nul goût à rechercher et à mettre en lumière ce que je regarde, de la part du gouvernement de mon pays, comme des fautes graves. Je me plais encore moins à voir les motifs de ces fautes dans des intentions ou des sentiments qu'aucun pouvoir qui se respecte ne saurait avouer. J'aime mieux m'en prendre à l'erreur seule, à ces vues fausses ou à ces appréhensions vaines qui tiennent souvent, dans la conduite des gouvernements, plus de place que les mauvais desseins.

La paix de Villafranca avait rendu la politique de la France en Italie à son indépendance et à ses maximes naturelles ; mais elle n'avait pas résolu toutes les questions ni supprimé toutes les passions italiennes ; elle laissait debout et en fermentation ardente les révolutionnaires, les unitaires, les mé-

contents siciliens, napolitains, romains, et l'ambition piémontaise, habile à exploiter tous ces ferments et à s'en faire des instruments. Comment les contenir? Comment prévenir les nouveaux bouleversements qui se préparaient et s'annonçaient à grand bruit? Comment faire réellement triompher en Italie cette politique de la paix et du droit des gens qu'on venait de proclamer?

Il n'y avait, dit-on, qu'un moyen d'atteindre à ce but : il eût fallu, pour contenir les Italiens, employer la force, la même force qui venait de les affranchir; l'intervention armée de la France eût pu seule maintenir dans leurs États le pape, le roi de Naples, le grand-duc de Toscane, et arrêter ou régler les révolutions. Une telle conduite était impraticable: l'intervention armée eût été illégitime; l'indépendance des peuples, le suffrage universel ne le permettaient pas. Dans cet embarras on a posé en principe la non-intervention absolue, générale; et à l'abri de ce principe, les révolutions

italiennes et l'ambition piémontaise ont librement suivi leur cours.

C'est là une politique trop modeste, et ses auteurs n'ont pas une assez grande idée de la puissance qu'on possède quand on a l'honneur de gouverner la France. Personne n'est plus opposé que moi à l'intervention armée dans les affaires intérieures des États; à chaque peuple il appartient de régler lui-même ses destinées, et la non-intervention est un très-juste et très-salutaire principe auquel un pressant intérêt national permet seul de déroger. Mais l'intervention armée n'est pas le seul moyen d'action dont la politique extérieure dispose; à côté de la force, un grand État a l'influence, et pour qui sait en user, l'influence n'est guère moins efficace que la force. En ce moment même nous en avons sous les yeux un éclatant exemple: l'Angleterre a-t-elle envoyé en Italie des armées? Y a-t-elle gagné des batailles? Matériellement elle n'a rien fait; elle pèse beaucoup pourtant dans les affaires italiennes; par

sa seule attitude, par son seul langage, elle exerce là, sur les partis et sur les événements, une puissante influence. Par les mêmes moyens, l'influence de la France y pourrait, y devrait être plus grande encore, et les preuves de force que la France a faites naguère sur ce théâtre sont, à coup sûr, bien suffisantes pour qu'elle y agisse efficacement sans être obligée d'y envoyer ses soldats.

De nos jours surtout et dans notre régime de publicité européenne, la politique d'influence a de grandes chances d'être efficace ; ses moyens d'action sont bien plus variés, bien mieux gradués que ceux de la force. Selon qu'elle veut seconder ou arrêter, elle peut procéder, d'abord par les conseils intimes, puis par la manifestation publique de l'adhésion ou du blâme, puis encore en resserrant ou en suspendant les relations diplomatiques, enfin par ces secours ou ces obstacles indirects qui ne sont pas l'emploi de la force, mais qui la laissent entrevoir en perspective et comme suspendue sur la

cause qu'on veut ou servir ou entraver. Ainsi nous avons agi de 1833 à 1848, dans nos rapports avec l'Espagne ; nous nous sommes abstenus de toute intervention armée dans ses luttes intérieures ; mais nous avons hautement avoué et soutenu, par tous les moyens d'influence que je viens d'indiquer, la monarchie constitutionnelle fondée après la mort de Ferdinand VII ; et cette politique, en respectant pleinement le droit des gens, n'a pas manqué d'efficacité et de succès.

Je conviens qu'elle a des conditions hautes et difficiles : elle n'admet pas, sur la ligne de conduite qu'on se propose de suivre et sur les limites dans lesquelles on veut se contenir, des idées vagues et des résolutions flottantes, car le vague et l'hésitation tuent l'influence ; pour qu'elle s'exerce efficacement, il faut qu'elle agisse en vertu d'idées précises et de résolutions bien arrêtées. Et ces idées, ces résolutions doivent être publiquement manifestées, et prêtes à soutenir, à travers toutes les circonstances,

la discussion publique et ses épreuves, car la publicité est, pour la politique d'influence, une arme nécessaire; c'est par la publicité qu'elle agit sur les esprits, et qu'elle se fait comprendre et accepter, soit dans le pays même sur lequel elle s'exerce, soit par le public européen, spectateur et juge des événements. Et à ces conditions de succès, la politique d'influence en doit ajouter une autre, la persévérance et la patience dans la persévérance; c'est en se servant bien du droit et du temps qu'on se dispense de recourir à la force; mais un tel résultat vaut bien la peine d'être acquis à ce prix; et c'est surtout aux peuples et aux gouvernements libres que convient cette politique, car si elle leur impose une tâche difficile, elle leur épargne des embarras et des périls bien autrement graves que ces difficultés.

Qu'on ne dise donc pas que l'intervention armée eût pu seule modifier en Italie le cours des événements, et qu'il eût fallu faire la guerre à l'indépendance des peuples pour assurer le respect du droit

des gens. C'est méconnaître et le caractère de ces événements, et les ressources de la politique, et l'autorité de la France. Ce qui s'est passé en Italie depuis la paix de Villafranca n'a pas été tellement spontané et incontesté que la force matérielle française fût l'unique moyen de le prévenir; et si l'influence française se fût montrée décidée, claire et conséquente, de telle sorte que personne ne pût s'y méprendre, elle eût pleinement suffi, je n'hésite pas à le dire, pour faire prévaloir au delà des Alpes, sans intrevention armée, la politique naturelle de la France et le droit des gens.

CHAPITRE XXIII

L'AVENIR EUROPÉEN.

Je serais surpris si, parmi les spectateurs clairvoyants de l'état actuel de l'Europe, j'en rencontrais un qui ne ressentît pas une anxiété profonde.

Ce n'est pas que les peuples soient aujourd'hui plus malheureux ou plus mauvais qu'ils ne l'étaient jadis ; jamais au contraire leur condition n'a été meilleure ; jamais les mœurs n'ont été plus équitables et plus douces ; il n'y a jamais eu, dans les gouvernements, plus de bon vouloir réel ou de soins prudents pour les populations, dans les populations plus

de bien-être. Nos générations ont leur part, toujours grande, des misères inhérentes à l'humanité; mais ce que nous appelons le progrès de la civilisation n'est point un mensonge; partout, à tous les degrés de l'ordre social, dans toutes les relations et les affaires de leur vie, les hommes en ressentent les salutaires effets.

Pourtant les sociétés européennes sont profondément troublées; les institutions et les croyances, les lois et les influences, l'état et les relations des personnes, toutes choses y sont en question; presque partout, l'ancien édifice s'écroule ou s'ébranle, et l'on ne voit pas sur quels fondements solides s'élèvera l'édifice nouveau; partout la confusion, l'incohérence, l'incertitude règnent dans les esprits, et passent ou menacent de passer dans les faits; les gouvernements et les peuples sont à la fois agités et fatigués; le présent n'inspire point de sécurité; l'avenir n'offre point de clarté; malgré l'incontestable progrès de nos lumières et de notre état social,

nous vivons dans les ténèbres et sur des ruines.

Notre temps a été et est encore un temps d'espérances immenses et d'immenses mécomptes. Depuis 1789, voilà déjà trois générations qui passent, se promettant à elles-mêmes et promettant aux sociétés humaines en général une somme de liberté, de prospérité, de facilité et de bonheur dans la vie, infiniment supérieure à ce qu'en ont jamais possédé les hommes. Et ce ne sont pas seulement les esprits spéculatifs, les philosophes, les philanthropes qui ont espéré ce bel avenir; ces espérances se sont partout répandues; elles ont pénétré dans toutes les classes, dans les plus dénuées et les plus obscures comme comme dans les plus hautes; partout, chez les pauvres comme chez les riches, chez les ignorants comme chez les doctes, chez les pervers comme chez les bons, les esprits se sont enflammés, les cœurs ont battu, les imaginations se sont ouvertes aux plus brillantes perspectives. Ce n'est pas un Christophe Colomb, ce sont des millions d'hommes

qui aspirent à conquérir un nouveau monde.

Quoique déjà grand sur bien des points, le succès est loin de répondre au désir et à l'attente. On a trouvé les obstacles plus rudes, la route plus longue, plus laborieuse, plus périlleuse, le nouveau monde moins beau et moins ouvert à tous qu'on ne s'en était flatté. Le doute a succédé à la confiance, le découragement à l'ardeur. Les zélateurs de la liberté surtout se sont lassés d'avoir une telle lutte à soutenir et tant d'efforts à faire pour des résultats si incomplets et si contestés. On a pris en méfiance les théories politiques et les vastes espérances. On a essayé de s'arrêter et de s'établir au point où l'on était parvenu; on a demandé aux anciennes maximes, et à ceux des intérêts nouveaux qui se montraient satisfaits, de refaire de concert la société appelée à remplacer celle qu'avait détruite l'esprit d'innovation. La réaction et la révolution se sont alliées et mutuellement servies. Le régime d'un pouvoir absolu nouveau a remplacé la recherche de la liberté.

Mais ici encore le succès, brillant d'abord, a été court et suivi d'éclatants mécomptes : quoique exercé avec génie et gloire, le nouveau pouvoir absolu n'a pu durer, ni fonder un régime qui satisfît la société ; il s'est perdu par l'enivrement et l'abus de sa force, conséquence fatale de sa nature. A leur tour, ses zélateurs ont été déçus dans leur confiance ; l'esprit de liberté a reparu sur les ruines du pouvoir déchu ; et la France, après cette double épreuve, s'est retrouvée en face du terrible problème de notre temps : quel est le nouvel édifice politique qui convient à la société nouvelle, et comment le construire pour qu'il dure ?

Et ce n'est pas seulement en France, c'est en Europe, c'est dans le monde entier que ces deux grands mécomptes, le mécompte libéral et le mécompte absolutiste, ont éclaté. En Autriche, l'habile prince de Metternich a vu périr entre ses mains le pouvoir absolu héréditaire. En Russie, l'empereur Nicolas à peine mort, son fils Alexandre II s'est mis, dans ses

anciens États du moins, en concession à l'esprit d'innovation et de progrès. L'Espagne, ce théâtre des cruels travaux de Philippe II au service du despotisme, est entrée, en défendant son indépendance, dans les voies de la liberté, et y marche, depuis trente ans bientôt, à pas persévérants quoique incertains. L'Italie vient de s'y précipiter. Et pendant que, là où il avait le plus fortement régné, le régime du pouvoir absolu subissait tous ces échecs, le régime libéral a vu recommencer les siens là où il semblait le plus sûrement établi; en France, la monarchie constitutionnelle est soudainement tombée; et voilà qu'aux États-Unis d'Amérique, la république, ce point de mire des admirations et des ambitions radicales, se désorganise violemment et entre aussi dans les ténèbres de l'avenir.

Après tant d'expériences alternatives et de mécomptes mutuels, le moment devrait être propice pour déterminer et fonder enfin le régime politique auquel aspirent toutes les sociétés modernes. Libé-

raux et absolutistes, révolutionnaires et conservateurs, gouvernements et peuples, tous ont éprouvé la vanité de leurs prétentions extrêmes et se sont heurtés aux limites de leur puissance. Et l'on ne saurait dire que ces grands enseignements soient demeurés sans effet; l'esprit d'équité et le sentiment de ce qui, en fait d'organisation politique, est aujourd'hui impossible ou nécessaire, ont fait, dans toute l'Europe, de notables progrès; les classes jadis exclusivement dominantes ne contestent plus les droits généraux de l'humanité, et se montrent partout disposées ou résignées à accepter le régime du concours ouvert à tous les mérites. Les classes moyennes ont appris à se méfier des utopies sociales, et à reconnaître quelles conditions d'ordre public sont indispensables au bon ordre intérieur des familles et à la prospérité du travail. Les gouvernements, avec plus ou moins d'intelligence et de bonne grâce, sont entrés ou entrent dans la voie des réformes et d'une politique réglée par les seuls intérêts

généraux des peuples et les tendances de la civilisation européenne. Dans l'ordre spirituel, l'antagonisme entre les anciennes croyances et les idées nouvelles s'affaiblit; l'incrédulité n'est plus la passion des esprits et la mode des mœurs; la philosophie qui n'est pas matérialiste veut être religieuse; il y a, vers la foi et la vie chrétiennes, beaucoup de retours sérieux et sincères; là même où la foi n'est pas, le sentiment de l'intérêt public et des droits de la conscience individuelle maintient le respect. Dans les hautes et moyennes régions sociales, en même temps que la liberté s'exerce et se développe, les principes essentiels de l'ordre moral et politique reprennent leur rang et quelque chose de leur empire.

Mais pendant que, sur ces points de l'horizon, l'orage commence à se dissiper, il se porte et grossit ailleurs. Les idées fausses, les mauvaises passions, les espérances démesurées qui ont fait nos fautes et nos mécomptes, descendent, se répandent, s'enve-

niment dans les masses populaires, et y suscitent des ambitions aveugles et ardentes que ne contiennent plus ni la foi religieuse, ni la discipline des anciennes mœurs de plus en plus attaquées, ébranlées, déracinées. On ne sait pas avec quelle intensité, avec quelle rapidité les semences anarchiques se propagent et se développent dans ces foules innombrables, anonymes, qui portent, à travers tant de travaux et de tentations, le fardeau de la vie. C'est là surtout que fermente aujourd'hui le mal du temps; et il ne rencontre pas, dans les régions sociales où l'expérience des révolutions a jeté sa lumière, les dispositions, dirai-je les vertus qui peuvent seules le réprimer et le guérir. Il n'est pas donné au doute de dominer le fanatisme, ni à la mollesse satisfaite de lutter efficacement contre la passion effervescente. Or c'est au doute, à la mollesse, à un égoïsme intelligent et modéré, mais fatigué et frivole, que s'abandonnent de nos jours les classes naturellement appelées à diriger la société. Il faut, pour suffire à cette

tâche, être plus sûr de soi-même, de sa pensée et de son droit; autant une politique âpre, immobile et entêtée est incapable aujourd'hui de gouverner les peuples, autant l'autorité a besoin de cet accord entre les maximes et les actes, de cette vigueur dans les résolutions comme dans le langage, et de cette indépendance dans la sympathie qui commandent à la fois la confiance et le respect.

C'est là ce qui, de nos jours, manque trop souvent aux influences sociales et aux pouvoirs politiques placés à la tête des États, et c'est là surtout que réside le péril de l'avenir européen. La force du mal est, en ce monde, moins redoutable que la faiblesse du bien, et si les idées justes se déployaient hardiment, les principes faux n'auraient pas si beau jeu. Et ce n'est pas seulement dans le gouvernement intérieur des États que règnent cette hésitation, cette inconséquence, cette faiblesse des gardiens naturels de l'ordre : le mal a pénétré dans la politique extérieure; il énerve et corrompt la conduite et le lan-

gage des grands gouvernements européens en présence des grands troubles qui éclatent en Europe; les uns, la Russie et la Prusse par exemple, restent surpris et comme stupéfaits, ne sachant ou n'osant pas discerner, dans de tels événements, ce qui est juste ou injuste, naturel ou factice, sensé ou impraticable, et ils renoncent à juger et à agir, comme s'ils n'avaient qu'à attendre et à subir les arrêts de la fatalité. Les autres, l'Angleterre surtout, soit par entraînement de parti, soit dans des vues frivolement intéressées, donnent aux révolutions étrangères une adhésion indistincte, et acceptent pêle-mêle leurs violences comme leurs réformes, leurs usurpations et leurs attentats contre le droit des gens comme leurs réclamations et leurs entreprises les plus légitimes. Appelés à se prononcer et à influer dans ces obscurs conflits du bien et du mal, du vrai et du faux, des progrès et des chimères, les chefs des États européens abdiquent presque tous leur rôle naturel et grand; les uns se décla-

rent impuissants, les autres se font complices.

Rien n'est si commun, je le sais, que de se faire illusion sur les conséquences d'une telle situation quand elles ne sont pas matérielles et imminentes; gouvernants et gouvernés, les hommes vivent au jour le jour, et ferment volontiers leurs yeux sur l'avenir quand il révélerait leurs fautes et troublerait leur quiétude. Pourtant la prévoyance est l'une des plus essentielles conditions, non-seulement de la sécurité, mais de la puissance; et ceux-là seuls ont influé sur le sort des États qui se sont préoccupés du lendemain. Voici comment, si je ne m'abuse, est posée maintenant, pour l'Europe, la question de l'avenir.

Peuples et gouvernements sont placés dans une alternative impérieuse; il faut qu'ils concilient les idées et les besoins nouveaux qui les agitent avec les principes éternels de l'ordre et du droit, ou qu'ils entrent dans une ère de décadence. Si nous ne réussissons pas à fonder, sous des formes diverses selon les lieux et les circonstances, un régime libéral ca-

pable d'harmonie et de durée, nous subirons indéfiniment ces vicissitudes de révolution et de réaction, d'anarchie et de despotisme qui peuvent se prolonger, même avec éclat, mais qui désorganisent, démoralisent et abaissent de plus en plus les nations. On n'arrêtera pas, on ne remontera pas le cours des siècles; on ne maintiendra pas l'ancien régime qui croule partout; on ne le rétablira pas sur ses ruines. Et si, d'autre part, on s'abandonne au courant révolutionnaire, si en travaillant à faire reconnaître et triompher les droits nouveaux dont le temps a développé le sentiment, on méconnaît, on viole tous les droits anciens que le temps avait consacrés; si on se persuade que, pour prendre possession du nouveau monde, il faut déposséder et détruire de fond en comble le monde ancien, on ne réussira pas plus à élever sur des fondements solides le nouvel édifice qu'on ne pourrait réussir à relever celui qui est tombé. Quand de grandes luttes s'engagent au sein des sociétés humaines, quand de

grands partis se font une guerre acharnée, aucun d'eux n'a seul et complétement raison ; la vérité et le droit ne résident pas tout entiers dans un seul des camps. Il faut un vainqueur pour que la guerre finisse ; mais si le vainqueur prétend tout envahir et établir son empire sur l'oubli des droits des vaincus, il ne deviendra point un maître légitime ni durable, et la paix ne succédera point à la guerre. De nos jours, après toutes les expériences que nous avons faites et toutes les épreuves que nous avons subies, les victoires qui fondent la paix ne s'obtiennent qu'à un plus haut prix ; il faut qu'au dehors comme au dedans, dans les relations extérieures des États comme dans la vie intérieure des peuples, elles respectent les droits divers, le droit des gens comme le droit constitutionnel, et qu'elles admettent la liberté de tous, celle des vaincus comme celle des vainqueurs.

Il y a six ans, en 1855, témoin des tristesses et des découragements de la plupart de mes amis, j'éprouvai le besoin de dire pourquoi je n'étais pas

découragé comme eux, et j'écrivis quelques pages que je me permets de reproduire ici, car bien qu'elles ne s'appliquent directement qu'à la France et qu'en les écrivant j'aie eu la France seule en vue, elles expriment des idées et des sentiments qui conviennent, je crois, à l'état général de l'Europe, et dont la vérité est peut-être encore plus frappante aujourd'hui qu'elle ne l'était il y a six ans. L'Église chrétienne n'était pas alors en question; c'était de la société laïque seule et de la France qu'il s'agissait. La tempête s'est étendue; l'Église comme l'État, l'Europe comme la France y sont en proie; et si l'Italie en est, en ce moment, le principal théâtre, c'est la France qui répond des événements dans lesquels, aujourd'hui en Italie comme depuis trois quarts de siècle en Europe, elle a été le principal acteur.

NOS MÉCOMPTES

ET

NOS ESPÉRANCES

(31 mars 1855.)

« Je rencontre deux sortes de personnes dont les dispositions m'attristent et m'inquiètent : les unes s'attachent obstinément, et quoi qu'il arrive, à ce qu'elles ont une fois cru et voulu ; les autres s'en détachent promptement, quand les mauvais jours viennent, avec ou sans regret. Ceux-là n'apprennent rien, ceux-ci oublient tout. D'une part, des aveugles incurables ; de l'autre, des égoïstes peureux ou des sceptiques découragés. Deux façons de perdre les

bonnes causes, car il faut, pour les gagner, de la conviction et du bon sens, les vives lumières de l'expérience et les longues ardeurs de la foi. Qu'on s'éclaire et qu'on persévère : à ce double prix seulement, Dieu donne la force et permet le succès.

« Nous avons subi bien des mécomptes. Je voudrais dire ce qu'à mon sens ils nous ont appris, et ce qu'ils nous laissent en droit d'espérer.

« C'était, en 1789, la confiance générale que naturellement l'homme est bon, veut le bien, et le ferait presque toujours si, au lieu de le laisser libre, les vices des institutions sociales et les abus de la force ne venaient incessamment l'irriter, l'égarer ou le corrompre. Les philosophes affirmaient cela ; le public le croyait. J'ai entendu un homme d'esprit, disciple fervent et sincère de cette école, dire sérieusement que les gardes champêtres étaient la principale cause des délits forestiers. On s'en prenait aux gouvernements des crimes comme des malheurs des sujets, et ce n'était plus l'homme lui-

même, mais la société qui avait à répondre de tout et pour tous.

« Confiance pleine de charme et pour l'amour-propre et pour le cœur. Non-seulement l'homme se décharge ainsi d'un pesant fardeau, mais rien ne le gêne plus pour se complaire en lui-même, et aussi dans ses semblables. Il peut se livrer aux joies de la sympathie et aux jouissances de l'égoïsme, à la bienveillance comme à l'orgueil. Tout ce qui a été dit, écrit ou fait en 1789 atteste l'empire simultané de ces deux sentiments, pourtant si contraires; l'homme avait foi dans l'humanité comme en lui-même, en même temps présompteux et affectueux, plein de son propre mérite et généreusement sensible au mérite de tous.

« De même qu'il se croyait essentiellement bon, l'homme, en 1789, se croyait puissant, presque tout-puissant. Avec le sentiment de sa malignité native avait disparu celui de sa faiblesse. Si le mal n'est qu'un accident, fruit de causes extérieures,

et non pas un fait intérieur, inhérent à la nature de l'homme, il appartient à l'homme de l'éviter ou de le réparer. Si les misères de la condition humaine et les vices même de l'homme ne sont que le résultat des mauvaises institutions et des abus de la force, pourquoi l'homme ne parviendrait-il pas à les abolir ? La sagesse peut guérir les suites de l'erreur, la science celles de l'ignorance, la force juste et bien organisée celles de la force égoïste et brutale. L'homme n'a pas fait le mal ; c'est à lui de le défaire, à lui de réformer, de créer à nouveau la société humaine. Le chaos est devant lui ; c'est son droit, c'est sa puissance d'y porter la lumière et l'ordre. Saisis, pour l'humanité, d'une ambition comme d'une estime illimitée, nos pères de 1789 croyaient ne vouloir que le bien, et pouvoir tout le bien qu'ils voulaient.

« Ils ressentaient de plus, pour leur propre temps, une admiration pleine de plaisir et d'espérance. C'était un temps de lumières nouvelles, de progrès rapides, de civilisation expansive. Les

mœurs s'adoucissaient, les esprits se développaient, les idées se propageaient en tous sens et à vue d'œil; la vie devenait, pour tous, facile et animée; il y avait, dans toute la société, une fermentation vive et féconde, une sorte d'épanouissement empressé et général, comme il arrive dans la nature au souffle du printemps. Se croire bon et puissant, et arrivé au jour de déployer, pour le bien commun, sa bonté et sa puissance, quelle séduction dans cette triple foi!

« Séduction pleine d'erreur et de péril! Erreur et péril que, depuis 1789, l'expérience met, d'année en année, dans un plus grand jour!

« La vérité, quant à la nature de l'homme, est dans la foi chrétienne; c'est dans l'homme lui-même que le mal réside, il est enclin au mal. Je ne veux point faire ici de théologie; mais je me sers sans hésiter de ses termes, qui sont les plus exacts et les plus clairs; le dogme du péché originel est l'expression et l'explication religieuse d'un fait naturel, le penchant inné de l'homme à la désobéis-

sance et à la licence. Je tiens ce fait pour évident aux yeux de quiconque s'observe lui-même avec sincérité. Pour le surmonter, il faut à l'homme deux freins : un frein intérieur, la foi en Dieu et dans ses lois morales; un frein extérieur, les lois humaines et une autorité capable de les faire respecter. Là où manque l'un de ces freins, l'autre ne suffit point; la force des lois humaines est impuissante à régler et à contenir seule les hommes en qui la loi morale fait défaut; et pour garder sur les hommes son empire, la loi morale a besoin que les lois humaines lui viennent en aide. Livré à lui-même et à sa pente, soit au dedans, soit au dehors, le cœur humain s'échappe et se perd.

« Que ne nous est-il donné de communiquer, au delà du tombeau, avec nos pères, d'entendre leur voix et de recevoir leurs conseils ! Que ne nous diraient-ils pas de leur erreur sur la bonté native de l'homme et de leur douleur quand une sinistre lumière est venue frapper leurs yeux ! C'est un cruel

mécompte d'avoir rêvé le bonheur de l'humanité, et de se réveiller pour la voir plongée dans le sang et les larmes; mais avoir rêvé sa vertu, son innocence, et tomber tout à coup dans ses mauvaises passions déchaînées, le mécompte est plus cruel encore. Le spectacle des misères humaines navre l'âme; celui des vices et des crimes humains la bouleverse. Le mal moral est, de tous les maux, le plus hideux à contempler. Nos pères en 1789 ont été condamnés à passer des perspectives du Paradis aux scènes de l'Enfer. Dieu nous garde de l'oublier!

« Ils ont perdu leur confiance dans la toute-puissance de l'homme, en même temps que dans sa vertu. Ils s'étaient crus maîtres de toutes choses, maîtres de réformer et de reconstruire la société selon leurs idées et leurs vœux, maîtres de disposer des faits sociaux comme d'une matière inerte qu'ils pouvaient rejeter ou modeler à leur gré. Ils ont rencontré partout la résistance, une résistance sou-

vent aveugle, toujours vivace. Ils ont appris que les faits anciens, même usés par le temps et appelés à une régénération nécessaire, ne se laissent point manier selon le bon plaisir de l'esprit nouveau. Ces faits traités avec tant de dédain, institutions, croyances, mœurs, royauté, noblesse, clergé, parlements, corporations civiles ou religieuses, toute cette vieille société française n'a pas consenti à mourir. Pour en triompher, on ne s'est refusé aucun moyen, aucun excès; on a déployé contre elle le fer et le feu; quand l'œuvre du fer et du feu a été accomplie, les vainqueurs se sont trouvés en face d'une impuissance inattendue; ils n'ont pu réaliser les plans au nom desquels ils avaient renversé l'ancien édifice; pour construire le nouveau, il a fallu reprendre les pierres qu'ils avaient brisées, rentrer dans les ornières qu'ils avaient remplies de décombres : royauté, cour, noblesse, clergé, vieilles maximes et vieilles formes, tout a reparu; les éléments jeunes de la société se sont empressés de

revêtir les anciens costumes, de se loger sous les anciens abris. Même à ses plus grands jours, la puissance de l'homme se meut dans d'étroites limites; elle subit l'empire des lois qu'elle méconnaît, des faits qu'elle détruit, des traditions qu'elle répudie. Elle a deux maîtres, Dieu et le temps : quand elle prétend secouer leur joug ou se passer de leur appui, elle retombe bientôt, ne rencontrant dans son essor que le vide et accablée sous son fardeau.

« Comme sur la bonté naturelle et sur la puissance de l'homme, nos pères se sont trompés sur leur propre temps, sur la mesure de ses mérites et la valeur de ses progrès. Erreur bien naturelle et commune à tous les temps; quel est le siècle qui ne s'aime et ne s'admire lui-même? Mais le XVIIIe a dû être et a été entraîné plus loin que tout autre dans cette voie. Quel plus grand progrès, aux yeux des gens d'esprit, que celui qui fait, de l'esprit, la première des influences sociales? Ce fut le caractère propre du XVIIIe siècle; jamais le mérite

purement intellectuel n'a valu tant de satisfactions à ses possesseurs ; satisfactions à la fois de justice et d'orgueil. Ils célébrèrent l'époque qui leur donnait l'empire. Le XVIIIe siècle fut, de plus, une époque agressive, une ère de critique et d'attaque contre les faits dominants et les puissances établies ; supériorité facile et qui s'arroge volontiers toutes les autres. Considérées à un point de vue purement philosophique et dans leur rapport avec l'essence même des choses, les idées de ce siècle, soit sur l'homme, soit sur la société, n'étaient pas toujours bien élevées ni bien profondes ; d'autres ont pénétré plus avant dans la connaissance de la nature humaine et des conditions vitales de l'ordre social. Mais au point de vue critique, et dans sa lutte contre les erreurs et les vices de systèmes et de pouvoirs en déclin, le XVIIIe siècle triomphait aisément ; et en même temps qu'il s'enivrait de son triomphe, il jetait les hommes dans l'ivresse de l'espérance, leur prodiguant des promesses magnifiques, indéfinies,

et les perspectives d'un avenir aussi heureux que glorieux, et qu'ils ne devraient qu'à eux-mêmes et à eux seuls. C'est un siècle, non-seulement de sympathie passionnée, mais d'adulation idolâtre pour l'humanité, et c'est par là surtout qu'il a cessé d'être chrétien.

« De toutes les idolâtries, nulle ne se révèle et ne se décrie aussi promptement que celle qui a l'homme lui-même pour objet. L'idole était brisée avant que le XVIIIe siècle eût disparu.

« Je passe de 1789 à 1830, et des mécomptes de nos pères à ceux de notre propre temps et de nous-mêmes.

« 1830 ne ressemblait nullement à 1789. Point d'élan général et passionné du pays vers un avenir inconnu; point de prétentions ni d'espérances indéfinies. Le mouvement était limité, point dirigé contre l'état social, purement politique. Parmi les hommes qui y concouraient, les désirs et les efforts étaient divers : les uns ne cherchaient qu'à déve-

lopper par les voies légales le régime constitutionnel établi; les autres en voulaient à la branche aînée de la maison de Bourbon, par souvenir des désastres de 1814, ou ne croyant pas que, sous son règne, les intérêts nouveaux pussent être bien garantis, ni le régime constitutionnel mis en pleine vigueur. Derrière ces derniers marchaient le parti républicain et des groupes anarchiques, ardents et redoutables, mais encore dans l'ombre et contraints d'y rester, doutant eux-mêmes de leur force et retenus par la conscience de l'effroi qu'ils inspiraient. Le sentiment national, même passionné et prêt à accepter une révolution, n'allait pas au delà d'un changement de dynastie et de l'extension des libertés publiques. Ceux qui auraient préféré qu'on n'en vînt pas là comptaient que du moins on n'irait pas plus loin; ceux qui voulaient aller jusque-là là promettaient et se promettaient à eux-mêmes de ne pas aller plus loin; ceux qui aspiraient à aller plus loin ne se croyaient pas encore en me-

sure de réussir, et se résignaient à attendre en poussant toujours.

« L'événement fut d'accord avec cet état des partis et des esprits. Au sein d'une fermentation formidable et malgré le trouble de ses premiers pas, la monarchie nouvelle s'établit et se développa selon la pensée de sa fondation. Ce fut, pendant dix-huit ans, sous le drapeau de la France nouvelle, le régime constitutionnel sincèrement accepté et librement pratiqué. On a adressé au gouvernement de Juillet bien des reproches ; il en est un qu'il ne saurait encourir ; il a fait ce que les hommes de sens et de bien lui avaient demandé et ce qu'il avait promis ; il a été fidèle à sa mission et à sa parole ; il a vécu et il est tombé dans l'enceinte de la Charte qu'il avait jurée.

« Pourquoi est-il tombé ?

« Par ses propres fautes, disent ses adversaires ; par les fautes du roi qui gouvernait trop et des ministres qui gouvernaient mal. » A ceux qui tiennent

ce langage, je n'ai, quant à présent, rien à dire; je ne veux discuter aujourd'hui la conduite de personne, ni du gouvernement, ni des oppositions. Mais plus j'y pense, plus je m'étonne qu'on s'arrête ainsi à la surface des choses et dans le petit cercle des acteurs politiques, quand il est si aisé, en regardant plus haut et plus loin, de reconnaître les vraies causes de nos mécomptes et de nos revers.

« Voici des erreurs que je n'impute en particulier à personne, et qui ont été communes à tout le monde, au pays comme au gouvernement, à l'opposition comme au pouvoir. Ce sont celles-là qui nous ont perdus, et qui, depuis tant d'années, promènent la France de révolution en révolution.

« Nous sommes, en fait de vertu, d'aptitude et de lumières politiques, beaucoup moins avancés que nous ne croyons; nous nous flattons incessamment nous-mêmes, et les uns et les autres, au grand dommage de tous.

« Je parle de vertu au risque de dire un lieu com-

mun, qui cesse d'en être un quand on l'oublie. La liberté a besoin de vertu. Les nations ne sont capables de se gouverner elles-mêmes que lorsque les âmes se gouvernent fortement elles-mêmes. Je ne crois pas calomnier mon temps en disant que ce qui lui manque précisément, c'est le ferme gouvernement des âmes par elles-mêmes. Le bien moral n'a point péri parmi nous, mais la foi morale chancelle en nous. Il y a, de nos jours, beaucoup de conduites honnêtes et beaucoup de consciences faibles; la pratique ordinaire de la vie vaut mieux que les principes. Grand péril quand les tentations de la liberté vont croissant chaque jour. Nous avons tenu trop peu de compte de ce mal moral de notre temps; nous avons porté trop de confiance à l'empire de l'habitude, de l'intérêt bien entendu, de la répression légale, de tous les freins extérieurs. Nous nous sommes laissé endormir par les apparences de l'ordre. Il peut arriver que l'ordre règne à la surface de la société, et qu'en même temps les idées corruptrices,

les sentiments pervers se répandent au fond, et pénètrent dans ces régions intérieures où la gangrène gagne rapidement si elle n'est repoussée par la piété et la vertu. Nous avons laissé le public trop exposé à cette contagion sourde, aux mauvais spectacles, aux mauvaises lectures, aux mauvais exemples, à toutes les mauvaises influences. Nous avons trop compté sur la moralité nationale en même temps que nous faisions trop peu pour la défendre et la raffermir. Ce contre-poids a manqué à la liberté.

« Nous avons eu aussi, dans notre aptitude et nos lumières pour un régime de liberté politique, trop de confiance. Jusqu'ici l'éducation politique de la France s'est faite surtout à deux écoles, les livres et les révolutions : deux maîtres bien insuffisants ou bien mauvais pour apprendre à un peuple à se gouverner lui-même. A ceux qui s'en nourrissent, les livres donnent une intelligence politique toujours un peu vague et présomptueuse, et qui les rend plus propres à dogmatiser ou à critiquer qu'à décider et à

agir. L'influence des livres ne s'exerce d'ailleurs qu'à la surface et dans une couche très-mince de la société ; on ne sait pas assez combien ils pénètrent peu avant, et à quel point la masse de la population demeure étrangère aux idées et aux connaissances qui ne se propagent que par cette voie. En sorte que là où la littérature est le principal agent des notions politiques, la sympathie et l'équilibre intellectuel se rompent entre les classes élevées et le peuple; ils cessent bientôt de se comprendre et de penser en commun. Les révolutions sont une école plus générale et plus efficace; elles donnent un enseignement politique qui pénètre partout, mais non pas pour porter partout les vraies et patriotiques lumières. Elles ouvrent et aiguisent les esprits, mais en les jetant hors des bonnes voies; elles corrompent, ou glacent, ou énervent les cœurs; elles propagent le culte de la force et de la fraude, non celui du droit et de la liberté; elles font des libertins habiles à profiter de tout, des poltrons dociles à tout, et des honnêtes gens

découragés qui, au jour de l'épreuve, se retirent de toute pensée publique et se renferment dans leurs intérêts privés, se jugeant incapables de faire eux-mêmes les affaires de leur pays. On compromet leur propre sort quand on en remet tout le soin à des générations si peu ou si mal préparées pour le gouvernement et la liberté.

« Nous nous sommes fait illusion sur les conditions de notre gouvernement comme sur les forces morales et les progrès politiques de notre société. Au lendemain d'une révolution et au milieu d'un accès de fièvre révolutionnaire, nous tentions de fonder une monarchie, une monarchie libre, et à nos premiers pas dans cette grande œuvre, nous nous sommes trouvés en présence d'un parti monarchique profondément divisé; nous n'avons eu, pour défendre le pouvoir et les lois, qu'une portion de armée naturelle du pouvoir et des lois. Nous ne nous sommes point découragés; nous n'avons point, à cause de l'extrême difficulté, volontairement réduit

nos devoirs et notre ambition ; nous avons persisté à défendre l'ordre en respectant, en agrandissant la liberté. Tant que le péril social a été imminent, tant que la sûreté et les premiers intérêts de la vie commune ont été menacés, le pouvoir nouveau a suffi à sa tâche ; il avait, contre ses ennemis de l'ancien régime, les forces de la révolution, et contre ses ennemis révolutionnaires les forces de tous les honnêtes gens effrayés. Mais quand la question d'ordre public a été vidée, la question d'ordre politique est revenue ; c'est du jour où la monarchie nouvelle a paru fondée qu'une grande lacune s'est révélée dans ses fondements.

« J'ai constamment soutenu la cause des classes moyennes, qui est la mienne, et, dans nos luttes, j'ai eu l'honneur de porter leur drapeau. Pourquoi hésiterais-je à leur dire ce que me disait en 1843, pour mon propre compte, M. Royer-Collard : « Vous faites de la bonne politique, de la politique sensée et honnête ; vous vous faites beaucoup d'honneur ;

mais vous ne réussirez pas : vous avez contre vous les légitimistes et les révolutionnaires, le feu d'en haut et le feu d'en bas; c'est trop à la fois. » Les classes moyennes ont raison et droit de prétendre à une grande part, à une influence en définitive prépondérante dans le gouvernement de la France; mais, seules, elles ne suffisent pas à gouverner. Deux fois, en 1789 et en 1830, leur victoire les a trompées; elles ont cru qu'elles pouvaient en même temps attaquer en haut et résister en bas, détruire et fonder. L'expérience a démenti leur confiance. Le temps actuel n'admet pas ce double triomphe; la fermentation anarchique qui travaille les sociétés modernes est trop vaste et trop profonde pour ne pas surmonter les forces conservatrices quand elles se divisent. Ce n'est pas trop de leur union et de leur action commune pour résister avec succès.

« Je dis *résister*, car la résistance est, quoi qu'on en dise, la première mission du gouvernement; c'est essentiellement pour réprimer les volontés déréglées

qu'il est institué. Mais cela fait, il a encore autre chose à faire; il a à seconder et à diriger le développement de l'homme et de la société en tous sens, dans l'ordre moral et dans l'ordre matériel. L'homme n'a pas été placé sur la terre uniquement pour y vivre, mais pour y grandir, pour y déployer, selon les lois et les desseins de Dieu, les richesses et les forces de sa nature. C'est le but, c'est la condition du gouvernement de marcher en tête de l'humanité dans l'accomplissement des grandes destinées humaines. Après de longues hésitations, des fautes graves, de douloureux revers et d'intolérables alarmes, la société peut se jeter dans les bras du pouvoir, et ne lui demander que l'ordre, condition *sine qua non* de son existence; mais elle ne se résigne pas longtemps à une si petite ambition; ses forces actives se réparent dans le repos; elle se relève; elle aspire à rentrer dans le noble travail dont elle était si lasse, et il faut que son gouvernement l'y conduise. S'il ne veut pas ou ne sait pas, s'il est inca-

pable de se prêter à cette mission de vie et de progrès social, il cesse bientôt aussi d'être capable de sa mission d'ordre et de sûreté publique; et alors, gouvernement et nation, ou bien se séparent par de violents déchirements, ou bien tombent ensemble dans cette apathie qui annonce la décadence et prépare la mort.

« Que les classes moyennes souffrent encore, d'un ami dévoué, cette vérité : seules, elles ne suffisent pas plus au progrès qu'à la résistance, à la liberté qu'à l'ordre. Elles jouent dans la société un rôle éminent; elles exercent les professions intellectuelles et font valoir les richesses matérielles. Par là, elles font deux grandes choses : elles entretiennent et renouvellent incessamment l'activité sociale; elles développent et mettent en lumière le mérite personnel d'hommes nouveaux, et elles les portent à leur juste rang. C'est d'elles surtout et de leurs travaux qu'émanent le mouvement ascendant et la force expansive de la société. Mais, dans ce grand

rôle, les classes moyennes donnent souvent contre deux écueils : tantôt se laissant emporter à leur élan, elles se précipitent, par passion ou imprévoyance, dans les nouveautés les plus contraires à leurs vrais intérêts ; tantôt, lassées et alarmées par les crises qu'elles ont elles-mêmes suscitées, elles se dégoûtent de la politique, rentrent exclusivement dans la vie civile, et ne demandent plus que la sécurité des intérêts privés dont elles font leur unique affaire. Tour à tour elles s'agitent ou elles abdiquent, tantôt exigeantes, tantôt complaisantes outre mesure envers le pouvoir ; et tour à tour l'ordre et la liberté souffrent également de leurs brusques oscillations. Il faut, à ces dispositions des classes moyennes, un contre-poids qui tantôt les contienne dans leurs ardeurs, tantôt les soutienne dans leur défaillances ; et ce contre-poids ne peut se rencontrer que dans l'influence politique des classes dont la fortune est plus faite et la situation plus fixe, dont la pensée et le temps sont moins absorbés par le travail des intérêts

privés, et qui, portant naturellement dans les affaires publiques plus d'esprit de suite, ne sont pas sujettes à passer si soudainement de l'opposition à la docilité et de la docilité à l'opposition.

« Quand on veut exciter l'humeur et la méfiance des classes moyennes, on dit que ce sont là des tendances aristocratiques et d'ancien régime. Je n'ai nul penchant à braver des sentiments dont je connais l'empire ; mais je ne saurais non plus me résoudre à avoir peur des mots à ce point qu'ils m'empêchent d'aller au fond des choses pour les voir telles qu'elles sont, et je respecte trop mon pays pour ne pas être, avec lui, aussi franc qu'avec moi-même. Je me permettrai de reproduire ici ce que je disais naguère à propos de la même question.

« — Quand on examine toutes les sociétés humaines, de tous les lieux et de tous les temps, à travers la variété de leur organisation, de leur gouvernement, de leur étendue, de leur durée, des genres et des degrés de leur civilisation, on trou-

vera dans toutes trois types de situation sociale, toujours les mêmes au fond, quoique sous des formes très-diverses et diversement distribuées :

« Des hommes vivant du revenu de leurs propriétés, foncières ou mobilières, terres ou capitaux, sans chercher à les accroître par leur propre travail ;

« Des hommes appliqués à exploiter et à accroître, par leur propre travail, les propriétés foncières ou mobilières, terres ou capitaux de tout genre qu'ils possèdent ;

« Des hommes vivant de leur travail, sans terres ni capitaux.

« Ces diversités, ces inégalités dans la situation sociale des hommes ne sont pas des faits accidentels ou spéciaux à tel ou tel temps, à tel ou tel pays ; ce sont des faits universels, qui se produisent naturellement dans toute société humaine, au milieu des circonstances et sous l'empire des lois les plus différentes . . . .

. . . .

« Quel est le sens, quelle est la portée de ces faits ? Y trouverions-nous les anciennes classifications de la société? Les anciennes dénominations de la politique y seraient-elles applicables? Y aurait-il là une aristocratie en présence d'une démocratie, ou bien une noblesse, une bourgeoisie et la multitude? Ces diversités, ces inégalités de situations sociales et politiques formeraient-elles, tendraient-elles à former une société hiérarchiquement classée, analogue à celles qu'a déjà vues le monde?

« Non certainement. Les mots *aristocratie, démocratie, noblesse, bourgeoisie, hiérarchie,* ne correspondent point exactement aux faits qui constituent aujourd'hui la société française et n'expriment point ces faits avec vérité.

« N'y a-t-il, en revanche, dans cette société, que des citoyens égaux entre eux, point de classes réellement diverses, ou seulement des diversités, des inégalités sans importance politique, rien qu'une grande et uniforme démocratie qui cherche sa sa-

tisfaction dans la république, au risque de ne trouver que dans le despotisme son repos?

« Pas davantage : l'une et l'autre assertion méconnaîtraient également l'état vrai de notre société. Il faut secouer le joug des mots et voir les faits tels qu'ils sont réellement. La France est à la fois très-nouvelle et pleine de passé. Sous l'empire des principes d'unité et d'égalité qui président à son organisation, elle renferme des conditions sociales et des situations politiques profondément diverses et inégales. Il n'y a point de classification hiérarchique, mais il y a des classes différentes. Il n'y a point d'aristocratie proprement dite, mais il y a autre chose que de la démocratie. Les éléments réels, essentiels et distincts de la société française, tels que je viens de les décrire, peuvent se combattre et s'énerver, mais ils ne sauraient se détruire et s'annuler les uns les autres : ils résistent, ils survivent à toutes les luttes où ils s'engagent, à toutes les misères qu'ils s'imposent mutuellement. Leur existence

est un fait qu'il n'est pas en leur pouvoir d'abolir. Qu'ils acceptent donc pleinement ce fait. Qu'ils vivent ensemble et en paix. La liberté comme le repos, la dignité comme la prospérité, la grandeur comme la sécurité de la France sont à ce prix[1]. — « Il en a coûté cher à la France d'avoir méconnu cette nécessité. Les classes anciennement et les classes nouvellement prépondérantes sont tombées tour à tour dans la même fatale erreur : tour à tour elles se sont laissées aller à croire que, parce qu'un jour elles avaient vaincu, elles pouvaient suffire seules à tous les grands intérêts sociaux, à la résistance et au progrès, à l'ordre et à la liberté ; et, frappées dans leur désunion de la même impuissance, elles ont vu tour à tour l'ordre et la liberté, la résistance et le progrès périr également entre leurs mains.

« J'ai retracé nos mécomptes sans les exagérer, je crois, et sans en rien dissimuler. Ils sont grands

[1] *De la Démocratie en France* (1849), p. 76, 78, 99, 101.

et de grande conséquence pratique. On le voit bien. Est-ce à dire que nous devrions désespérer de notre temps et de notre cause ?

« Personne n'est plus loin que moi de le penser.

« Ce serait désespérer de toute notre histoire, de toute l'activité, de toute la destinée de la France, que dis-je, de l'Europe chrétienne depuis quinze siècles.

« Notre temps n'est point une déviation de notre passé, un accident imprévu, une étrange inconséquence, une maladie qui soit venue troubler le cours d'une santé forte et prospère. Nous marchons, depuis quinze siècles, dans les voies où nous avons fait, de nos jours, de si grands pas et de si grandes chutes.

« Un principe, une idée, un sentiment, comme on voudra l'appeler, plane depuis quinze siècles sur toutes les sociétés européennes, sur la société française en particulier, et préside à leur développement ; le sentiment de la dignité et des droits de

tout homme, à ce titre seul qu'il est homme, et du devoir d'étendre de plus en plus à tous les hommes les bienfaits de la justice, de la sympathie et de la liberté.

« La justice, la sympathie, la liberté ne sont pas des faits nouveaux dans le monde ; elles n'ont pas été inventées il y a quinze siècles ; Dieu en a, dès le premier jour, déposé dans l'homme le besoin et le germe ; elles ont tenu leur place et exercé leur empire dans tous les pays, dans tous les temps, au sein de toutes les sociétés humaines. Mais jusqu'à notre Europe chrétienne, des limites fixes et à peu près insurmontables avaient marqué et resserré étroitement la sphère de la justice, de la sympathie, de la liberté. Ici la nationalité, ailleurs la race, la caste, l'origine servile, la religion, la couleur, interdisaient à un nombre immense d'hommes tout accès à ces premiers biens de la vie sociale. Chez les plus glorieuses nations, la justice, la sympathie, la liberté étaient refusées sans scrupule aux trois quarts

de la population; les plus grands esprits ne voyaient dans cette spoliation qu'un fait naturel et nécessaire, une condition inhérente à l'état social.

« C'est le principe et le fait chrétien par excellence d'avoir chassé de la pensée humaine cette iniquité et d'avoir étendu à l'humanité tout entière ce droit à la justice, à la sympathie, à la liberté, borné jusque-là à un petit nombre et subordonné à d'inexorables conditions. On a dit d'un grand philosophe que le genre humain avait perdu ses titres et qu'il les lui avait rendus; flatterie démesurée et presque idolâtre; ce n'est pas Montesquieu, c'est Jésus-Christ qui a rendu au genre humain ses titres. Jésus-Christ est venu relever l'homme sur la terre, en même temps que le racheter pour l'éternité. L'unité de Dieu maintenue chez les Juifs, l'unité de l'homme rétablie chez les chrétiens, à ces traits éclatants se révèle l'action divine dans la vie de l'humanité.

« Ce rétablissement de l'unité humaine dans le monde chrétien n'a pas été une œuvre facile, ni

prompte, ni pure, et bien s'en faut qu'elle soit partout accomplie. Des intérêts matériels, des passions brutales, l'égoïsme, l'orgueil, l'indifférence, l'emportement, les nécessités du moment, les combinaisons de la politique, ont entravé, ralenti, souillé le développement de l'idée chrétienne; mais elle n'a jamais abdiqué, jamais disparu ; toujours présente et luttant toujours, elle a pris à son service les instruments les plus divers; c'est tantôt l'Église, tantôt la royauté, ici les nobles, là les bourgeois, ailleurs la multitude, aujourd'hui le pouvoir, demain la liberté, qui se sont faits les champions de l'expansion de la justice et de la sympathie au profit de toutes les créatures humaines. De gré ou de force, par devoir ou par calcul, tout le monde a mis tour à tour la main à cette grande œuvre : savants ou ignorants, pieux ou incrédules, tous les siècles lui ont fait faire des pas plus ou moins laborieux, plus ou moins rapides. Elle a rempli toute notre histoire, et, à toutes les époques, elle a été

considérée comme le plus éclatant symptôme du progrès de la civilisation, comme la civilisation elle-même.

« Le sentiment public ne s'est point trompé en lui donnant ce nom, et les faits le confirment avec éclat. Dans les pays où l'idée chrétienne s'est hardiment développée, à mesure que ce droit commun de l'humanité s'est répandu et appliqué à un plus grand nombre d'hommes, la société a grandi en puissance, en activité, en fécondité, en prospérité et en gloire. Des abîmes se sont rencontrés dans cette carrière de notre Europe, et loin de les éviter, elle s'y est plus d'une fois précipitée; elle a commis beaucoup d'erreurs, de fautes, de crimes; le bien et le mal se sont mêlés dans une confusion déplorable; on peut adresser à notre civilisation d'amers et légitimes reproches; on peut signaler, dans ses idées et dans ses actes, de funestes égarements; gouvernements et peuples, dévots et philosophes, aristocrates et démocrates, conservateurs et libéraux de tous les pays

et de tous les siècles, ont, devant Dieu, de redoutables comptes à rendre ; et c'est le droit de l'histoire de les leur demander ici-bas, et de dire la vérité sur les morts pour l'instruction et le salut des vivants. Aucune époque, aucun événement, aucun système, aucun parti n'a droit de se plaindre d'être ainsi sévèrement interrogé et jugé ; et que fais-je moi-même aujourd'hui quand je sonde sans pitié les mécomptes de nos pères et les nôtres ? Mais ces rigueurs une fois exercées, nos erreurs et nos torts une fois reconnus, voici les vérités qui demeurent. L'Europe entière, et notamment la France, marchent, depuis quinze siècles, dans les mêmes voies d'affranchissement et de progrès général. Ces voies ont conduit les peuples qui s'y sont le plus résolûment engagés à ce haut degré de puissance, de prospérité et de grandeur que nous appelons et que nous avons droit d'appeler la civilisation moderne. Cette civilisation est surtout le fruit de cette grande idée que tout homme, à ce titre seul qu'il est homme, a droit à la justice.

à la sympathie et à la liberté. Cette idée a sa source dans l'Évangile ; c'est Jésus-Christ qui l'a fait entrer dans le cœur humain, pour passer, de là, dans l'état social.

« Dieu ne trompe pas le genre humain ; les peuples ne se trompent pas constamment dans le cours d'une longue destinée ; l'abîme n'est pas au bout de quinze siècles de mouvement ascendant ; ce qui a été, depuis quinze siècles, un principe de vie et de progrès, n'est pas aujourd'hui une cause de décadence et de mort.

« Un autre fait doit aussi nous rassurer ; d'autant plus qu'il ne nous rassure qu'en nous avertissant, et qu'il contient autant de danger que d'espérance.

« Notre passion, non pas précisément la passion du jour actuel, mais celle de 1789 et de notre temps en général, c'est l'ambition, une ambition démesurée dans la pensée et dans la vie, un désir ardent de changement, de nouveauté, de progrès. Dans l'ordre moral et dans l'ordre matériel, en fait d'idées,

d'institutions, de mœurs, l'esprit d'innovation travaille et emporte les hommes; le passé leur déplaît, le présent ne les satisfait point, c'est l'avenir qu'ils invoquent; tantôt un avenir qu'ils conçoivent et règlent selon leur fantaisie, tantôt un avenir obscur, inconnu, n'importe presque lequel, pourvu qu'il soit nouveau et différent de l'ordre établi, qui paraît odieux ou insipide, pesant ou épuisé. Cette soif d'innovation, cette fièvre d'espérance s'est produite, depuis bientôt un siècle, en tous sens, sous toutes les formes, dans toutes les couches de la société; elle a enfanté ces innombrables tentatives pour transformer la France et le monde, systèmes, révolutions, guerres, conquêtes, constitutions, dynasties, fantômes qui ont passé sans nous contenter et nous arrêter plus de quelques jours. C'est tantôt au sommet, tantôt dans les régions moyennes de la société, au sein des loisirs de l'esprit ou dans l'activité des affaires que cette ardeur de nouveauté et d'avenir a pris son origine et son point d'appui; et quand les

classes qui l'avaient d'abord ressentie en ont été ou désabusées ou lassées, quand elles ont appris de l'expérience qu'elles avaient trop prétendu et n'ont plus aspiré qu'au repos, elles se sont aperçues que cette prétention-là aussi était vaine, que la fermentation était descendue au sein des masses populaires, que là aussi, dans cette région vaste et obscure, l'ambition, le mouvement ascendant, l'élan raisonneur ou aveugle vers l'avenir s'étaient emparés des hommes, et les poussaient dans les voies les plus inconnues. Devant ce fait redoutable on s'est ému, on s'est troublé; on a flotté entre la sympathie et l'alarme; on a cédé, on a résisté; la concession, l'explosion et la compression se sont succédé rapidement; elles ont tour à tour fait un moment leur office, mais sans atteindre au fond des choses, sans que l'ardent esprit d'ambition et d'innovation qui circule dans nos veines soit ni étouffé ni satisfait.

« Il y a là, à coup sûr, un mal et un péril graves,

mais point un symptôme de décadence ; c'est par des faits et à des signes bien différents que la décadence se révèle.

« Après cinquante ans de guerres civiles, de proscriptions, de crimes et de souffrances effroyables, la République romaine avait succombé ; l'Empire s'était établi au nom d'une nécessité pressante, évidente, comme le seul moyen de rendre au monde romain la paix intérieure et la sécurité de la vie civile, but premier et essentiel de l'état social. L'Empire pourtant ne satisfaisait point aux besoins et aux vœux de tous les Romains ; son despotisme, sa corruption, son adulation de la multitude, le perpétuel mensonge de ses apparences et de son langage blessaient profondément les esprits élevés, les cœurs fiers, nombreux encore dans le sénat, parmi les chevaliers, les jurisconsultes, les lettrés, dans les hautes classes de cette vieille société. A ceux-là il fallait, dans le gouvernement et dans le peuple, plus de liberté, de dignité et de vertu. Où les cherchaient-

ils? Dans le passé seul, dans le retour à l'ancienne République, à ses maximes, à ses lois, à ses mœurs ; ils ne désiraient, ils ne concevaient rien de plus, rien de moins, rien de différent. Qu'on interroge les plus nobles âmes, les plus glorieux interprètes de cette époque ; je n'en nommerai que deux, Tacite et Marc Aurèle ; ils sont tristes, profondément tristes ; ils déplorent, ils méprisent leur temps ; mais ils ne méditent, ils n'imaginent rien pour le réformer ; on ne découvre dans leur esprit pas une vue d'avenir, aucune perspective d'un nouvel ordre politique ou moral ; la République, l'ancienne Rome qui n'est plus et qui ne peut renaître, est l'unique rêve de leur pensée ; ils ont des souvenirs et point d'idées, des regrets et point d'espérances.

« Dans un coin reculé de l'Empire, au sein de la plus méprisée des peuplades soumises à ses lois, une petite société se formait, dans la plus profonde obscurité et de la plus humble condition, mais que Dieu animait de l'ambition la plus haute et la plus inouïe,

l'ambition de réformer l'homme lui-même, tous les hommes, dans le monde entier et pour tous les siècles. Là était la puissance, car là étaient l'esprit nouveau et l'élan vers l'avenir.

« Il y a un symptôme assuré de la décadence, c'est la stérilité, la stérilité des esprits et des cœurs. Quand l'homme ne projette, n'espère et ne poursuit rien de meilleur et de plus beau que ce qu'il voit et ce qu'il possède; quand les générations humaines ne font que vivre et mourir dans le présent, comme les générations des feuilles qui poussent et tombent, la société s'en va : sa grandeur et sa force même, si elle en conserve, ne lui servent plus qu'à prolonger son affaissement ou son agonie. Gibbon a écrit l'histoire de l'Empire romain, depuis Auguste jusqu'à la prise de Constantinople par Mahomet II, et il l'a intitulée : *Histoire de la décadence et de la chute de l'Empire romain;* Gibbon a eu raison; l'Empire romain a mis quinze siècles à tomber; mais il est tombé pendant quinze siècles, tombé continûment, tout en achevant

la conquête et en réglant l'administration du monde. Il n'y avait, dans ce vaste corps, plus d'ambition ni de fécondité morale, c'est-à-dire plus d'âme. Société ou individu, la vie de l'âme, c'est l'avenir.

« Quel sera l'avenir de notre société? Nul ne le sait, et je ne crois pas qu'aucun œil humain soit assez perçant pour le démêler. Mais, à coup sûr, nous avons assisté à l'un des plus vastes mouvements d'ambition humaine, à l'un des plus hardis élans vers l'avenir dont le monde ait été le théâtre. On peut reprocher à notre époque beaucoup de torts, mais non l'apathie d'esprit et de cœur. A Dieu ne plaise que je regarde ce mérite comme suffisant pour couvrir et réparer tous les torts! L'avenir n'est point assuré aux hommes par cela seul qu'ils le désirent et le poursuivent ardemment; les idées, les projets, les espérances peuvent naître et se presser en foule dans leur âme sans s'accomplir réellement et sans qu'ils atteignent le but où ils aspirent. C'est peu de penser, d'imaginer, de rêver, de vouloir; des de-

voirs plus sévères nous sont imposés, et nous portons une plus grande part de responsabilité dans nos destinées. Il faut savoir agir; il faut savoir attendre; attendre et agir avec intelligence, avec persévérance, avec vertu, avec soumission à ces lois de Dieu sous l'empire desquelles notre vie s'écoule et notre activité se déploie. Plus d'une fois déjà, dans l'histoire du genre humain, de belles espérances ont avorté, de grands élans n'ont abouti à rien, des époques qui portaient des germes féconds sont demeurées stériles par la faute des hommes. Sommes-nous destinés à subir un de ces tristes et humiliants revers? C'est le problème que nous avons à résoudre. Ne nous flattons pas d'échapper à son fardeau; si la décadence est notre partage, c'est nous qui l'aurons faite; elle n'est point écrite dans un passé fatal; elle ne nous vient point de nos pères. C'est à nous que reviendra l'honneur de porter plus haut la grande civilisation qu'ils nous ont léguée, ou la honte de la laisser déchoir et périr entre nos mains.

« Bien des gens tremblent que ce triste sort ne nous soit réservé ; et à l'appui de leur inquiétude, ils allèguent la vanité de nos efforts, depuis soixante ans, pour fonder chez nous ce régime d'ordre légal et de liberté politique, cette intervention active et efficace du pays dans son gouvernement qui étaient incontestablement, en 1789, le vœu et l'espoir de nos pères. Nous avons cherché ce régime par toutes sortes de voies, sous les drapeaux les plus divers ; nous l'avons entrevu, nous y avons touché ; nous l'avons possédé ; il est tombé : peut-il jamais, après tant d'épreuves, se relever de ce tort et de ce malheur?

« Je repousse cette prétention d'élever contre le régime constitutionnel seul, et par préférence, ce grief redoutable. Quel est, depuis soixante ans, le régime qui n'est pas tombé? Le pouvoir absolu a échoué comme la liberté, les conquêtes de la guerre ont disparu comme celles de la paix ; les régimes divers auraient mauvaise grâce à se traiter mutuellement avec hauteur ; ils ont tous subi les mêmes

revers; ils ont tous été tour à tour enveloppés et emportés dans cet orage qui, depuis soixante ans, souffle sur l'Europe. Cherchez contre le régime constitutionnel d'autres armes que sa chute; il vous rendrait avec usure les coups dont vous l'auriez frappé; de tous nos régimes, c'est encore celui-là qui a le plus duré.

« Même en tombant, il n'a pas perdu tout son empire, et quelques-uns de ses meilleurs bienfaits ont survécu à ses fautes et à ses revers. Nous avons assisté, depuis 1848, aux crises les plus redoutables; nous avons traversé je ne sais combien de révolutions, de luttes, de violences intestines; pourquoi ces violences, ces luttes, ces révolutions n'ont-elles pas fait cent fois plus de mal encore? Pourquoi ont-elles été contenues dans des limites plus étroites que ne le prévoyait l'alarme publique? Nest-ce pas évidemment par l'influence survivante du régime d'ordre légal, de droit et de liberté qui les avait précédées? Les principes et les exemples de ce

régime ont été puissants encore au milieu de ses ruines ; il a accompli la belle parole du sage indien : « Soyez comme le bois de sandal, qui em- « baume la hache qui le frappe. »

« Il y a deux puissances que je suis loin de tenir pour infaillibles, mais qui méritent souvent qu'on les croie et toujours qu'on les écoute, les masses et les esprits d'élite, le sentiment instinctif de la société et la pensée réfléchie de ses chefs naturels. Qu'on les interroge l'un et l'autre. Les masses sont bien indifférentes, bien silencieuses ; elles ont bien aisément abdiqué leurs prétentions et leurs habitudes ; elles sentaient l'abus de la liberté et le besoin du repos ; mais elles sont, au fond, moins changées qu'elles ne paraissent ; les classes moyennes n'ont pas cessé d'avoir en estime et en goût les garanties du régime constitutionnel ; et dans ces multitudes si soumises, si contenues, les mêmes passions, les mêmes rêves fermentent toujours. Laissez là les masses ; recherchez ce que pensent,

je ne dis pas les hommes engagés depuis longtemps sous un drapeau que l'honneur leur commande de garder, mais les esprits jeunes et distingués qui entrent dans le monde; croyez-vous qu'ils aient renoncé à ces espérances d'activité et de liberté politique qui ont rempli la vie de leurs pères? Entrez dans leurs rangs, écoutez-les : ils viennent de tous les points de l'horizon; ils sont divers d'origine, de profession, de condition sociale, de croyances, de tendances; tous les anciens partis ont, parmi eux, des descendants et des représentants; vous retrouverez là des conservateurs, des libéraux, des démocrates, des républicains; vous y entendrez discuter les vices comme les mérites du régime constitutionnel tel qu'il a été compris et pratiqué parmi nous; les uns lui reprochent d'avoir été trop impatient, les autres trop timide; d'autres l'accusent de s'être transformé dans un régime parlementaire peu conforme à nos traditions et à nos mœurs nationales; on cherche, pour la liberté politique et le gouvernement

représentatif, des conditions et des formes nouvelles. Questions sérieuses, dissidences réelles et qui pourraient devenir importantes; mais au-dessus de toutes ces questions, de toutes ces dissidences, s'élève et plane un sentiment commun, une même pensée, l'aspiration à la vie politique, le désir de marcher et d'avancer dans ces mêmes voies de civilisation libérale où, depuis tant de siècles, les générations françaises ont fait tour à tour tant d'essais, d'écarts, de tâtonnements, de haltes, de retours, de chutes, et, tout compensé, tant de conquêtes et de progrès.

« Si je porte mes regards de la France sur l'Europe et des peuples sur les gouvernements eux-mêmes, je rencontre partout, sous les apparences les plus diverses, la même tendance et le même fait. Dans les pays et sous les régimes les plus différents, à travers les événements les plus contraires, malgré les nécessités et les embarras de la politique contemporaine, à des degrés très-inégaux, le même esprit d'ambition sociale, de développement géné-

ral, de justice, de sympathie et de libertés expansives, possède et pousse en avant l'Europe entière. Et cet esprit, que nous appelons l'esprit nouveau, c'est le même esprit qui, depuis quinze siècles, anime et féconde la société européenne. C'est l'esprit du passé aussi bien que de l'avenir. Il plane au-dessus de nos malheurs et de nos fautes, comme il est venu jusqu'à nous à travers les malheurs et les fautes de nos aïeux.

« Laissons donc là nos découragements, et en même temps nos aveuglements, nos réticences intéressées, nos complaisances envers nous-mêmes; soyons sérieux et sincères, et voyons les choses comme elles sont, en nous et hors de nous. Nous nous sommes crus meilleurs que nous ne sommes; nous avons méconnu le mal inhérent à notre nature, et par conséquent la nécessité de lutter fortement et sans cesse contre l'ennemi que nous portons en nous. Nous nous sommes crus plus puissants que nous ne sommes; nous avons méconnu non-seulement les

limites de notre puissance, mais les droits de la puissance souveraine qui gouverne le monde et nous-mêmes; nous n'avons pas tenu compte des lois éternelles que Dieu nous a faites, et nous avons formellement prétendu mettre à leur place, et partout, nos propres lois. Nous nous sommes crus plus avancés que nous ne sommes dans les voies de la civilisation et de la liberté; engagés dans ce grand et rude travail de la fondation d'un gouvernement libre, nous n'en avons pas bien mesuré les difficultés et les conditions; nous nous sommes trop flattés que nous y suffirions seuls; nous avons trop présumé de nos lumières et de nos forces; nous avons trop oublié et l'ignorance générale, et l'anarchie qui frappait à nos portes, et le temps indispensable pour éclairer l'ignorance, et les alliés nécessaires pour lutter contre l'anarchie. Voilà les erreurs que nous pouvons signaler sans les reprocher à personne, car nous y sommes tous tombés; voilà les vraies causes de nos mécomptes et de

nos revers. Il y a là de quoi rabattre notre orgueil, mais non de quoi anéantir notre espérance; notre mal est de ceux qui se guérissent d'eux-mêmes quand ils sont bien reconnus et vivement sentis. Poursuivons notre but : c'est le bon droit, et c'est depuis quinze siècles l'effort laborieux de l'Europe chrétienne; ne soyons ni surpris ni alarmés des obstacles, des lenteurs, des détours et retours de la route; le succès, dans les grands desseins, est toujours plus difficile et plus chèrement acheté que ne l'a rêvé l'imagination des hommes; et Dieu, qui promet « tout le reste à ceux qui lui demanderont d'abord la « sagesse, » ne les dispense pas de la souffrance ni du combat. Surtout, hâtons-nous de sortir des ornières où l'esprit révolutionnaire nous a jetés; elles nous mèneraient toujours aux mêmes abîmes. »

CHAPITRE XXIV.

CONCLUSION.

Satisferons-nous à cette impérieuse nécessité? Sortirons-nous des ornières révolutionnaires pour marcher dans les voies du droit et de la liberté selon le droit? C'est la question de notre époque. Question de politique extérieure comme de politique intérieure, tantôt civile, tantôt religieuse, française hier, italienne aujourd'hui, européenne demain. Quels qu'en soient l'objet spécial et le théâtre, dès que cette question s'élève, c'est du sort de la société chrétienne qu'il s'agit; c'est entre l'esprit chrétien

et l'esprit révolutionnaire qu'est engagé le combat. Le caractère essentiel de l'esprit chrétien est le respect de la règle et du droit, de tous les droits, des droits de Dieu comme des droits de l'homme, des droits des gouvernements comme des droits des peuples, des droits du passé comme des droits de l'avenir. Le caractère dominant et permanent de l'esprit révolutionnaire est au contraire la passion, tantôt la passion de la licence, tantôt la passion d'une idée fixe et exclusive, devant laquelle s'évanouissent tous les droits qui la gênent, et à laquelle tous les moyens sont bons pour se satisfaire, la ruse aussi bien que la violence, tantôt la menace, tantôt la séduction, aujourd'hui l'attaque au pouvoir, demain le mépris de la liberté. L'Italie nous offre en ce moment l'un et l'autre spectacle. Dans le royaume de Naples, après avoir chassé le Roi, une armée étrangère fait la guerre à je ne sais pas bien quelle partie, mais certainement à une partie considérable du peuple napolitain qui regarde les Piémontais

comme des étrangers, et ne veut pas de leur domination. Pour dompter sa résistance, on exile, on emprisonne, on fusille les prisonniers de guerre; on incendie les villes. Dans la question romaine, ces procédés ne sont pas de mise; la France couvre Rome de son bouclier : on tente d'autres voies; on s'adresse au public catholique, au pape lui-même; on essaye de l'intimider, que dis-je? de le persuader. On le presse de céder au temps, de se résigner à la nécessité, d'accepter les transformations qu'on lui offre. On craint d'exciter trop de trouble en portant sur lui des mains violentes; on lui demande d'abdiquer pour épargner à ses ennemis l'embarras de le détrôner.

Je ne suis rien dans le gouvernement de mon pays; il ne m'appartient pas de lui donner des conseils; mais je puis m'adresser à mon pays et à son gouvernement pour leur signaler les fautes et les périls où les entraîneraient, selon moi, une adhésion complaisante et un laisser-aller imprévoyant à cette

politique tour à tour brutale et hypocrite, qui compromet, bien loin de la servir, la bonne cause en Italie, et qui jette la société chrétienne dans une perturbation douloureuse, prélude certain d'une anarchie que nous verrions tantôt déchaînée, tantôt comprimée dans je ne sais quelles chaînes. Il dépend des honnêtes gens, des gens sensés, des chrétiens, de se soustraire, eux et leurs enfants, à ces chances déplorables. De toutes nos expériences et de toutes nos souffrances, diverses et communes, il nous reste ce grand résultat que les vérités chères et nécessaires à notre temps se sont dégagées des nuages qu'elles ont eus à traverser, et frappent maintenant presque tous les yeux. Sur les droits de la conscience et de la liberté humaines, sur la justice due à tous, sur les devoirs de la sympathie envers tous, nous sommes maintenant en possession assurée de maximes d'origine chrétienne en même temps que de conquête philosophique ; maximes dominantes bien qu'encore quelquefois contestées, et que ceux-là mêmes qui les

contestent n'oseraient ou ne pourraient violer longtemps ni impunément. A travers les dissensions qui nous agitent encore, il y a maintenant, dans la grande majorité des esprits autant de lumières, et dans la grande majorité des cœurs autant d'équité qu'il en faut pour assurer la satisfaction des besoins sociaux et des désirs légitimes de notre époque. Mais, à elles seules, ces lumières et ces bonnes intentions ne sont rien ; il faut qu'elles passent dans la pratique de la vie et dans la conduite des affaires publiques. L'influence du public sur le gouvernement, soit pour le diriger, soit pour le contenir, peut seule assurer ce résultat. Chrétiens ou philosophes, catholiques ou protestants, conservateurs ou libéraux, et soit qu'il s'agisse de questions intérieures ou extérieures, des rapports de l'État avec l'Église ou des relations entre les États, que tous ceux qui, au fond de leur âme, respectent le droit, tous les droits, et veulent la liberté selon le droit, aient donc le courage de proclamer hautement ce respect tuté-

laire et d'en faire, à leur propre conduite, une règle qui devienne aussi la règle du pouvoir. A cette condition, les idées fausses et les passions anarchiques ou tyranniques seront impuissantes; la société chrétienne, religieuse et civile, sera sauvée. Mais qu'on ne se fasse pas illusion; elle est en péril; et l'union prévoyante, le franc parler et le courage actif des esprits sains et des honnêtes gens sont indispensables à son salut.

FIN

TABLE

DES CHAPITRES.

Pages.

CHAPITRE XIV.

CHAPITRE XV.

CHAPITRE XVI.

CHAPITRE XVII.

CHAPITRE XVIII.

CHAPITRE XIX.

CHAPITRE XX.

CHAPITRE XXI.

Paris. — Imprimé chez Bonaventure et Ducessois,
55, quai des Augustins.

PARIS.—IMPRIMÉ CHEZ BONAVENTURE ET DUCESSOIS, 55, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS.


CANCELLED
BOOK DUE
NOV 7 1983
SEP 3 0 1983
7899698